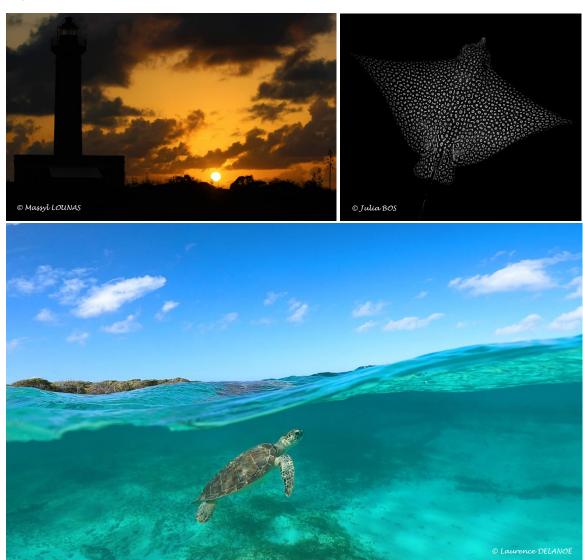
Comité consultatif de la Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite Terre





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022











SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
financeurs	6
ACTIVITES ET OPERATIONS REALISEES SUR LA RESERVE NATURELLE EN 2022	7
1. Programmation des actions prevues au plan de Gestion	8
2. Connaissance et suivi du patrimoine naturel	2
CS 1 : Suivre I 'évolution de la dynamique et de la structure des populations d'IP.	Α
1	2
CS 2 : Evaluer et suivre la densité de la population d'iguanes des Petites Antille sur la RNN1	
CS 3 : Surveiller l'introduction accidentelle de l'Iguane commun1	5
CS 4 : Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites1	6
CS 5 : Réfléchir à une méthode efficace de dératisation sur la RNN1	7
CS 6 : Améliorer les connaissances sur la population de Scinques1	8
CS 7 : Actualiser l'inventaire de la petite herpétofaune, localiser et estimer le populations de Sphaérodactyle bizarre, d'Anolis de Petite-Terre et de Scinque	es
CS 8 : Suivre la nidification des tortues marines2	1
CS 11 : Suivre les échouages et les individus en détresse dans la RNN2	3
CS 12: Actualiser l'inventaire floristique et la cartographie des formation végétales de la RNN2	
CS 15 : Suivre la croissance des plantations de Gaïac ré implantées sur la RNI	
CS 16 : Réaliser un inventaire des invertébrés terrestres2	8
CS 17 : Réaliser un inventaire des chauves-souris3	0
CS 18 : Suivre la reproduction des Petites Sternes3	2
CS 19 : Suivre les populations d'oiseaux marins nicheurs des falaises3	4
CS 20 : Suivre la reproduction des limicoles et des canards3	6
CS 21 : Suivre la reproduction des autres populations d'oiseaux nicheurs3	7
CS 22: Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des populations d limicoles et de canards (espèces non nicheuses)	
CS 27 : Poursuivre l'étude des populations de requins et de raies4	.]
CS 28 : Cartographier les biocénoses marines4	.3
CS 29 : Suivre les communautés benthiques récifales4	.6
CS 30 : Suivre les peuplements ichtyologiques4	9
CS 34 : Suivre les herbiers de Phanérogames marines5	1
CS 36 : Poursuivre les suivis des populations de lambis5	3

	CS 37: Actualiser les connaissances sur les milieux	.55
	et les espèces de la réserve	.55
	CS 39 : Suivre la fréquentation de la RNN par les plaisanciers et professionnels	56
	CS 41 : Acquérir, bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel la RNN	
	CS 44 : Suivre l'érosion littorale	.58
3	. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT	.61
	SP 1 : Réaliser des patrouilles de surveillance marine	.61
	et terrestre sur la RNN	.61
	SP 2 : Surveiller la fréquentation touristique dans le lagon	.62
	SP 3 : Interdire l'accès à Terre de Haut	.63
	SP 4: Renforcer la coordination des différents moyens de Police l'Environnement sur le territoire	
	SP 6 : Sensibiliser les sociétés commerciales et les publics sur le patrimoine natu de la RNN	
	SP 7 : Informer le public des règles de bonne conduite dans le lagon	.66
4	. Interventions sur le patrimoine naturel	.67
	IP 1 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou le impacts	
	IP 2 : Maitriser ou éradiquer la population de rats	.68
	IP 3 : Collecter et évacuer les déchets sur la réserve	.69
	IP 4 : Gestion des cocotiers sur la réserve	.70
5	. Communication et pedagogie, creation de supports de communication	.71
	CC 1 : Développer et diffuser les supports de communication sur la protect des écosystèmes marins, terrestres, et les salines	
	CC 2: Développer et diffuser les supports de communication sur les risque potentiels liés à la réserve	
	CC 3 : Actualiser le site internet de la RNN	.73
	CC 5 : Communiquer sur les enjeux et missions de la RNN dans les médias	.75
	CC 7 : Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et technique réalisées sur la RNN	
6	Prestations d'accueil et d'animation	.77
	PA 1: Coordonner la formation des prestataires pour l'encadrement de passagers	
	PA 2 : Poursuivre les interventions pédagogiques en milieu scolaire et sur le s de la réserve	
	PA 4 : Poursuivre les interventions auprès du public adulte et des associations	.79

7	CREATION ET MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL	80
	CI 2 : Entretenir le sentier de découverte pédestre	80
	CI 3 : Entretenir les sentiers de gestion	80
	CI 4 : Entretenir les plateformes sur les salines	81
	CI 5 : Entretenir les mouillages	82
	CI 6 : Entretenir les balises de délimitation de la RNN	
	CI 7 : Entretenir la vedette de surveillance et l'annexe	83
	Cl 8: Entretenir/ la maison des gardes, les locaux et les équipement bureautiques	
	CI 9 : Entretenir la zone d'accueil de la RNN	85
8	3. MANAGEMENT ET SOUTIEN	86
	MS 1 : Participer au PNA pour la conservation de l'IPA	
	MS 23 : Faciliter la réalisation des études prévues dans le cadre du PNA	86
	MS 2 : Participer au plan de restauration des TM et au RTMG	87
	MS 3 : Participer au plan d'actions du sanctuaire AGOA	88
	MS 4 : Gérer les mouillages	89
	MS 5 : Définir le cadre réglementaire de la régulation de la fréquentation su RNN	
	MS 7 : Assurer la formation technique, de sécurité et de secourisme des age	
	MS 8 : Assurer les formations complémentaires en termes de commissionnem et d'assermentation des agents	
	MS 10 : Assurer la formation Animation Nature des agents	92
	MS 9: Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de su scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel	
	MS 11 : Assurer la gestion des ressources humaines	94
	MS 12 : Suivre et contrôler le budget annuel de la RNN	95
	MS 13 : Assurer la gestion administrative de la RNN	95
	MS 14: Rechercher de nouveaux moyens de financements	96
	MS 15 : Assurer l'accueil, l'encadrement et la formation des stagiaires et servi civiques	
	MS 16 : Renforcer l'équipe de la RNN avec l'accueil et l'encadrement d'EV	98
	MS 17 : Renouveler les équipements bureautiques et petits matériels	99
	MS 18 : Organiser et animer le Comité Consultatif	100
	MS 19 : Rédiger et diffuser les Rapports d'activités annuels	100
	MS 24 : Développer le partenariat avec l'office du tourisme de la Désirade	101

	MS 25 : Renforcer la coopération avec le comité des pêches de Guadelo (CRPMEM) et l'association des pêcheurs désiradiens	•
	MS 26: Assurer le compagnonnage avec les réserves naturelles et autres	
	MS 27 : Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec réseaux régionaux	c les
	MS 28 : Participer aux réunions et renforcer les partenariats avec les résenationaux	
	MS 30 : Renforcer les partenariats avec les sociétés commerciales	.104
	Budget réalisé – 2022 – RNN Petite Terre	.105
	Budget prévisionnel – 2023 – RNN Petite Terre	.106
TA	BLES DES ANNEXES	.107

FINANCEURS



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logemen









Illustrations de la page de couverture : © RN.

Activités et opérations réalisées sur la réserve naturelle en 2022



Afin de pouvoir suivre les indicateurs de réalisation fixés par le plan de gestion, ce rapport d'activité présente les actions qui ont pu être réalisées en 2022 sous forme de fiches actions basées sur le format du plan de gestion proposé pour la période 2022-2031.

Rappelons que l'objectif principal de la réserve naturelle de Petite Terre est de garantir la protection des espèces et la préservation des différents écosystèmes marins et terrestres des îlets.

La fréquentation touristique sur cet espace réduit étant un facteur important de perturbation, il est essentiel de concilier maîtrise de la fréquentation touristique et **maintien de la qualité des milieux naturels.** L'information et l'éducation du public doit permettre d'améliorer les comportements des visiteurs.

À partir de cet objectif principal, 5 objectifs à long terme (OLT) ont été définis :

- L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- La protection et la conservation des espaces et des espèces
- La communication et l'éducation à l'environnement
- L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions
- Le renforcement de la coopération régionale et internationale

1. Programmation des actions prévues au plan de gestion

x : action non réalisée

✓ : action réalisée

Action non prévue

Action prévue – priorité 1

Action prévue – priorité 2

Action prévue – priorité 3

Code	Action	Prio	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CS1	Suivre l'évolution de la dynamique et de la structure des pop d'IPA	1	✓	✓							
CS2	Évaluer et suivre la densité de la population d'IPA	1	✓	✓							
CS3	Surveiller l'introduction accidentelle de l'iguane commun	1	✓	✓							
CS4	Assurer la veille sur la présence d'espèces introduites dont les EEE	3	✓	✓							
CS5	Réfléchir à une méthode efficace de dératisation sur la RNN	1	✓	Χ							
CS6	Améliorer les connaissances sur la population de Scinques	1	✓	✓							
CS7	Actualiser l'inventaire de la petite herpétofaune	2	Х	✓							
CS8	Suivre la nidification des tortues marines	1	✓	✓							
CS9	Étudier le succès de ponte et taux de réussite tortues marines	3									
CS10	Étudier la répartition spatio-temporelle et suivre le comportement alimentaire des tortues marines	3	Х	Х							
CS11	Suivi des échouages tortues marines et les individus en détresse	2	Х	✓							
CS12	Actualiser l'inventaire floristique et la cartographie de la végétation	2	✓	✓							
CS13	Étudier la dynamique, la régénération et la croissance de la végétation	2	✓	Х							
CS14	Définir un protocole de suivi des plantations de Gaïac	1	✓	>							
CS15	Suivre la croissance des plantations de Gaïacs	1	✓	>							
CS16	Réaliser un inventaire des invertébrés terrestre	3	✓	>							
CS17	Réaliser un inventaire des chauves-souris	1	✓	✓							
CS18	Suivi de la reproduction des Petites Sternes	1	✓	✓							
CS19	Suivi des oiseaux marins nicheurs des falaises	1	✓	✓							
CS20	Suivi de la reproduction des limicoles et des canards	1	✓	>							
CS21	Suivre la reproduction des autres oiseaux nicheurs (terrestres)	1	✓	✓							
CS22	Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des limicoles et de canards	1	√	✓							
CS23	Étudier la dynamique des salines	2	Χ	Х							
CS24	Renforcer les connaissances sur la faune des salines	2	Х	Х							
CS25	Suivre la population de Grands dauphins	2	Χ	Х							
CS26	Suivi la population de grands cétacés	3	✓	X							

Code	Action	Prio	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CS27	Poursuivre l'étude des populations de raies et de requins	2	Х	✓							
CS28	Cartographier les biocénoses marines	1	✓	✓							
CS29	Suivre les communautés benthiques récifales	1	✓	✓							
CS30	Suivre les peuplements ichtyologiques	1	✓	✓							
CS31	Inventaire mollusque	3									
CS32	Suivi des récifs protégés versus récifs non protégés	2	✓	Х							
CS 33	Suivi des herbiers protégés versus herbiers non protégés	2	✓	Х							
CS34	Suivre les herbiers de Phanérogames marines	1	✓	✓							
CS35	Suivi de l'évolution de la distribution et des caractéristiques des herbiers	1	✓								
CS36	Poursuivre les suivis des populations de lambis	2	✓	✓							
CS37	Actualiser les connaissances sur les milieux et les espèces	1	Х	✓							
CS38	Veille sur les impacts de la pression anthropique sur le milieu marin	1									
CS39	Suivi de la fréquentation par les plaisanciers et professionnels	1	✓	✓							
CS40	Suivi de la pression pêche autour de la RNN	2	✓	✓							
CS41	Acquérir, bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel	1	✓	✓							
CS42	Étude sur la perception de la RNN	3	X								
CS43	Suivre les populations de limicoles par baguage	1	X	Х							
CS44	Suivi de l'érosion du littoral	2	✓	✓							
SP1	Réaliser des patrouilles de surveillance marine et terrestre	1	✓	✓							
SP2	Surveiller la fréquentation touristique dans le lagon	1	✓	✓							
SP3	Interdire l'accès à Terre de Haut	1	✓	✓							
SP4	Renforcer la coordination des différents moyens de police	1	✓	✓							
SP5	Renforcer la collaboration police-justice	1	✓								
SP6	Sensibiliser les usagers sur le patrimoine naturel	1	✓	✓							
SP7	Informer le public des règles de bonne conduite dans le lagon	1	✓	✓							
IP1	Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EEE ou leurs impacts	1	✓	✓							
IP2	Maîtriser ou éradiquer les populations de rats	1	✓	✓							
IP3	Collecter et évacuer les déchets de la réserve	1	Χ	✓							
IP4	Gestion des cocotiers de la RNN	3		√							
IP5	Mise en place gîte à chauve-souris	1	Х	Х					-		
IP6	Gérer accès aux salines et zones de reproduction des oiseaux	2	Χ	Х							
IP7	Nouveaux aménagements pour favoriser la reproduction des PS	1									
IP8	Mise en place d'un sentier sous-marin	1	Χ	Χ							

Code	Action	Prio	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CI1	Restaurer les murets de pierre sèche	1									
CI2	Entretenir les sentiers de découverte	1	✓	✓							
CI3	Entretenir les sentiers de gestion	1	✓	✓							
CI4	Entretenir les plateformes des salines	1	✓	✓							
CI5	Entretenir les mouillages	1	✓	✓							
CI6	Entretenir le balisage	1	✓	✓							
CI7	Entretenir les moyens nautiques	1	✓	✓							
CI8	Entretenir la maison, les locaux et équipements	1	✓	✓							
CI9	Entretenir la zone d'accueil de la réserve	1	✓	✓							
PR1	Renforcer les partenariats dans le cadre d'études sur les études cétacés	1	✓	✓							
PR2	Obtenir des informations sur les populations amérindiennes	3	Х	Х							
MS1	Participer au PNA IPA	1	✓	✓							
MS2	Participer au PNA TM	1	✓	✓							
MS3	Participer au plan d'action du sanctuaire AGOA	1	✓	✓							
MS4	Gérer les mouillages	1	✓	✓							
MS5	Définir le cadre réglementaire de la gestion de la fréquentation	1	✓	✓							
MS6	Réfléchir à la mise en place de toilettes sèches	3									
MS7	Assurer les formations techniques, sécurité et secourisme	1	✓	✓							
MS8	Assurer les formations complémentaires en termes de commissionnement et d'assermentation des agents	1	√	✓							
MS9	Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel	1	√	✓							
MS10	Assurer la formation animation nature des agents	3	✓	✓							
MS11	Assurer la gestion des ressources humaines	1	✓	✓							
MS12	Suivre et contrôler le budget annuel	1	✓	✓							
MS 13	Assurer la gestion administrative de la RNN	1	✓	✓							
MS14	Rechercher de nouveaux moyens de financement	1	✓	✓							
MS15	Assurer l'encadrement et la formation des stagiaires et VSC	1	✓	✓							
MS16	Renforcer l'équipe avec l'accueil et l'encadrement des bénévoles	1	✓	✓							
MS17	Renouveler les équipements bureautiques et petit matériel	2	✓	√							
MS18	Animer et organiser le comité consultatif	1	✓	✓							
MS19	Rédiger et diffuser les rapports d'activités	1	√	✓							

Code	Action	Prio	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
MS20	Développer et actualiser les tableaux de bord et définir les indicateurs	2									
MS21	Évaluer le 3ème plan de gestion	1								2030	2031
MS22	Rédiger le quatrième plan de gestion	1								2030	2031
MS23	Faciliter les études dans le PNA IPA	1	✓	✓							
MS24	Développer le partenariat avec l'office du tourisme	2	✓	✓							
MS25	Renforcer la coopération avec le CRPMEM et l'UMD	2	Χ	✓							
MS26	Assurer le compagnonnage avec les réserves naturelles	2	✓	✓							
MS27	Participer aux réunions et renforcer les partenariats régionaux	2	✓	✓							
MS 28	Participer aux réunions et renforcer les partenariats nationaux	2	✓	✓							
MS29	Participer aux colloques scientifiques	2	✓	✓							
MS30	Renforcer les partenariats avec les sociétés commerciales	2	✓	✓							
CC1	Développer et diffuser des supports de communication sur la protection des écosystèmes de la RNN	1	√	√							
CC2	Développer et diffuser des supports de communication sur les risques potentiels liés à la RNN	2	✓	√							
CC3	Actualiser le site Internet des RNN	1	✓	✓							
CC4	Rénover l'exposition du phare	3									
CC5	Communiquer sur les enjeux et missions de la RNN dans les médias	2	✓	✓							
CC6	Valoriser le patrimoine historique de la RNN	2	Х	Х							
CC7	Assurer la valorisation et diffusion des rapports scientifiques et techniques	1	✓	✓							
PA1	Coordonner la formation des prestataires pour l'encadrement des passagers	1	√	✓							
PA2	Poursuivre les interventions scolaires en milieu scolaire et sur la RNN	3	✓	✓							
PA3	Développer et diffuser des documents pédagogiques pour les scolaires	3		✓							
PA4	Poursuivre les interventions auprès du public adulte et des associations	3	✓	✓							

CS 1		CS 1 : Suivre l'évolution de la dynamique et de la structure des populations d'IPA
Priorité	1	
ENJEUX		Enjeu - Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale
OLT		OLT 1 - Favoriser la conservation de la population d'iguane des Petites-Antilles de Petite Terre
		Cette action vise à connaître la structure, la dynamique (distribution spatio-temporelle) ainsi que

Cette action vise à connaître la structure, la dynamique (distribution spatio-temporelle) ainsi que l'état de santé de la population d'iguanes à l'aide du protocole de *Capture – Marquage – Recapture* (CMR). Les iguanes sont identifiés grâce à une puce (ou PIT) placée sous la peau, mesurés, pesés, sexés, et décrits d'un point de vue sanitaire (présence de blessures, infections, parasites...).

Description

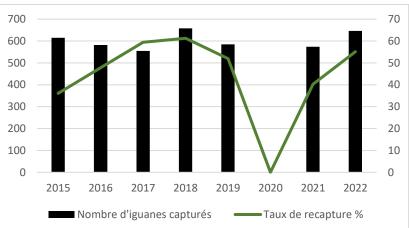
Les données collectées doivent permettre aux gestionnaires d'avoir une meilleure connaissance de la population d'IPA afin d'assurer sa conservation.

Ce suivi mené de 2009 à 2012 sur Terre de Haut puis depuis 2015 sur 3 sites de la réserve (1 site à Terre de Haut et 2 sites sur Terre de Bas) est réalisé dans le cadre du PNA en faveur de la conservation de l'iguane des Petites Antilles (IPA) qui finance l'analyse des données collectées.

Analyses des données issues du protocole CMR:

- Nombre d'individus capturés / an : 646 individus différents capturés au cours de 5 journées.
- Taux de recapture des années précédentes : 356 individus capturés au moins une fois.

Depuis 2015 le suivi est mené sur 3 sites de la réserve ce qui explique la nette augmentation du nombre d'iguanes capturés depuis 2012



Indicateurs d'Etat

<u>Graphique d'évolution annuelle du nombre d'iguanes capturés et du taux de recapture lors des différentes CMR.</u>

Depuis la mise en œuvre du suivi CMR sur les 3 sites des ilets en 2015, le nombre d'iguanes capturés est relativement stable contrairement au taux de recapture. Des valeurs seuils pour les différents indices sont proposées ci-après et permettent de suivre les changements majeurs dans la structure des populations d'iguanes :

	Médiocre	Moyen	Bon / Très Bon
Nombre total d'IPA capturés	< 300	[300-500[> 500
Taux de recapture	< 20%	[20%-50%[> 50%

En 2022, la CMR s'est déroulée du 22 avril au 2 mai avec 5 journées de captures : le 26, 27, 28, 30 avril et 1^{er} Mai.

Mise en œuvre 2022

Le suivi est organisé par la chargée de missions scientifiques (logistique, acquisition du matériel, composition des équipes, choix de l'encadrement scientifique), mis en oeuvre par les agents de la réserve naturelle avec l'appui de bénévoles et encadré par un responsable scientifique : Baptiste ANGIN.

Les données sont stockées dans une base de données sous Excel avec l'ensemble des données CMR des Antilles françaises. Cette base est gérée et sécurisée par Mr. Baptiste Angin dans le cadre du PNA. Les données sont analysées dans le cadre du PNA (convention entre le PNA et un prestataire).

	En 2022, l'association Titè a répondu à la consultation du PNA pour la réalisation du suivi de la population d'Iguane des Petites Antilles par capture-marquage-recapture (CMR) sur Petite Terre. La proposition a été retenue et l'association a obtenu un financement dédié.
Indicateur	 Nombre de suivis réalisés / an (prévisionnel : 1 mission/ an) : 1 en 2022 Production d'un compte rendu annuel de mission et d'un rapport d'analyse de 5 ans de données par un prestataire extérieur (financé par le PNA et le FEDER) : Livraison du compte rendu le 13 janvier 2023.
2023	Réalisation de la CMR

CS 2	CS 2 : Evaluer et suivre la densité de la population d'iguanes des Petites Antilles sur la
Priorité 1	RNN
	jeu - Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale
OLT OI	T 1 - Favoriser la conservation de la population d'iguane des Petites-Antilles de Petite Terre
Description	Le suivi annuel des effectifs et de la densité en IPA répond à plusieurs objectifs : - Identifier des sites à forte densité - Suivre les variations des effectifs et des densités entre les années - Evaluer l'effectif de la population d'IPA des ilets de Petite Terre - Evaluer l'état sanitaire de la population (maladies visibles, maigreur, mortalité) Assurer une veille quant à l'arrivée éventuelle de l'iguane commun (<i>I.iguana</i>)
Indicateurs d'Etat	 Variation annuelle des effectifs observés d'IPA Les comparaisons inter-annuelles du nombre d'individus observés se basent sur les données brutes (effectifs non extrapôlés à l'ensemble de la réserve) des suivis réalisés de 1998 à 2012 puis de 2013 à 2019 et de 2021 à nos jours sur 4 secteurs de la réserve (et les données de 1995/1996 et 2015 ne sont pas disponibles, le suivi n'a pas été réalisé en 2016, ni en 2020). Un travail d'analyse statistique d'évolution temporelle des densités et effectifs d'iguane par milieu phytosociologique et par île a débuté en 2020 et permettra une analyse plus juste des variations d'effectifs.
Mise en œuvre 2022	Les comptages liés au protocole de <i>Distance Sampling</i> se sont déroulés du 16 au 19 mai 2022.
Indicateur	 Nombre de suivis réalisés / an (prévisionnel : 2 observations / transect) : 2 Rapports d'études : 0
2023	Finalisation de l'analyse des données de <i>Distance Sampling</i> .

CS 3 Priorité 1	CS 3 : Surveiller l'introduction accidentelle de l'Iguane commun		
ENJEUX	Enjeu - Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale		
OLT	OO. Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites		
Description	Les gestionnaires de la réserve ont une responsabilité vis-à-vis de la conservation et du maintien de la pureté génétique de la population d'iguanes des Petites Antilles, Iguana delicatissima, qui est à ce jour la seule population sur l'ensemble de son aire de répartition sans contact avec l'iguane commun (I. iguana). Les agents de la réserve assurent une veille permanente sur la présence éventuelle d'I.iguana et mettront en œuvre des mesures afin de retirer ces individus de la réserve (cf. action IP N°1).		
Indicateurs de Pression	 Présence confirmée de l'iguane commun = 0 en 2022 Nombre d'individus d'<i>I.iguana</i> ou d'hybride recensés = 0 en 2022 		
Mise en œuvre 2022	L'ensemble des agents de la RN, des bénévoles et stagiaires assurent une veille permanente sur la présence éventuelle d'iguane commun sur les îlets lors des patrouilles de surveillance, des actions de gestion du site et lors des suivis scientifiques (notamment le suivi des Iguanes des Petites Antilles par la méthode du Distance Sampling et la méthode CMR). Les sociétés commerciales sont sensibilisées par les agents et sont vigilantes quant à la présence éventuelle d'iguanes commun sur leurs bateaux. Durant l'année 2022, une communication spécifique a été réalisée par mail à l'attention des partenaire écotouristiques. En effet, suite aux différents épisodes cycloniques, des radeaux de branchages dérivant ont été observés en mer à plusieurs reprises. Ces radeaux offrant un support pour le transport de iguanes communs, il a été demandé à tous les prestataires d'exercer une veille attentive des échouage éventuels de ces objets flottants sur le littoral des ilets de Petite Terre. En 2022, les agents de la réserve ont été présents 274 jours (soit 75% des jours de l'année) et aucun Iguane commun n'a été observé ou signalé. Les agents de terrain sont aguerris à la recherche des Iguanes (les deux espèces). Les agents sont également aguerris à la captures des Iguanes (à la main, au lasso, à la carabine)		
Indicateurs de réalisation	 Réalisation de patrouilles de surveillance Evaluation des jours.hommes / an en matière de police de l'Environnement 		
Prévisionnel 2023	 Poursuivre la veille active sur le terrain Augmenter les actions de sensibilisation Travailler avec le PNA pour installer des supports d'information au niveau des ports de départ pour la RNPT (Marina et port de commerce de Saint-François) 		

CS 4	CS 4 : Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites			
Priorité 1				
ENJEUX	Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale Des habitats importants pour des populations de scinques et lézards Des sites de reproduction et d'alimentation importants pour les populations de tortues marines			
Obj. opé.	OO.1 Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites			
Description	Les agents de la réserve assureront une veille permanente sur la présence éventuelle d'espèce exotiques terrestres ou marines, dont certaines sont reconnues comme étant envahissantes (rats, poissons lion, <i>Halophila</i> , souris, mangoustes, chats, chiens, poules), et mettront en œuvre des actions afin de limiter leurs impacts sur les espèces natives (cf. action IP N°1).			
Indicateurs de Pression	Nombre d'espèces exotiques recensées sur la RNN			
Mise en œuvre 2022	 Les actions menées sur les EEE en 2022 sont : Limitation des rats sur la zone du muret central (IP2) avec une session en mars , la seconde organisée en juin et la dernière en décembre. Capture des poissons lions dans le lagon : environ 13 Abattage d'une vingtaine de cocotiers dans la végétation littorale naturelle (IP4) Projet de dératisation : reflexion autour de la mise en place d'un protocole de détection de la souris grise, en partenariat avec l'OFB 			
Indicateurs	Temps de présence sur le site = 274 jours en 2022			
Prévisionnel 2023	 Poursuivre la veille sur les EEE Poursuivre la limitation des rats aux abords du muret central et de la maison des gardes Poursuivre la limitation des poissons lions Mettre en œuvre le projet de détection de la souris grise Effectuer une veille de <i>V. farniesana</i> Effectuer une veille de la colonisation des herbiers par <i>Halophila stipulacea</i> 			

CS 5	CS 5 : Réfléchir à une méthode efficace de dératisation sur la RNN	
Priorité 1		
ENJEUX	Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale Des habitats importants pour des populations de scinques et lézards Des sites de reproduction et d'alimentation importants pour les populations de tortues marines Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux	
Obj. opé.	OO.1 Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites	
Description	Le rat (<i>Rattus rattus</i>) est une espèce exotique envahissante très abondante sur les ilets, notamment à proximité de la plague d'accueil qui est le site le plus fréquenté de la réserve. Cette espèce introduite a des impacts négatifs sur les habitats et les espèces natives. Il convient ainsi de contrôler ou d'éliminer cette espèce dans le but de préserver la biodiversité locale et plus particulièrement les espèces à enjeux qui sont particulièrement menacées par les populations de rats, telles que l'iguane des Petites Antilles, la petite herpétofaune (notamment le Scinque endémique de Petite-Terre), les oiseaux, les tortues marines (œufs, juvéniles). Il s'agira de définir une méthode de dératisation de la réserve efficace et adaptée à la préservation des autres espèces natives et d'importance patrimoniale.	
Indicateurs de Pression	Impacts de la prédation par les rats sur l'Iguane des Petites-Antilles et autre petite herpétofaune, les populations d'oiseaux et les tortues marines	
Mise en œuvre 2022	Suite à la production de rapports d'évaluation de faisabilité de la dératisation sur Petite Terre, le protocole et les besoins en études préalables et en matériel ont été évalués. Les inventaires de la petite herpétofaune et des chiroptères, préalables à la dératisation, ont été réalisés. Les tests de présence des souris n'ont pas pu être effectués en 2022 par défaut de matériel. La recherche d'un nombre suffisant de pièges pour la bonne réalisation de cette étude a débuté et devrait permettre sa mise en œuvre en 2023.	
Indicateurs	Réunions ou comité de concertation pour la validation de la méthode	
Prévisionnel 2023	 Poursuivre le partenariat avec l'OFB et le Parc National de la Guadeloupe Rediger le cahier des charges pour l'étude de faisabilité 	

CS 6	CS 6 : Améliorer les connaissances sur la population de Scinques de Petite Terre
Priorité 1	
ENJEUX	Enjeu - Des habitats importants pour des populations de scinques et lézards (Herpétofaune hors IPA)
OLT	OLT 2 - Favoriser la conservation des scinques et lézards des ilets de Petite-Terre
Description	Cette action a pour objectif de mettre en place des suivis et poursuivre les inventaires afin d'améliorer les connaissances sur cette espèce endémique et menacée : 1- Réaliser un suivi mensuel de la population située sur le muret central de Terre de Bas et mesurer l'impact de la limitation des rats (initialement sur le muret central puis sur l'ensemble des ilets) 2- Poursuivre les prospections sur l'îlet de Terre de Haut 3- Récolter et bancariser l'ensemble des observations sur l'îlet de Terre de Bas (hors-muret central) (actualisation de la carte de distribution de cette espèce sur la réserve, effectifs observés) 4- Inclure cette espèce dans l'inventaire de la petite herpétofaune (CS 7) 5-
	Nombre d'individus recensés sur la RNN La population est estimés à su maine 50 individue observés uniquement sur les murets de Terre de Passer.

Indicateurs d'Etat

La population est estimée à **au moins 50 individus** observés uniquement sur les murets de Terre de Bas (Schedwill 2014).

• Localisation des individus recensés sur la RNN

Suite aux études de 1998 et 2010-2012, 2 sites sur l'ilet de Terre de Bas ont été recensés (Schedwill 2014). Cette espèce affectionne particulièrement le biotope constitué des murets de pierres sèches. A ce jour aucun spécimen n'a pu être observé sur l'ilet de Terre de Haut.

La réorganisation de l'équipe n'a pas permis de maintenir l'intégralité des suivis, toutefois, 8 suivi ont été réalisé permettant d'observer 17 scinques sur le muret central.

Un nouvel outil de suivi a été déployé sur le terrain facilitant la récolte et la transmission des données. Lors de l'inventaire de la petite herpétofaune, un nouveau site a été rencensé à Terre de Bas, il se situe au niveau des agaves à proximité de la maison des gardes. Aucun individu n'a été observé à Terre de Haut. Les touffes d'agaves et les murets de pierres sèches constituent des refuges contre le rat, principal prédateur du scinque.

Mise en œuvre 2022





Mabuya parviterrae dans les feuilles d'agaves (à gauche) et sur le muret central (à droite) © Baptiste Angin et association Titè

Indicateurs de réalisation

• Réalisation du suivi annuel (prévisionnel 12 missions / an) : 8, de février à octobre.

Prévisionnel 2023

- Poursuivre et réaliser l'ensemble des suivis sur un rythme mensuel.
- Réaliser des suivis réguliers au niveau des agaves (nouveau site détécté)
- Evaluer l'influence du cylce lunaire sur l'activité du scinque

CS 7	CS 7 : Actualiser l'inventaire de la petite herpétofaune, localiser et estimer les populations de Sphérodactyle bizarre, d'Anolis de Petite-Terre et de Scinques		
Priorité 2			
ENJEUX	Enjeu - Des habitats importants pour des populations de scinques et lézards		
OLT	OLT 2 - Favoriser la conservation des scinques et lézards des ilets de Petite-Terre		
Description	Il s'agit de compléter l'inventaire de la petite herpétofaune de la réserve et de renforcer les connaissances en termes de localisation et d'effectifs des populations de Scinque de Petite-Terre (Mabuya parviterrae), d'Anole de Petite-Terre une sous-espèce endémique des ilets (Anolis marmoratus chrysops) et de Sphérodactyle bizarre de Grande-Terre (Sphaerodactylus fantasticus karukera), une sous-espèce endémique de la Grande-Terre et des ilets. Concernant le Scinque de Petite-Terre des inventaires pré et post-missions de dératisation seront à réaliser afin de souligner l'impact du retrait de cette espèce nuisible sur les effectifs et la distribution des scinques.		
Indicateurs d'Etat	 Diversité de l'herpétofaune de la RNPT: Les études réalisées avant et après l'action de dératisation des ilets permettront d'évaluer l'impact de la limitation de prédateurs sur la petite herpétofaune Estimation de l'abondance de Sphérodactyle bizarre de Grande-Terre et d'Anole de Petite-Terre sur la RNPT Localisation des individus Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur les diversités et abondances de la petite herpétofaune 		

L'inventaire a eu lieu du 17 au 19 octobre 2022 et a été mis en œuvre conjointement par les gestionnaires et le prestataire. Il a consisté à la réalisation de transects. Afin d'être le plus représentatif possible des habitats naturels, une sélection des zones d'études a été faite à partir de la cartographie des habitats réalisée sur la réserve. Chaque transect a été réalisé à pied en marchant lentement afin de noter l'ensemble des individus observés.

Les espèces de l'herpétofaune antillaise possèdent des écologies très diverses, certaines sont diurnes d'autres nocturnes, certaine sont arboricoles et d'autres vivent essentiellement au sol. Afin d'observer l'ensemble des espèces, les transects ont été réalisés de jour et de nuit en regardant l'ensemble des strates de végétation et en inspectant les refuges possibles (troncs morts, pierres, ..)

Cet inventaire a permis de recenser 6 espèces auxquelles s'ajoutent une septième non observée durant l'étude (*T. rapicauda*).

Mise en œuvre 2022

Espèce	Origine	Répartition	UICN	Protection
Reptile				
Ctenonotus marmoratus	N	GA	LC	P
Iguana delicatissima	N	PA	CR	P
Mabuya desiradae	N	GA	EN	P
Hemidactylus mabouia	I	LR	NA	NP
Sphaerodactylus fantasticus	N	PA	LC	P
Thecadactylus rapicauda	N	LR	LC	P
Amphibiens				
Eleutherodactylus martinicensis	N	PA	NT	P

Espèces d'amphibiens et de reptiles présentent sur les îles de la Petite Terre et classement suivant leurs origines (I : Introduite ; N : Native) ; degré de Protection (P : Protégée ; NP : Non Protégée) ; classement sur la liste rouge régionale de l'UICN (NE : Non évalué ; LC : préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : En danger), Répartition géographique (GA : Guadeloupe ; PA : Petites Antilles ; AN : Antilles ; LR : Large Répartition

Bien que peu diversifié, le peuplement herpétologique des ilets de Petite Terre est exceptionnel car il abrite plusieurs espèces menacées, notamment une des dernières populations viables d'*Iguana delicatissima*, et se compose d'espèce presque exclusivement indigènes.









Illustration des principales espèces de petite herpétofaune observées dans la Réserve naturelle de Petite Terre (de gauche à droite et de haut en bas) : Sphaerodactylus fantasticus, Mabuya parviterrae, Anolis marmoratus chrysops, Hemidactylus mabouia © Baptiste Angin

Les résultats complets de l'étude sont disponibles dans le rapport : Angin, B. 2022. Inventaire de l'herpétofaune terrestre de la Réserve Naturelle Nationale des îles de la Petite Terre. Ardops Environnement – Association Ti'tè, 19p. + annexe.

Indicateurs de réalisation	Nombre de suivis réalisés : 1		
Prévisionnel 2023	 Actualiser les données d'inventaire avec les observations naturalistes faites sur le réserve Rechercher les financements pour le suivi post dératisation 		

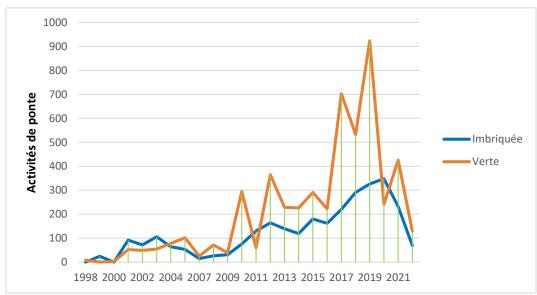
CS 8	CS 8 : Suivre la nidification des tortues marines	
Priorité 1		
ENJEUX	Enjeu - Des sites de reproduction et d'alimentation importants pour les populations de tortues marines	
OLT	OLT 3 - Poursuivre les suivis d'activité de pontes des tortues marines sur la réserve	
Description	Les gestionnaires de la réserve poursuivront le suivi de l'activité de ponte des tortues marines sur le littoral des ilets de Terre de Haut et de Terre de Bas par la méthode des comptages traces (CT). Cette action permet de recenser les espèces de tortues venant pondre sur les ilets et de quantifier l'intensité de l'activité de ponte sur la réserve ainsi que les variations inter-annuelles.	
	Ce suivi se fait par la méthode standardisée de comptage traces (CT) définie dans le PRTMG. Pou chaque trace rencontrée, on note :	

- l'espèce de tortue marine
- Méthodologie
- l'activité de ponte qui est caractérisée selon la cotation standard basée sur le niveau de certitude vis-à-vis de la réussite potentielle de la ponte : « ponte », « ponte ? », « ? », pas ponte ? », « pas ponte »
- nombre d'essais avant ponte dans le cas de la cotation « ponte » et « ponte ? »
- le milieu de ponte : sable nu, végétation basse, lisière de végétation, forêt

Les observations sont reportées sur des fiches de terrain, saisies et archivées dans une base de données gérée par le chargé de missions scientifiques de la réserve et transmises à l'animation du PNA.

Suivi de l'activité de ponte des tortues marines :

• Nombre d'activités de ponte recensées / espèce / an : 129 (426 en 2021) activités de ponte de Tortue verte et 69 (232 en 2021) activités de ponte de Tortue imbriquée en 2022.



Indicateurs d'Etat

Evolution du nombre d'activités de ponte recensées par espèce de tortue marine

Les valeurs seuils proposées pour chacune des 2 espèces de tortues marines permettent d'être alertés en cas de faible activité de ponte annuelle :

A pondérer par rapport au nombre de prospections.

	Tortue verte	Tortue imbriquée
Nombre d'activités de ponte recensées / an	< 300	< 150

 Nombre de comptage traces (CT) réalisés / saison de ponte : cette métrique permet de quantifier l'effort de suivi des traces de pontes

	Variations inter-annuelles des métriques		
	En diminution	Prévisionnel	En augmentation
Nombre de comptages	_	8 CT/ mois	7
traces réalisés	, r	52 CT / an	<i>'</i>

1 CT = 1 jour de terrain

32 CT effectués en 2022 (51 en 2021) entre les mois de janvier et novembre (moyenne < 3 CT/mois)

Pour chacune des deux espèces de tortue marine, le nombre d'activités de ponte recensées est bien inférieur aux valeurs seuils proposées, ce qui pourrait alerter sur une faible activité de ponte pour l'année 2022. Toutefois ce résultat est à pondérer car seuls 32 CT ont été effectués en 2022. L'effort de prospection 2022 est donc infèrieur de 40% à celui de 2021 ce qui met en évidence un manque de temps agent pour réaliser ce suivi.

Mise en œuvre 2022



Les données sur l'activité de ponte seront bancarisées dans la base de données régionale Karunati, dans la base de données naturalistes de l'ONF (BDN). Elles ont été transmises à l'animation du PNA dans le cadre d'analyses régionales.

Indicateurs de réalisation	Réalisation du suivi annuel : suivi annuel partiel en 2022		
Prévisionnel 2023	 Poursuivre les comptages traces Poursuivre la reflexion sur l'adaptation du protocole de comptage trace défini par le PNA aux spécificités de Petite Terre. Proposer un outil de terrain adapté pour améliorer la bancarisation des données récoltées Former les écovolontaires pour un appui au suivi de la nidification des tortues marines par la méthode standardisée de CT 		

CS 11	CS 11 : Suivre les échouages et les individus en détresse dans la RNN	
Priorité 2		
ENJEUX	Enjeux : Tortues marines / Mammifères marins / Requins et raies	
Obj. opé.	OO. 6 Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse	
Description	Les agents de la réserve pourront intervenir sur la faune sauvage en détresse, blessée ou échouée de façon à identifier les espèces concernées, à caractériser les menaces ou les causes de l'échouage (blessures, enchevêtrement dans des filets), à alerter les services compétents et intervenir lors de l'échouage (assistance à la faune sauvage blessée, évacuation de la carcasse). Cette action concernera notamment les tortues marines, les raies et requins ou les mammifères marins. Les informations collectées contribueront à améliorer les connaissances sur les causes de mortalité et ainsi à identifier les menaces pouvant affecter ces espèces d'importance patrimoniale.	
Indicateurs de Pression	 Nombre de tortues marines blessées, en détresse ou échouées = 1 Nombre de cétacés blessés, en détresse ou échoués = 0 Nombre de raies et requins blessés, en détresse ou échoués = 0 Identification des causes de mortalité = 0 	
	En 2022, les agents de la PNDT ne cent intervienus que sur des territors marines :	

En 2022, les agents de la RNPT ne sont intervenus que sur des tortues marines :

Une tortue imbriquée a été trouvée morte dans le ressac de la cote nord de Terre de Bas le 16 janvier 2022. Elle a été remontée sur la plage puis enterrée sur place par les agents de la réserve. Les informations ont été transmises au réseau échouage coordonné par le PNA.

Mise en œuvre 2022



Cadavre de tortue imbriquée © Roby Berchel

Indicateurs de réalisation	Nombre d'interventions = 1
Prévisionnel 2023	Poursuivre les interventions sur les échouages et détresses

		cartographie des formatio							
Priorité 2	végétales de la RNN	V							
ENJEUX	Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petite	s-Antilles							
OLT	OLT 5 - Contribuer à la conservation et régénération des formations végétales d'importance patrimoniale								
Description	L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les espèces vé d'actualiser la cartographie des formations végétales réalisée e Cette étude incluera notamment une cartographie des plants de	en 1995.							
	Les données obtenues au cours de cette étude seront compar cartographie des formations végétales de 1995 (Rousteau 1994)	, 1995) :							
	 Diversité floristique : 53 espèces d'Angiospermes in 2021 grâce aux inventaires de Liliane Procopio, Marc Delasalle. 								
	Nombre d'espèces patrimoniales recensées								
	Importance patrimoniale	Diversité							
	Protection par des Conventions internationales	2							
	Protection à l'échelle régionale*	1							
	Espèces menacées (liste rouge mondiale UICN) 5 Espèces menacées (liste rouge locale) 8								
	Cartographie des formations végétales								
		Surfaces (ha)							
	Cartographie des formations végétales Typologie des habitats terrestres Salines	Surfaces (ha)							
	Typologie des habitats terrestres Salines	9,57							
	Typologie des habitats terrestres Salines Fourrés plus ou moins arborés	9,57 88,78							
	Typologie des habitats terrestres Salines Fourrés plus ou moins arborés Mangroves	9,57 88,78 5,83							
	Typologie des habitats terrestres Salines Fourrés plus ou moins arborés Mangroves Plages de sable nu	9,57 88,78 5,83 6,68							
	Typologie des habitats terrestres Salines Fourrés plus ou moins arborés Mangroves Plages de sable nu Formations végétales de dépressions et lagunes	9,57 88,78 5,83 6,68 2,94							
	Typologie des habitats terrestres Salines Fourrés plus ou moins arborés Mangroves Plages de sable nu Formations végétales de dépressions et lagunes Formations végétales psammophiles	9,57 88,78 5,83 6,68 2,94 16,66							
	Typologie des habitats terrestres Salines Fourrés plus ou moins arborés Mangroves Plages de sable nu Formations végétales de dépressions et lagunes	9,57 88,78 5,83 6,68 2,94 16,66 14,98							
	Typologie des habitats terrestres Salines Fourrés plus ou moins arborés Mangroves Plages de sable nu Formations végétales de dépressions et lagunes Formations végétales psammophiles Formations végétales anémophiles Littoral rocheux	9,57 88,78 5,83 6,68 2,94 16,66 14,98 7,03							
	Typologie des habitats terrestres Salines Fourrés plus ou moins arborés Mangroves Plages de sable nu Formations végétales de dépressions et lagunes Formations végétales psammophiles Formations végétales anémophiles Littoral rocheux Cocoteraie Typologie simplifiée et surface des milieux terres • Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur les La cartographie par drone de la végétation des ilets de Petite Te	9,57 88,78 5,83 6,68 2,94 16,66 14,98 7,03 0,67 tres recensés en 1995 peuplements végétaux : 0%							
Mise en œuvre	Typologie des habitats terrestres Salines Fourrés plus ou moins arborés Mangroves Plages de sable nu Formations végétales de dépressions et lagunes Formations végétales psammophiles Formations végétales anémophiles Littoral rocheux Cocoteraie Typologie simplifiée et surface des milieux terres • Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur les	9,57 88,78 5,83 6,68 2,94 16,66 14,98 7,03 0,67 stres recensés en 1995 peuplements végétaux : 0% erre a été finalisée en 2022. , Penin R., Procopio L. & P. Berr							

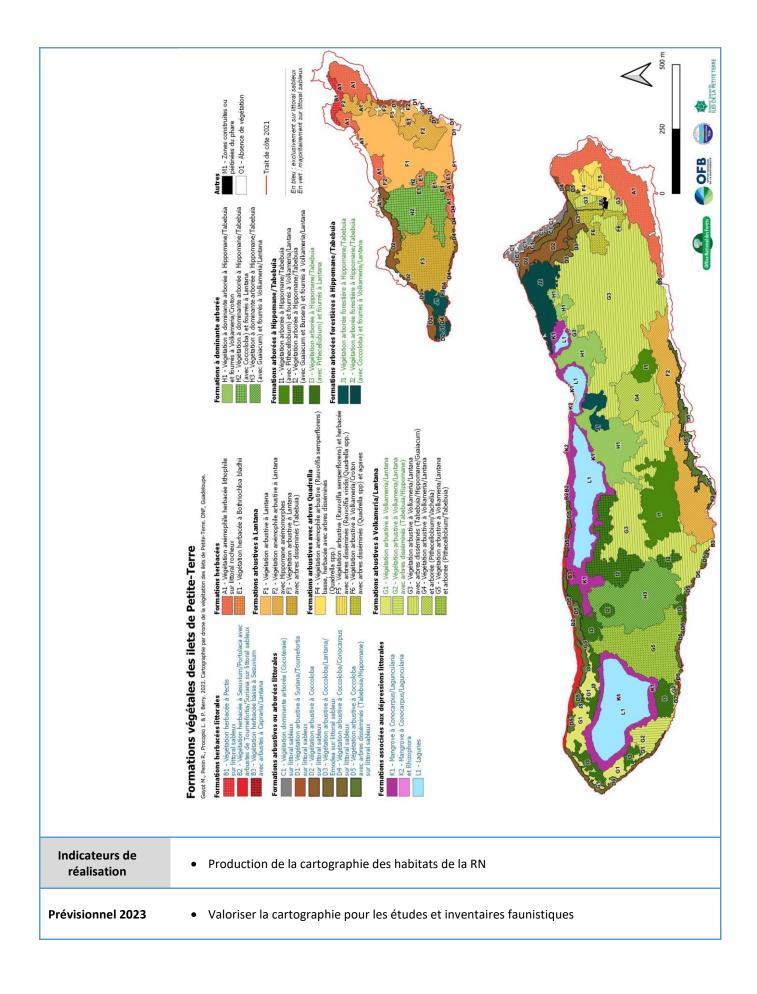
riche de 33 formations végétales qui reflètent cette configuration.

	FORMATIONS VÉGÉTALES	AIRE (HA)	correspondano Rousteau
	Formations herbacées littorales	9,8	
3	B1 - Végétation herbacée à Pectis#sur littoral sableux	0,5	3
ORMAIIONS LITIORALES SIRICIO SENSO (EN BLEU: exclusivement sur littoral sableux)	B2 - Végétation herbacée à Sesuvium/Portulaca#avec arbustes de Tournefortia/Suriana sur littoral sableux	1,0	3
	B3 - Végétation herbacée basse à Sesuvium#avec arbustes à Capraria/Lantana	0,1	3
	Formations arbustives (voire arborées) littorales	10.5	
± s	C1 - Végétation dominante arborée (Cocoteraie)#sur littoral sableux	0,8	4
۽ ۾ ا		0.4	3
lusiveme	D2 - Végétation arbustive à Coccoloba#sur littoral sableux	2,1	4
sul de	D3 - Végétation arbustive à Coccoloba/Lantana/Ernodea#sur littoral sableux	2,7	4
i sa '	D4 - Végétation arbustive à Coccoloba/Conocarpus#sur littoral sableux	0.5	4
3 ::	D5 - Végétation arbustive à Coccoloba#avec arbres disséminés (Tabebuia/Hippomane) sur littoral sableux	4.1	4
<u> </u>	Formations associées aux dépressions littorales	17,3	
Z	K1 - Mangrove à Conocarpus/Laguncularia	7,2	1
	K2 - Mangrove à Conocarpus/Laguncularia et Rhizophora	0,1	2
	L1 – Saline	10.5	-
	TOTAL	37,6	
	Formations herbacées	0,5	
	A1 - Végétation à herbacées lithophiles#sur littoral rocheux	8.2	6
	E1 - Végétation herbacée à Bothriochloa bladhii	0,5	-
	Formations arbustives à Lantana	21.7	
	F1 - Végétation arbustive à <i>Lantana</i>	6.9	8, 9
	F2 - Végétation arbustive à <i>Lantana</i> F2 - Végétation arbustive à <i>Lantana</i> #avec Hippomane anémomorphes	10.1	8.9
$\widehat{\mathbf{x}}$	F3 - Végétation arbustive à Lantana#avec arbres disséminés (Tabebuia)	4.7	8, 9
<u>Se</u>	Formations arbustive a Lantandwavec arbres dissemines (Tabebula)	3,4	0, 9
sak	F4 - Végétation arbustive (Rauvolfia semperflorens) basse#et herbacée avec arbres disséminés (Quadrella spp.)	0,9	8, 9
2			
EN VERT : formations majoritairement sur littoral sableux)	F5 - Végétation arbustive (Rauvolfia semperflorens)#et herbacée avec arbres disséminés(Rauvolfia viridis/#Quadrella spp.)	0,6	8, 9
, E	F6 - Végétation arbustive à Volkameria/Croton#avec arbres disséminés (Quadrella spp) et agaves	1,9	8, 9
5 5	Formations arbustives à Volkameria/Lantana	49,0	
ons majoritairement s	G1 - Végétation arbustive à Volkameria/Lantana	2,6	10
ē	G2 - Végétation arbustive à Volkameria/Lantana#avec arbres disséminés (Tabebuia/Hippomane)	1,4	10
) E	G3 - Végétation arbustive à Volkameria/Lantana#avec arbres disséminés (Tabebuia/Hippomane/Guaiacum)	28,8	10
na	G4 - Végétation arbustive à Volkameria/Lantana#et arborée (Pithecellobium/Vachelia)	2,6	10
ls.	G5 - Végétation arbustive à Volkameria/Lantana#et arborée (Pithecellobium/Tabebuia)	5,9	10, 12
ᇋ	Formations à dominante arborée	10,0	
E.	H1 - Végétation à dominante arborée à Hippomane/Tabebuia#et fourrés à Volkameria/Croton	7,6	10
ڡٙ	H2 - Végétation à dominante arborée à Hippomane/Tabebuia#(avec Coccoloba) et fourrés à Lantana	4,0	10
Ë	H3 - Végétation à dominante arborée à Hippomane/Tabebuia#(avec Guaiacum) et fourrés à Volkameria/Lantana	6,0	12
ÿ	Formations arborées à Hippomane/Tabebuia	11,9	
S	11 - Végétation arborée à Hippomane/Tabebuia#(avec Pithecellobium) et fourrés à Volkameria/Lantana	5,0	12
_	12 - Végétation arborée à Hippomane/Tabebuia#(avec Guaiacum et Bursera) et fourrés à Volkameria/Lantana	4,1	12
	13 - Végétation arborée à Hippomane/Tabebuia#(avec Pithecellobium) et fourrés à Lantana	2,8	5
	Formations arborées forestières à Hippomane/Tabebuia	5,1	
	J1 - Végétation arborée forestière à Hippomane/Tabebuia	0,9	5, 12
	J2 - Végétation arborée forestière à Hippomane/Tabebuia#(avec Coccoloba) et fourrés à Volkameria/Lantana	2,8	5, 12
	TOTAL	101,5	
	TOTAL GÉNÉRAL	140.0	

Typologie des formations végétales terrestres (avec télédétection par drone)

Au terme de l'étude, les gestionnaires disposent de plusieurs outils :

- une couverture de photos de haute qualité de l'intégralité des ilets ;
- une évaluation du trait de côte 2021, qui semble montrer une accélération de l'érosion sur les 10 dernières années ;
- une nouvelle cartographie intégrale des habitats, qui pourra être utilement mise à profit pour le suivi des populations de gaïacs, d'iguane, ou autre ;
- une nouvelle liste d'espèces revue largement à la hausse ;
- des référentiels photographiques des habitats et des espèces par drone
- des guides floristiques (Penin) et un suivi phytosociologique basé sur le projet (Delasalle).



CS 15	CS 15 : Suivre la croissance des plantations de Gaïac ré implantées sur la RNN								
Priorité 1									
ENJEUX	Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles								
OLT	OLT 5 - Contribuer à la conservation et régénération des formations végétales d'importance patrimoniale								
Description	Suite à la ré implantation d'environ 300 plants de gaïacs à Terre de Bas un protocole de suivi de la croissance de ces jeunes plants a été mis en place et suivi sur l'ensemble des plants. Parallèlement au suivi, l'entretien régulier des sites de ré implantations est effectué par l'équipe de gestion afin que les jeunes plants de gaïacs ne soient pas étouffés par la végétation alentour.								
Indicateurs d'Etat	 Taux de reprise et de survie des plants de gaïacs : Croissance moyenne positive de la population mais 6 nouveaux morts Gaïacs soit 221 plants vivants en 2022 								

La mortalité depuis la plantation a augmenté cette année avec 6 pertes supplémentaires. Cependant, un bon état de santé est enregistré pour la grande majorité des plants avec des couleurs et une densité de feuillage qui montrent une bonne adaptation au stress hydrique. Une tendance à la croissance en hauteur des pieds est également notée.

Le suivi 2022 porte donc à 221 le nombre de plants vivants.

Mise en œuvre 2022





Suivi de la croissance des jeunes Gaïacs par un agent de la RNN © association Titè

Nombre de suivis réalisés : Le suivi annuel a été réalisé en juillet. Prévisionnel 2023 Le suivi annuel sera poursuivi avec un entretien et un agrandissement des cloches de protection qui le necéssitent.

CS 16	
Priorité 3	CS 16 : Réaliser un inventaire des invertébrés terrestres
ENJEUX	Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles
OLT	OLT 6 - Contribuer à la conservation des espèces animales terrestres d'importance patrimoniale
Description	L'objectif de cette action est de définir un protocole de suivi et de réaliser l'inventaire qualitatif et quantitatif des insectes présents sur l'ensemble de la réserve, notamment des papillons. Cette action sera menée par un prestataire extérieur dans le cadre d'une étude ponctuelle.
Indicateurs d'Etat	 Diversité des insectes, nombre d'espèces patrimoniales (endémiques, menacées, protégées)
Mise en œuvre 2022	L'entomofaune constitue un des groupes taxonomiques les moins connus en Guadeloupe, en particulier dans ses îles périphériques, en dépit de sa richesse et de son endémisme probable. L'objectif premier de l'étude était d'établir un inventaire généraliste sur le territoire des îles de la Petite Terre. L'inventaire a été mené par l'association AEVA, avec le soutien logistique et humain des gestionnaires. L'étude a été financée par l'OFB, au travers de son appel à projets TeMeUm. 3 missions ont été conduites conjointement avec les membres d'AEVA et les agents de la RNN : du 2 au 5 décembre 2021, du 5 au 8 mars 2022 et du 27 au 28 juin 2022. Les différents milieux ont été parcourus, en utilisant des méthodes diversifiées, telles que la chasse à vue de jour et de nuit, le battage, le fauchage, le piégeage lumineux et le filet troubleau. Avant l'étude, seuls 25 taxons figuraient dans la littérature, ou dans les bases de données naturalistes (VonVon, Karunati, INPN, GBIF, iNaturalist). Le travail de terrain et la compilation des données existantes a permis d'établir une liste de 150 taxons dont 86 déterminés au rang d'espèces à Petite Terre. Des experts de Martinique et de l'Hexagone ont aidé à l'identification des spécimens. Parmis les 150 taxons, on compte 66 Coléoptères, 29 Lépidoptères, 17 Diptères, 11 Hyménoptères, 10 Hémiptères, 7 Orthoptères, 3 Neuroptères, 2 Odonates, 2 Scorpions, 1 Blattoptère, 1 Phasme, 1 Solifuge. Certains groupes, tels que les Blattes et Termites n'ont pas été pris en compte, faute de personnes ressources pour leur identification. Ils pourront faire l'objet d'inventaires ultérieurs. Deux espèces de scorpions ont été recensées : <i>Centruroides pococki</i> , également présente dans d'autres îles des Petites Antilles et une espèce du gener <i>Oiclus tite</i> a fait l'objet d'une description complète dans l'article de Ythier et al. (2022) The Scorpions of Petite Terre, Guadeloupe, Lesser Antilles, with description of a new species of Oiclus Simon, 1880 (Scorpiones, Buthidae, Diplocentridae). Parmi
	Les résultats complets de l'étude sont disponibles dans le rapport de Jourdan T., Malglaive L., Conjard S. & Pavis C. (2022). Inventaire de l'entomofaune de la Réserve Naturelle des lles de la Petite Terre (La Désirade). Années 2021 et 2022. Association pour l'Etude et la protection de la Vie sauvage dans les petites Antilles (AEVA), Goyave, Guadeloupe. Rapport AEVA n°51, décembre 2022 : 45 pp. + annexes.



Fig. 5-8 - Oicher me n. sp., habitos. - 5-6, 2 holotype: 5, dorsal aspect. - 7-8, 3 paratype: 7, dorsal aspect. 5, ventral aspect. 7-8, 3 paratype: 7, dorsal aspect. 6, ventral aspect. 7-8, 3 paratype: 7, dorsal aspect. 6, ventral aspect. 7-8, 3 paratype: 7, dorsal aspec









Illustration des différentes méthodes de prospection (de haut en bas et de gauche à droite) : battage et parapluie japonais, installation du piège lumineux devant le phare, fauchage et inspection des pièges © association Titè

Indicateurs de réalisation	Réalisation de l'inventaire : 1 inventaire					
Prévisionnel 2023	Publication du rapport d'étude et présentation des résultats à La Désirade					

CS 17	CS 17 : Réaliser un inventaire des chauves-souris								
Priorité 1									
ENJEUX	Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles								
OLT	OLT 6 - Contribuer à la conservation des espèces animales terrestres d'importance patrimoniale								
Description	Cette action vise à renforcer les connaissances sur les populations de chauves-souris fréquentant la réserve. A ce jour deux espèces ont été recensées sur la réserve : le Molosse commun (<i>Molossus molossus</i>), une petite colonie s'était installée derrière un panneau fixé sur le phare et la Tadaride du Brésil (<i>Tadarida brasiliensis</i>).								
Indicateurs d'Etat	 Diversité des chauves-souris : 4 Nombre d'espèces patrimoniales (endémiques, menacées, protégées) : Brachyphylla cavernarum (endémique des Antilles) et Ardops nichollsi (endémique des Petites Antilles) 								

Depuis la création de la RNN aucune étude n'a été menée sur la répartition des chiroptères sur les îlets. La présence de chiroptère y est pourtant notée depuis plus de 15 ans et recemment, les gîtes situés dans la maison des gardes et dans le phare ont commencé à poser des problèmes logistiques et sanitaires aux gestionnaires.

L'objectif de l'étude menée par Ardops Environnement est donc double, d'une part réaliser un inventaire des populations de chiroptères sur la réserve et d'autres part réfléchir à une solution pour concilier présence humaine sur le phare et la maison des gardes et conservation des chiroptères sur ces deux sites.

Les inventaires ont eu lieu entre 2019 et 2022 avec plusieurs sessions de terrain couvrant différentes saisons. La méthode s'est déclinée en 2 grandes phases : les inventaires acoustiques et la recherche de gites.

D'après les données collectées, le peuplement de la réserve est composé de quatre espèces dont deux (*M. molossus* et *T. brasiliensis*) sont résidentes avec des gîtes connus et une activité bien répartie sur les deux îles. Les deux autres espèces (*A. nichollsi* et *B. cavernarum*) n'ont été observé qu'une fois sur la réserve et il est difficile de savoir si de petites populations existent (notament pour *A. nichollsi* espèce très discrètes) ou si ces individus sont isolés et de passage sur ces îles.

Un effort de recherche a été consacré à *N. leporinus* une chauve-souris piscivore qui pourrait trouver un habitat adéquat sur les îles de la Petite Terre avec des gîtes en falaises et un territoire de chasse sur les salines de Terre de Bas. Cependant, aucune donnée liée à cette espèce n'a été collectée.

Mise en œuvre 2022

Outre les populations de molosse et tadaride résidentes de manière constante sur l'île, les deux observations ponctuelles d'individus isolés d'*Ardops nichollsi* et de *Brachyphylla cavernarum* suggèrent que les îles de la Petite Terre jouent un rôle majeur dans la continuité écologique de l'archipel guadeloupéen.

En effet, si on prend l'exemple de *B. cavernarum*, espèce pour laquelle les gîtes regroupent souvent de très nombreux individus (souvent supérieur à mille) et dont la détection acoustique est très aisée, il est peu probable qu'une colonie soit présente à Petite Terre et non identifiée lors des prospections. L'individu observé serait donc un individu erratique de passage sur les îles de la Petite Terre qui constitueraient un point d'étape pour effectuer de plus longs trajets entre les différentes îles de l'archipel, favorisant ainsi les échanges intraspécifiques.

La phare de Petite Terre, importante source de lumière artificielle, pourrait également expliquer l'attrait des îlets de Petite Terre pour les chiroptères.

Un suivi par émetteur radio des individus erratiques faisant étape à Petite Terre permettrait d'étudier leurs déplacements et affiner nos connaissances sur le rôle de ce petit territoire dans l'écologie des chiroptères de Guadeloupe.

Les résultats complets de l'étude sont disponibles dans le rapport Angin, B. 2022. Inventaire des chiroptères de la Réserve Naturelle Nationale des îles de la Petite Terre. Ardops Environnement – Association Ti'tè, 19p. + annexe.

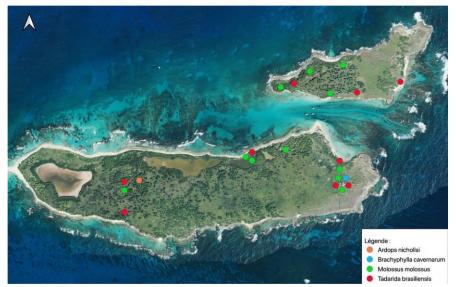








Illustration des principales espèces de chauve-souris observées dans la Réserve naturelle de Petite Terre (de gauche à droite et de haut en bas) : Molossus molossus, Ardops nichollsi, Tadarida brasiliensis, Brachyphylla cavernarum – crédits photos Baptiste Angin



Synthèse des connaissances actuelles sur les chiroptères de îlets de Petite Terre

Indicateurs de réalisation

• Réalisation de l'inventaire : 1

Prévisionnel 2023

- Rediger le dossier de demande de dérogation à l'arrêté sur la protection des mammifères de Guadeloupe
- Fabriquer et installer les gites artificiels sur le phare en vue de la migration de la colonie de la maison des gardes

CS 18			CS 18 :	Suivre	e la rep	roduct	ion des Peti	tes Sternes				
Priorité 1												
ENJEUX	Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux											
OLT	OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs											
Description	mois pendant les rivages des Les colonies ni	La population de Petites Sternes (<i>Sternula antillarum</i>), une espèce migratrice nicheuse, sera suivie 2 fois par mois pendant sa période de nidification . Le suivi sera réalisé sur les 4 salines de Terre de Bas ainsi que sur les rivages des 2 ilets. Les colonies nicheuses de Petites Sternes affectionnent les zones sableuses des plages et arrière-plages ainsi que les berges des plans d'eau, elles sont notamment observées sur la plateformes installées sur les salines 1 et 3.										
	• Activ	Indicateur Petites Sternes : • Activité de nidification des Petites Sternes : Nombre de couples observés pendant la période de nidification, Nombre de jeunes										
		2011	2012	2013	2014	2015	2019	2020	2021	2022		
	Nombre de couples	65	(117 adultes)*	45 (min.)	60	20 à 50	125 (max.) / 43 à 69**	33 / 97** (Total = 130 min)	135	79+82**		
Indicateurs d'Etat	Nombre de jeunes				5	0	39**	1 / 127**	60**	11+71**		
	A pl	*nombre de couples non déterminé ** en milieu artificiel (sur les 4 plateformes) A partir de 2019 le nombre de couples et de jeunes à l'envol sont présentés « en milieu nature » / « sur plateforme** » • Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur l'activité de nidification des Petites Sternes Pas concerné en 2022										
Mise en œuvre 2022	Au minimum, à l'envol. Le nombre de production de s'explique en p	Les petites sternes ont été observées sur la réserve entre le 15 mars et le 13 septembre 2022 par Anthony LEVESQUE du bureau d'études LBE. 7 comptages dans le cadre des conventions ES/2021/001 et ES/2022/002 ont été utilisés pour l'étude. Au minimum, ce sont 161 couples qui se sont reproduits à Petite Terre et ont produits près de 82 jeunes à l'envol. Le nombre de couples présent est parmis le meilleur depuis l'installation des plateforme mais la production de 0,5 jeune par couple est plutôt moyenne (2 fois inférieur à celle de 2020). Ce résultat s'explique en partie par un nombre de couples élévé en milieu naturel sur la saline 2 (67) mais une faible production de jeunes à l'envol sur ce site (11).										
		agents	de la réserve	ont réa	ılisé un é	tat des l		la saline 3. A mble des platef				

leur restauration avant la période de nidification de 2023.





Petites Sternes sur une plateforme de la saline 3(à gauche) et contrôle des plateformes par les agents de la réserve (à droite) © Anthony Levesque



Petites Sternes à Petite Terre © Anthony Levesque

Indicateurs				
de				
réalisation				

• Réalisation des suivis annuels (2 comptages / mois – prévisionnel) = 1 comptage mensuel + 1 suivi complémentaire pendant la période de nidification

Prévisionnel 2023

- Poursuivre le suivi mensuel ornithologique
- Poursuivre le suivi complémentaire de la reproduction des Petites Sternes
- Entretenir les plateformes
- Etudier la mise en place de nouvelles plateformes sur la saline 2

CS 19	CS 19 : Suivre les populations d'oiseaux marins nicheurs des falaises						
Priorité 1							
ENJEUX	Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux						
OLT	OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs						
Description	Ce suivi concerne les populations nicheuses de Grands Pailles en queue (<i>Phaeton aethereus</i>), de Sternes bridées (<i>Onychoprion anaethetus</i>), ainsi que de toute autre espèce d'oiseau marin nicheur pouvant être observée sur la réserve. Depuis 2002, un suivi mensuel est réalisé sur les 2 ilets afin de comptabiliser le nombre de Grands Pailles en queue.						

Indicateur Oiseaux marin nicheurs:

Nombre total de Grands et Jeunes Pailles en queue observés / an

Indicateurs d'Etat

Années	02	03	04	05	06	07	08	10	11	12	13	14	15
Nbre total de Pailles en queue	7	1	4	2			2		1			6	1
Nbre de jeunes Paille en queue	1		1	1									
Années	20	21	22										
Nombre total de Pailles en queue	0	0	0										
Nbre de jeunes Paille en queue	0	0	0										

• Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur les populations d'oiseaux marins nicheurs des falaises

Pas concerné en 2022

Ce suivi est mené dans le cadre du comptage ornithologique mensuel par Anthony LEVESQUE (convention ES/2021/001).

En 2022 aucun couple de Grand Paille en queue n'a été observé en reproduction sur la RNPT. Cette absence de reproduction est noté depuis 2015.

Depuis 2018 nous notons la reproduction de la Sterne bridée sur la falaise à l'Est de Terre de Bas. En 2022, un effectif maximal de 40 individus et 3 juvéniles à été observé. Cette espèce est en nette augmentation sur la Réserve.

Mise en œuvre 2022

Nombre total de Sternes bridées observés / an

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre total de Sternes bridées	4	NA	12	+/- 60	40
Nbre de jeunes Sternes bridées	0	NA	2		3

A noter la présence de deux **Sternes fuligineuses** *Onychoprion fuscatus* en compagnie des Sternes bridées qui alarment. Ces individus seront suivis avec attention afin de détecter une possible reproduction.



Sterne bridée © Anthony Levesque

Indicateurs de réalisation

- Réalisation des suivis annuels (1 comptage / mois prévisionnel) = 100%
- Production du rapport d'analyse des données = L'analyse des données fera l'objet d'un rapport intermédiaire annuel. Le rapport global lié à la convention ES/2021/001 devra être livré en 2025

Prévisionnel 2023

Poursuivre les suivis dans le cadre du comptage ornithologique mensuel : Convention $N^{\circ}ES/2021/001$

CS 20	CS 20 : Suivre la reproduction des limicoles et des canards
Priorité 1	
ENJEUX	Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux
OLT	OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs et nicheurs
Description	Cette action permettra de suivre les variations inter-annuelles des effectifs et du succès de la reproduction des populations nicheuses de limicoles (Huîtrier d'Amérique, échasse d'Amérique, Gravelot de Wilson) et de canards (Dendrocygne des Antilles, Canard des Bahamas). Les données proviennent des suivis mensuels des limicoles (depuis 1999) et des Anatidés (depuis 2006).
Indicateurs d'Etat	Indicateur Oiseaux limicoles nicheurs : Nombre de couples nicheurs d'Huîtriers d'Amérique recensés / an + jeunes à l'envol Nombre de couples nicheurs d'Echasse d'Amérique observés/an Nombre de couples nicheurs de Gravelot de Wilson observés/an Nombre total de Dendrocygne des Antilles observés/an dont canetons Nombre total de Canard des Bahamas observés/an dont canetons
	Ce suivi est mené dans le cadre du comptage ornithologique mensuel par Anthony LEVESQUE (convention ES/2021/001). Les trois espèces de limicoles nicheurs ont été observées en 2022 : L'Huitrier d'Amérique : 15* (contact max : 22 en date du 19 août et du 13 septembre) Gravelot de Wilson : 27* (contact max : 78 en date du 13 décembre) Echasse d'Amérique : 14* (contact max : 38 en date du 10 mai) *(nombre d'individus moyen mensuel)

Les anatidés naicheurs :

- Canard des Bahamas : 9* (contact max : 17 en novembre) dont une nichée de 5 canetons
 *(nombre d'individus moyen mensuel)
- Dendrocygne des Antilles : 1 seule observation de 2 individus (13 septembre)

Mise en œuvre 2022

Une espèce nouvelle a été observée en 2022 sur la réserve, il s'agit de la Barge hudsonienne *Limosa heamastica*, découverte le 12/10/2022 par Jean-Claude Lalanne (Garde) et Grégory Maston (écovolontaire).





Huitrier d'Amérique (à gauche) et Dendrocygne des Antilles (à droite) © Anthony Levesque

Indicateurs de réalisation

- Réalisation des suivis annuels (1 ou 2 comptages / mois prévisionnel) = 100%
- Production du rapport d'analyse des données = rapport global lié à la convention ES/2017/001 livré en 2022

Prévisionnel 2023

Poursuivre le comptage ornithologique mensuel incluant la partie suivi de reproduction des limicoles et canard, Convention N°ES/2021/001

CS 21	CS 21 : Suivre la reproduction des autres populations d'oiseaux nicheurs
Priorité 1	
ENJEUX	Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux
OLT	OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrateurs
OLI	et nicheurs
Description	Ce suivi est réalisé dans le cadre du programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) initié en 2014 en Guadeloupe et mis en place en 2015 sur la réserve. Il permet de recueillir des informations sur la distribution et l'abondance d'une vingtaine d'oiseaux terrestres communs sur les 2 ilets.

• Nombre total d'espèces contactées lors du suivi (inclus les 2 passages)

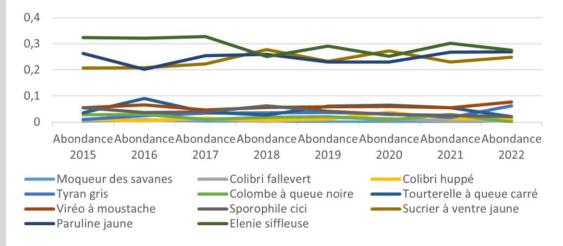
	2015	2016	2017	2018
Richesse spécifique	20	21	20	21
Richesse spécifique espèces ciblées par le STOC-EPS (11 espèces*)	11	11	11	11
	2019	2020	2021	2022
Richesse spécifique	16	17	15	17
Richesse spécifique espèces ciblées par le STOC-EPS (11 espèces*)	10	10	10	10

^{*}Paruline jaune, Sucrier à ventre jaune, Elénie siffleuse, Sporophile cici, Viréo à moustahes, Tyran gris, Touterelle à queue carrée, Colombe à queue noire, Colibri huppé, Moqueur des savanes, Colibri falle-vert.

 Abondance des 11 espèces contactées = nombre d'individus par espèce / nombre total d'individus contactés

Evolution de l'abondances d'oiseaux (2015-2022) - Petite Terre

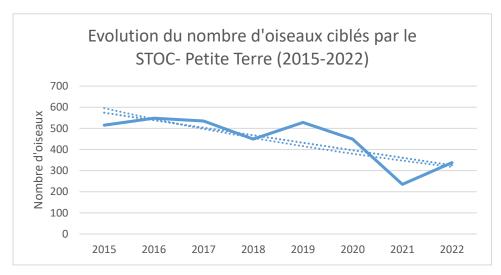
Indicateurs d'Etat



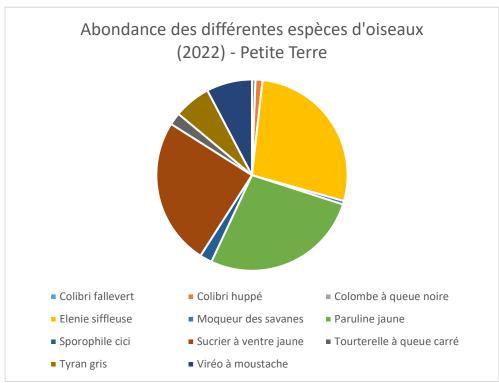
Deux observations de moqueur des savanes ont été réalisées en date du 14 juin 2022 par Eric DELCROIX à Terre-de-Bas. Cette espèce n'avait plus été observée sur la RNPT depuis plusieurs années. Les prochaines prospections nous permettront de mettre en lumière la fréquence de présence de ces individus.

Ce suivi a été mis en œuvre par Eric DELCROIX de l'association AMAZONA (22-23/04 et 14-15/06), convention ES/2022/003

Sur les 11 espèces visées, 10 ont été observées (absence de la colombe à queue noire). Un total de 338 individus ont été dénombrémais. Nous observons néanmoins une augmentation des fréquences générales.



Mise en œuvre 2022



Indicateurs de réalisation

- Réalisation du suivi annuel
- Nombre de points d'écoute suivis / an (prévisionnel 20)

- Poursuivre le suivi
- Alimenter la base de données Karunati
- Intégrer les données de la RNPT dans les analyses régionales

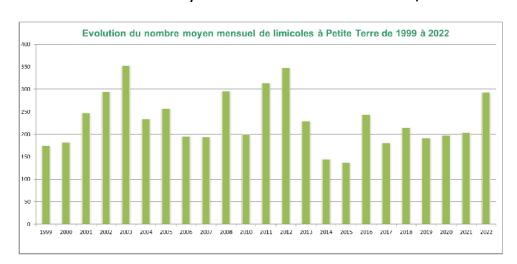
CS 22	CS 22 : Suivre la dynamique saisonnière et migratoire des populations de limicoles et de canards (espèces non nicheuses)	
Priorité 1	(
ENJEUX	Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux	
OLT	OLT 7 - Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux migrate et nicheurs	
	Cette action a pour objectif de poursuivre les suivis mensuels des limicoles et Anatidés initiés sur la	

Description

Cette action a pour objectif de poursuivre les suivis mensuels des limicoles et Anatidés initiés sur la réserve depuis 1999 et 2006 afin de suivre les variations inter-annuelles de la diversité et de l'abondance d'espèces non nicheuses.

Indicateur Limicoles et Anatidés non nicheurs

• Variations des effectifs moyens mensuels de limicoles non nicheurs / an



Indicateurs d'Etat

Densités moyennes mensuelles des populations de limicoles

L'effectif moyen mensuel pour les limicoles est de 293 (contre 204 en 2021). L'effectif minimum en 2022 a été de 38 individus en juillet et le maximum de 599 en février.

• Evaluation de l'effet positif de la dératisation sur les populations de limicoles et de canards (espèces non nicheuses)

Pas concerné en 2022

Proposition d'indicateurs et de valeurs seuils :

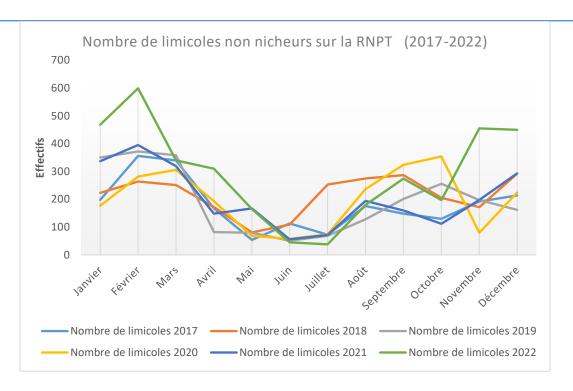
	Mauvais	Médiocre Seuil d'alerte	Moyen	Bon	Très bon
Effectifs des limicoles non nicheurs	[0-100[[100-130[> 130	> 250	> 350
2022				293	

Ce suivi est mené dans le cadre du comptage ornithologique mensuel réalisé par Anthony LEVESQUE (convention ES/2021/001).

• Les limicoles migrateurs

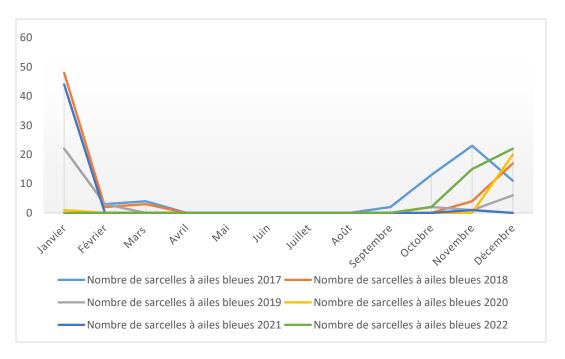
Mise en œuvre 2022

En 2022, les 12 comptages mensuels ont été fait par Anthony LEVESQUE. L'effectif moyen mensuel est de 293 oiseaux limicoles non nicheurs. L'indicateur d'Etat a été renseigné. Nous notons une forte augmentation de cette moyenne mensuelle par rapport aux 5 dernières années. L'indicateur pour l'année 2022 est bon (Moyenne mensuelle des limicoles non nicheur comprise entre 250 et 350 individus)



Les canards migrateurs

L'espèce de canard suivi est la Sarcelle à ailes bleues, même si occasionnellement d'autres espèces peuvent être observées. Cette espèce a été observée sur trois mois octobre = 2 individus, novembre = 15 individus et décembre = 22 individus.



Nombre de Sarcelles à ailes bleues sur la RNPT (2017-2022)

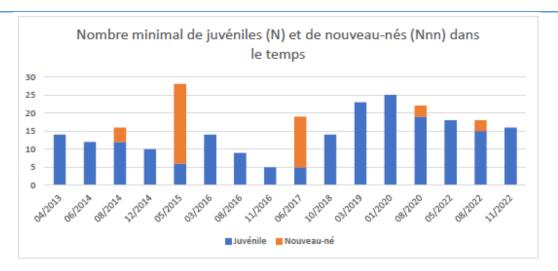
Indicateurs de réalisation

- Réalisation des suivis annuels (1 comptage / mois prévisionnel) = 100%
- Production du rapport d'analyse des données = L'analyse des données sera inclus dans le rapport global lié à la convention ES/2021/001 qui devra être livré en 2025.

Prévisionnel 2023

Poursuivre le comptage ornithologique mensuel qui inclus la partie suivi des limicoles et canards migrateurs, ES/2021/001

CS 27	CS 27 : Poursuivre l'étude des populations de requins et de raies
Priorité 2	
ENJEUX	Enjeu - Des sites de nurserie et habitats pour des populations de requins et de raies
OLT	OLT 9 - Améliorer les connaissances sur les populations de requins et de raies de la réserve
Description	Les ilets de Petite-Terre font partie d'une des principales zones d'observation de requins de l'archipel guadeloupéen et abriteraient l'une des plus grandes zones d'agrégations de requins citron identifiées à ce jour dans les Antilles françaises. Le suivi des populations de requins citron a débuté sur la réserve en 2013 et a permis de recueillir des informations sur l'abondance et la distribution de cette espèce ainsi que sur les interactions possibles avec la fréquentation humaine dans la zone du lagon. Récemment des femelles requin nourrice gestantes ont été observées dans la réserve. L'objectif de cette action sera de poursuivre les études des populations de requins et de raies dans la réserve afin d'estimer leur abondance et identifier les sites de nurserie.
Indicateurs d'Etat	 Localisation des sites de nurserie de requins et de raies Nombre de nouveaux-nés et de juvéniles de requins citron et des autres espèces de raies et de requins / an => Evaluation des taux de survie Nombre de raies léopard identifiées
Mise en œuvre 2022	Abritant la plus grande nurserie de requin identifiée à ce jour dans les Antilles Françaises, la réserve naturelle des îlets de la Petite Terre est un site prioritaire pour la conservation des espèces côtières de requins et de raies telles que le requin citron, le requin nourrice et la raie léopard. Les gestionnaires travaillent en partenariat avec le réseau REGUAR coordonné par l'association Kap Natirel pour le suivi des juvéniles de requins citron et le suivi par BRUVS. • Suivi annuel par les dispositifs BRUVs: Durant 4 jours, Océane Beaufort, Kap Natirel REGUAR et 3 gardes de la réserve ont déployé des BRUVs (système d'enregistrement composé de vidéos sous-marines avec une source d'appât installée à distance) aux abords des îlets de Petite Terre. La mission, qui a mobilisé les moyen logistiques et nautiques de la réserve, s'est déroulée du 11 au 14 janvier 2022. Grace à ces travaux, deux nouvelles espèces de requin ont été recensées dans la réserve en 2022, il s'agit du requin de récif des Caraïbes et du requin nez noir ; 2 espèces classées en danger d'extinction sur la liste rouge mondiale des espèces menacées.
	• Suivi des nurseries de requins La méthode basée sur le comptage du nombre de requins le long de transects a été réalisée a) par survol aérien à l'aide d'un drone et b) par observation directe d'un observateur formé depuis le rivage. Cette méthode permet d'estimer la diversité et l'abondance d'élasmobranches, de caractériser les stades de vie et d'évaluer le taux de survie des nouveaux nés et juvéniles de requin citron. 3 missions de terrain ont été réalisées par Océane Beaufort, Kap Natirel, REGUAR, du 2 au 6 mai, du 30 juillet au 2 aout et du 12 au 15 novembre 2022 A chaque mission, un minimum de 2 comptages a été réalisé à Terre de Bas et à Terre de Haut. Avec seulement 3 observations de nouveau-nés l'année 2022 présente un faible recrutement par rapport aux années 2015 et 2017.







Mise à l'eau des BRUVS et observation de requins par caméra appâtée © KapNatirel





Observation de requins citron depuis le suivi en drone © KapNatirel

Indicateurs de
réalisation

Rapport sur les nurseries de requins citron : livré en décembre 2022 Rapport BRUV : disponible en 2023

- Reprendre le suivi des nurseries en régie pour augmenter la fréquence des comptages et identifier plus précisement le moment des naissances
- Mettre en place un programme de sciences partcipatives à destination des écovolontaires
 Titè pour le suivi des raies léopard par photo-identification
- Installer un panneau d'information à destination des visiteurs pour réduire la mise à l'eau avec les juvéniles de requin citron et préserver uen zone de quiétude à proximité des beach rock (côte nord de Terre de Haut)

CS 28	CS 28 : Cartographier les biocénoses marines	
Priorité 1		
ENJEUX	Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines	
OLT	OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines	
Description	Les données relatives à la distribution et l'état de santé des biocénoses marines à l'échelle de la réserve de Petite Terre sont peu nombreuses et anciennes (cartographie de la réserve par photo-interprétation réalisée en 1995). La réalisation de la cartographie des biocénoses marines benthiques de la RNN (récifs coralliens, herbiers, fonds meubles) permettra de receuillir des informations écologiques sur les différentes typologies d'habitats présentes, leur localisation, leur surface et état de santé. Ces données, ainsi que leur actualisation régulière, permettront de suivre l'évolution de la distribution spatiale des habitats marins et fournira au gestionnaire des informations pour établir une gestion adaptée pour la conservation du milieu marin.	
Indicateurs d'Etat	 Surface des récifs coralliens et des herbiers dans la RNN Evolution de la distribution des récifs coralliens et des herbiers dans la RNN : comparaison avec la cartographie des biocénoses marines de 1995 et de la cartographie du lagon de 2012 et 2014. 	

Le cahier des charges a été rédigé fin 2021 et une consultation des bureaux d'études spécialisés en environnement marin a été lancée au 1^{er} trimestre 2022. L'offre de Créocéan a été retenue. La réalisation de la cartographie des biocénoses marines de la Réserve s'est déroulée en trois phases :

- 1 Pré-cartographie des habitats marins sur la base de photos satellites ;
- 2 Validation de la cartographie par une phase de vérité-terrain en plongée sous-marine
- 3 Elaboration des cartographies, description détaillée des biocénoses et identification des zones d'enjeux.

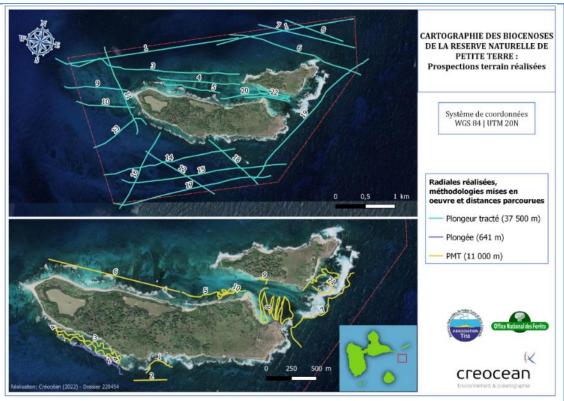
La phase de vérité terrain a eu lieu du 22 au 26 aout 2022. 3 agents de la réserve de Petite Terre (2 plongeurs professionnels et 1 pilote des moyens nautiques) ont participé à cette mission, sous la coordination scientifique de Créocéan.

Mise en œuvre 2022





Illustrations de la méthodologie d'investigation par plongeur tracté et en PMT sur les fonds peu profonds © Créocéan



Effort d'échantillonnage selon la méthode utilisée

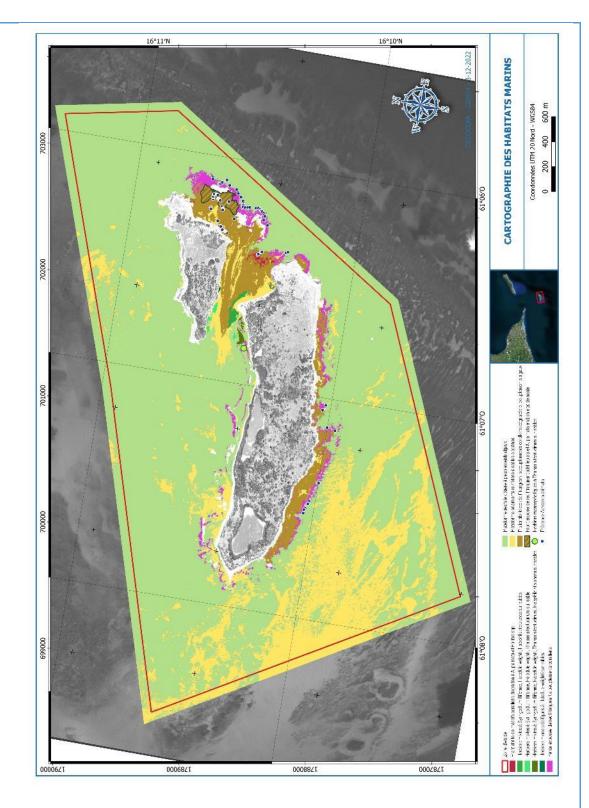
Sur la quasi-totalité du secteur d'étude, l'ensemble des habitats marins a été identifié avec les espèces « structurantes » associées, c'est à dire les espèces dominantes visuellement ou ayant des impacts significatifs sur la structure des communautés et leurs fonctions.

L'analyse s'est également attachée à prendre en compte les espèces patrimoniales, halieutiques et protégées.

Habitat	Superficie (m²)
Plateforme récifale côtière à peuplements algaux	6 501 997
Plateforme sédimentaire côtière à sables biogènes	1 779 594
Platier abrité de récif frangeant à peuplements coralliens dégradés et peuplements algaux	367 605
Pente exposée de récif frangeant à peuplements coralliens	145 489
Front exposé de récif frangeant à Millepora et A. palmata en bon état de santé	30 917
Herbier mixte à Syringodium filiforme, Halodule wrightii, Halophila stipulacea sur sables	11 787
Front abrité de massifs coralliens dégradés à A. palmata et Porites spp.	8 468
Herbier mixte à Syringodium filiforme, Halodule wrightii, Thalassia testudinum, Halophila stipulacea sur sables	6 266
Herbier mixte à Syringodium filiforme, Halodule wrightii, Thalassia testudinum sur sables	5 473
Herbier monospécifique à <i>Halodule wrightii</i> sur sables	1 132
Herbier monospécifique à <i>Thalassia testudinum</i> sur sables	< 500 m²

Typologie des habitats et superficie correspondante

La carte ci-après constitue la synthèse des habitats marins de la Réserve Naturelle de Petite-Terre, sur la base des données bibliographiques existantes, les photographies aériennes et les vérités-terrain réalisés en août 2022. Les zones où des colonies d'*Acropora palmata* ont été relevées sont indiquées sur la cartographie.



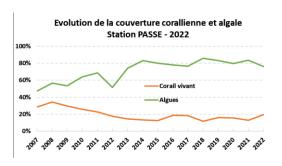
Cartographie des habitats marins de la RNPT et localisation des colonies d'Acropora palmata observées (extrait du rapport – Créocéan)

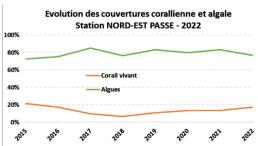
Indicateurs de réalisation

- Réalisation de la cartographie en 2022
- Rapport de synthèse de l'étude cartographique en 2022

- Péréniser le suivi des herbiers
- Caractériser les colonies d'Acropora palmata dans le lagon de Terre de Haut
- Réalisation de tests d'arrachage manuel de macroalgues et suivi de l'évolution de la colonisation du substrat par les coraux

CS 29	CS 29 : Suivre les communautés benthiques récifales		
Priorité 1			
ENJEUX	Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines		
OLT	OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines		
Description	Cette action a pour objectif de réaliser les suivis annuels des écosystèmes coralliens de façon à évaluer l'état de santé des communautés benthiques récifales, identifier les impacts possibles de certains facteurs (anthropiques ou naturels) afin d'accompagner des mesures de gestion adaptées à la conservation des récifs coralliens. Les gestionnaires mèneront une reflexion sur la possibilité d'ajouter des stations récifales au réseau de suivi (réseau AMP et/ou Reef Check). La localisation de ces stations pourra être déterminée suite à l'actualisation de la cartographie des biocénoses marines. Les données collectées proviennent des suivis réalisés dans le cadre du réseau des AMP (suivi commun aux RNN des ilets de Petite-Terre, St-Martin et St-Barthélemy) et du suivi Reef Check.		
Indicateurs d'Etat	 Indicateur Communautés coralliennes : indices corail et macroalgues Evolution du recouvrement en coraux durs vivants 		
	 Diminution de 5 % (ou plus) du recouvrement corallien entre 2 suivis annuels (d'après Mcfield et Kramer 2007) 		
	• Evolution de l'état de santé des communautés récifales (selon 5 classes)		
Mise en œuvre 2022	Le suivi du milieu marin, dit suivi des réserves, a été mis en œuvre du 3 au 07/10/2022. Ce suivi est financé sur la subvention de fonctionnement de la RNPT. Le prestataire scientifique est le bureau d'études Créocéan. Coordination scientifique : Florian LABADIE Agents RNPT : Jean-Claude LALANNE, Roby BERCHEL et Sophie LE LOC'H Plongeurs externes : Aude BERGER (RNN Saint-Martin) et Pauline PINGLAUT (RNN Saint-Barth). Production du rapport et rendu en février 2023. Evolution de la couverture benthique Après une forte diminution de la couverture corallienne de 2015 à 2018, les coraux, semblent à nouveau se développer, avec une augmentation lente de la couverture corallienne depuis 2018 de 13 à 20% (2022) pour la station Passe et de 7 à 17% (2022) pour la station Nord-est Passe. Cette augmentation doit toutefois se confirmer lors du prochain suivi pour conclure sur une réelle augmentation de la couverture corallienne sur les 2 stations étudiées. L'état de santé des colonies coralliennes sur les deux stations est bon, avec très peu de nécroses ou de signes de blanchissement. Les coraux sont toutefois très peu diversifiés, avec le genre Porites très abondants (85% sur les deux stations) sous forme digités (<i>Porites porites</i>) ou encroûtantes (<i>Porites astreoides</i>). Les autres coraux observés sont des Hydrozoaires : les coraux de feu <i>Millepora alcicornis</i> . L'espèce <i>Agaricia sp.</i> observée jusqu'en 2021 n'est plus présente sur le transect. Outre la maladie corallienne de perte de tissu (SCTLD) qui a touché les récifs de Petite Terre, les conditions hydrodynamiques (très fort courant) pourraient être une des raisons expliquant cette faible diversité.		
	Depuis 2014, les peuplement algaux (co-dominés par les macroalgues molles <i>Dictyota sp.</i> et <i>Turbinaria sp.</i> et le turf algual) restent très dominants pour les station Passe et Nord-est Passe (autour de 80%), ne permettant pas un développement des autres organismes benthiques. Toutefois, une légère baisse est observée entre 2021 et 2022 pour la station Passe (-8%). Cette diminution devra se confirmer lors du prochain suivi pour être considérée comme une évolution écologique au niveau de la station.		





L'état de santé général de la station Passe est évalué comme moyen, avec un indice moyen de 2,8/5. L'état de santé général de la station NE Passe, où les macroalgues sont abondantes est évaluée en état de santé médiocre (indice de 4/5).

Recrutement corallien et densité d'oursins diadèmes

La densité de recrues coralliennes est de 1,9 juvéniles/m² pour la station Passe. C'est une valeur moyenne, proche de celles déjà observées les années précédentes (entre 1 et 3 recrues/m²). Pour la station Nord-est Passe, la densité de recrues coralliennes est de 2,4 juvéniles/m². Cette densité est plus faible que lors du premier suivi (7,4 recrues/m²) mais plus forte que les densités observées de 2016 à 2019. Depuis 2020, la densité se maintient au-dessus de 1 juvénile/m², ce qui reste une densité faible.

S'il est difficile de dégager une tendance évolutive globale pour ce paramètre, la baisse de densité observée entre 2016 et 2018 semble se compenser progressivement.

La densité d'oursins diadème est de 8,8 individu/10m² pour la station Passe. Cette densité qui a beaucoup varié lors des suivis semble se stabiliser entre 5 et 10 individus/10m² depuis 2017. Pour la station Nord-est Passe, la densité d'oursins diadèmes est de 0,3 individu/10m². Cette valeur est très faible, à l'instar des densité observées lors des précédents suivis. Ces plus faibles densités pourraient s'expliquer par un relief moins propice aux oursin diadèmes. Toutefois, la proximité des 2 stations laisse penser que la pression de broutage de la station Passe pourrait rayonner jusqu'à la station NE Passe.

La densité de brouteur mesurée pour les 2 stations est relativement faible mais permet tout de même le maintien d'une pression de broutage sur les taxons algaux, laissant un peu de substrat nu pour l'installation de nouvelles recrues.

De plus, de nombreux oursins ont été observés hors transect, sur les massifs coralliens du lagon et de la passe. La maladie des oursins diadèmes survenue au cours de l'été 2022 et qui a fortment touchée plusieurs secteurs de l'archipel ne semble pas avoir impactée les populations de la Réserve Naturelle de Petite Terre.





Formation

En septembre 2022 une formation théorique a été dispensée par Créocéan aux nouveaux agents de la RN des îlets de Petite Terre et de la RN de Saint Barthélémy.

Cette formation a permis de présenter les différents protocoles existants ainsi que les indicateurs associés pour les écosystèmes « récifs coralliens » et « herbiers de phanérogames marines ».



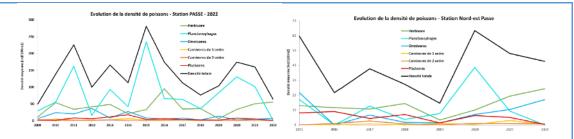
Formation des agents de la réserve de Petite Terre © Créocéan

Indicateurs de réalisation

- Nombre de stations suivies / an : 2
- Rapport annuel : réception du rapport en février 2023

- Trouver des financements pour mettre en œuvre le suivi
- Poursuivre la formation des agents à la plongée scientifique : diplôme de scaphandrier CAH
 1B
- Poursuivre la formation des agents titulaires du diplôme de scaphandrier aux protocoles de suivi du milieu marin dans le cadre du compagnonnage entre Réserve Naturelles
- Mettre en oeuvre le suivi des stations historiques et poursuivre le suivi de la station à Acropora palmata et de Millepora

CS 30	CS 30 : Suivre les peuplements ichtyologiques	
Priorité 1	C3 30 . Suivie les peuplements lentyologiques	
ENJEUX	Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines	
OLT	OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines	
Description	Il s'agit de suivre l'ichtyofaune des stations récifales de façon à évaluer les variations de la structure de ces peuplements de poissons (abondance, biomasse, présence de juvéniles) entre les sites et les années. Les données collectées proviennent des suivis annuels réalisés dans le cadre du réseau des AMP et du suivi Reef Check.	
Indicateurs d'Etat	 Densité (ind./ 100m²) et biomasse (g/100m²) totales / station Biomasses totales des poissons herbivores (g/100m²) / station (regroupant les espèces qui consomment des algues ou des Phanérogames marines) Biomasses totales des poissons carnivores (g/100m²) / station (regroupant les espèces qui consomment des invertébrés et/ou des poissons) 	
Mise en œuvre 2022	Le suivi du milieu marin, dit suivi des réserves, a été mis en œuvre du 3 au 07/10/2022. Ce suivi est financé sur la subvention de fonctionnement de la RNPT. Le prestataire scientifique est le bureau d'études Créocéan. Coordination scientifique : Florian LABADIE Agents RNPT : Jean-Claude LALANNE, Roby BERCHEL et Sophie LE LOC'H Plongeurs externes : Aude BERGER (RNN Saint-Martin) et Pauline PINGLAUT (RNN Saint-Barth). Production du rapport et rendu en février 2023. Le suivi des poissons a été réalisé le 6 octobre 2022 pour les deux stations. Les suivis sont habituellement réalisés sur 2 jours distincts afin de mettre en œuvre le protocole aux mêmes heures de la journée. Toutefois, les conditions de courants en 2022 n'ont pas permis cette organisation des suivis, qui ont dû être réalisés le même jour, à des périodes de la journée différentes. Les familles les plus représentées sont les Scaridés, les Acanthuridés et les Pomacentridés sur la station Nord-Est Passe et les Scaridés sur la station Passe. Les autres taxons sont peu représentés (moins de 1 individu/100m²). Les poissons < 10 cm sont largement majoritaires sur les 2 stations représentés par de jeunes individus inférieurs à 5cm. Sur la station Passe, la densité et la biomasse du peuplement ichtyologique subissent une forte baisse en 2022 : la densité est divisée par 2,5 (baisse significative d'un point de vue statistique) et la biomasse par 12. Il s'agit des plus faibles valeurs observées depuis le premier suivi en 2009. Pour la première fois, les planctonophages sont totalement absents des relevés faisant chuter la densité totale. Ces petits poissons étant relativement sensibles au fort courant, les conditions de fort hydrodynamisme observées en 2022 peuvent être responsables de cette absence. La densité d'herbivores augmente légèrement (+5 individus/100m²) comme celle des omnivores (+3 individus/100m²). Cette diminution peut être imputé à la baisse de densité des planctonophages qui sont absents en 2022, ainsi que les carnivores et les piscivores.	



Le caractère très ponctuel des suivis ichtyologiques implique une forte variabilité de la météo. Ainsi, d'une année sur l'autre, les conditions de houles, de courants, la transparence de l'eau peuvent influencer la présence des poissons. Les fortes variations observées entre 2021 et 2022 peuvent être issues de cette variabilité. Le passage de banc de chirurgiens ou de gros prédateurs (carangues, pagres... supérieurs à 30 ou 40 cm) pourrait aussi expliquer ces fortes variations.

Un outil innovant nommé TrackFish©, développée au sein de Créocéan, permet la prise de vidéo et photographie et l'identification automatisée des espèces de poissons. Le déploiement de cette méthodologie au sein de la Réserve Naturelle de Petite Terre, à plusieurs périodes de la journée et de l'année pourrait permettre : d'augmenter la quantité de données, diminuer les biais météorologiques, diminuer la variabilité des paramètres ichtyologiques et donc de fiabiliser le jeu de données.

La pertinence du déploiement de cet outil pour la RNN de Petite Terre sera évaluée en 2023.

Formation

En septembre 2022 une formation théorique a été dispensée par Créocéan aux nouveaux agents de la RN des îlets de Petite Terre et de la RN de Saint Barthélémy.

Cette formation a permis de présenter les différents protocoles existants ainsi que les indicateurs associés pour les écosystèmes « récifs coralliens » et « herbiers de phanérogames marines ».

Indicateurs de réalisation

- Nombre de stations suivies / an : 2
- Rapport annuel : réception du rapport en février 2023

- Trouver des financements pour mettre en œuvre le suivi
- Former les agents à la plongée scientifique : diplôme de scaphandrier CAH 1B
- Poursuivre la formation des agents titulaires du diplôme de scaphandrier aux protocoles de suivi du milieu marin dans le cadre du compagnonnage entre Réserve Naturelles
- Mettre en oeuvre le suivi

CS 34	CS 34 : Suivre les herbiers de Phanérogames marines		
Priorité 1			
ENJEUX	Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines		
OLT	OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines		
Description	Cette action a pour objectif de réaliser des suivis annuels des herbiers de Phanérogames marines de façon à évaluer et suivre l'état de santé de cet écosystème et relier les variations observées aux facteurs naturels ou anthropiques. Les données collectées proviennent des suivis réalisés dans le cadre du réseau des AMP (suivi commun aux RNN des ilets de Petite-Terre, St-Martin et St-Barthélemy).		

Indicateurs d'Etat



- Variation des densités de Thalassia testudinum et Syringodium filiforme
- Variation du mitage (zone de substrat nu < 2 m) et de la fragmentation (zone de substrat nu > 2 m) des herbiers (données prises en compte dans le suivi du réseau des réserves depuis 2013)
- Variation de l'indice de l'état de santé des herbiers

Classes	Suivi du réseau des Réserves
	1 = très bon état : Herbier de <i>Thalassia testudinum</i> monospécifique
	2 = bon état : Herbier mixte à <i>T. testudinum</i> et <i>S. filiforme</i> , avec présence ou
	non de macroalgues typiques de l'herbier (en faible abondance)
	3 = état moyen : Signe d'eutrophisation ou de sédimentation
	4 = état médiocre : Herbier avec macroalgues (typiques abondantes ou
	autres macroalgues) ou envasé. Eutrophisation ou hypersédimentation
	marquée
	5 = mauvais état : Herbier envahi par les macroalgues ou très envasé

Renseigner l'indicateur d'Etat « herbier » nécessite un important travail d'analyse de données qui n'a pas pu être fait en 2020.

Le suivi du milieu marin, dit suivi des réserves, a été mis en œuvre du 3 au 07/10/2022. Ce suivi est financé sur la subvention de fonctionnement de la RNPT. Le prestataire scientifique est le bureau d'études Créocéan.

Coordination scientifique: Florian LABADIE

Agents RNPT: Jean-Claude LALANNE, Roby BERCHEL et Sophie LE LOC'H

Plongeurs externes: Aude BERGER (RNN Saint-Martin) et Pauline PINGLAUT (RNN Saint-Barth).

Production du rapport et rendu en février 2023.

Mise en œuvre 2022

Lors des dernières années de suivi, un fort ensablement et une faible densité de phanérogames sont observés sur l'herbier de Terre de Haut. Ainsi, en accord avec le bureau d'étude Créocéan, la fréquence de suivi de cette station est diminuée avec un suivi réalisé tous les 2 ans. La dernière caractérisation ayant eu lieu en 2021, le prochain suivi de cet herbier sera réalisé en 2023.

La nouvelle station de suivi des herbiers (station Terre de Bas) est positionnée à -3 m, au sud de l'entrée du lagon, le long de Terre de Bas. Elle est caractérisée par un substrat sableux. L'herbier est relativement étendu par rapport à la station historique, permettant le positionnement de transect rectiligne. La station bénéficie de conditions de milieu favorables, tant du point de vue de la transparence des eaux que de leur renouvellement par les courants du lagon. L'exposition à la houle dominante (est) est très faible, mais elle peut être exposée aux houles de nord ou d'ouest.

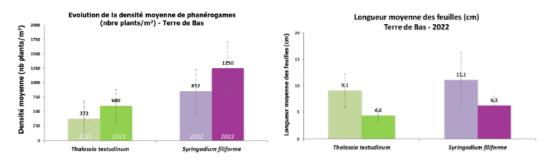
L'herbier étudié à Terre de Bas a été étudié pour la seconde fois en 2022, sur la base des mêmes transects qu'en 2021.

En 2022, la densité moyenne de phanérogames augmente significativement pour les deux espèces (+228 plants/m² pour T. testudinum et +398 plants/m² pour S. filiforme). La densité totale de plants est de 1 850 plants/m², en tenant compte uniquement des espèces *T. testudinum* et *S. filiforme*. L'espèce la plus dense est *S. filiforme*, avec 1 250 plants/m². *Thalassia testudinum* est moins dense avec 600 plants/m² en moyenne. La dominance de *S. filiforme* s'observe sur les 3 radiales.

A titre de comparaison, l'herbier de Terre-de-Haut avait en 2021 une densité totale de phanérogames de 410 plants/m².

La longueur des feuilles diminue significativement entre 2021 et 2022, environ de moitié pour les deux espèces de phanérogames. La hauteur moyenne des plus grandes feuilles est de 4,4 cm pour l'espèce *Thalassia testudinum* et 6,3 cm pour *Syringodium filiforme*; elle est homogène sur l'ensemble des radiales.

La canopée de l'herbier de Terre de Bas est basse ; les feuilles des phanérogames *T. testudinum* et *S. filiforme* pouvant atteindre plus de 30 cm. L'ensablement n'apparait pas fort, mais des indices de broutage sont observées (tortues marines). Cette diminution est à surveiller avec attention.



Aucun macro-invertébré n'a été observé dans l'herbier de Terre de Bas, même hors des transects pour la deuxième année consécutive.

En 2022, une légère amélioration est observée avec moins de macroalgues au sein de l'herbier. Son état de santé est considéré comme bon (2/5) ; il était classé en état moyen à bon en 2021 (2,5/3).

Formation

En septembre 2022 une formation théorique a été dispensée par Créocéan aux nouveaux agents de la RN des îlets de Petite Terre et de la RN de Saint Barthélémy.

Cette formation a permis de présenter les différents protocoles existants ainsi que les indicateurs associés pour les écosystèmes « récifs coralliens » et « herbiers de phanérogames marines ».

Indicateurs de réalisation

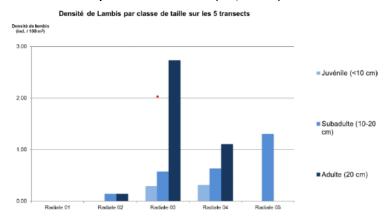
- Nombre de stations suivies / an : 2
- Rapport annuel : réception du rapport en février 2023

- Trouver des financements pour mettre en œuvre le suivi
- Former les agents à la plongée scientifique : diplôme de scaphandrier CAH 1B
- POursuivre la formation des agents titulaires du diplôme de scaphandrier aux protocoles de suivi du milieu marin dans le cadre du compagnonnage entre Réserve Naturelles
- Mettre en oeuvre le suivi de la station historique et poursuivre le suivi de la nouvelle station

CS 36	CS 36 : Poursuivre les suivis des populations de lambis		
Priorité 2			
ENJEUX	Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines		
OLT	OLT 10 - Favoriser la conservation de l'état écologique des récifs coralliens OLT 11 - Favoriser la conservation de l'état écologique des herbiers de Phanérogames marines		
Description	Le suivi des populations de lambis présents dans les herbiers du lagon permettra de caractériser l'abondance, la structure des populations et la distribution de cette espèce d'importance patrimoniale pour in fine évaluer le stock de lambis dans la réserve. La densité et les classes de taille des lambis sont des paramètres relevés lors des suivis annuels du réseau des AMP.		

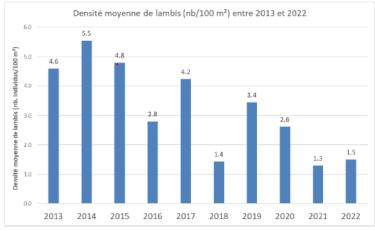
Variations inter-annuelles des métriques suivantes :

• Densité de lambis vivants par classes de tailles (ind/100m²) :



Synthèse des surfaces échantillonnées, nombre d'individus observés et densités sur les 5 transects en octobre 2022





Évolution de la densité globale de lambis et de la surface échantillonnée entre 2013 et 2022 (ind./100 m²)

Le dénombrement des lambis a été fait dans le cadre du suivi du milieu marin, dit suivi des réserves, mis en œuvre du 3 au 07/10/2022. Ce suivi est financé sur la subvention de fonctionnement de la RNPT. Le prestataire scientifique est le bureau d'études Créocéan.

Coordination scientifique: Florian LABADIE

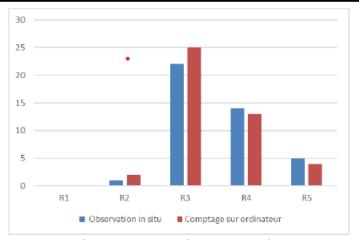
Agents RNPT : Jean-Claude LALANNE, Roby BERCHEL et Sophie LE LOC'H

 $Plongeurs\ externes\ : Aude\ BERGER\ (RNN\ Saint-Martin)\ et\ Pauline\ PINGLAUT\ (\ RNN\ Saint-Barth).$

Production du rapport et rendu en février 2023.

En 2022, deux méthodes d'investigations ont été menées : le comptage in situ par plongeur tracté et le comptage par analyse des vidéos au bureau. L'objectif était de comparer les résultats obtenus, afin de déterminer si des différences significatives sont observées selon la méthode employée. Les 5 radiales ont pu être comparées de manière exhaustive. Les résultats montrent une absence de différence avec seulement 1 individu en moins compté par la méthode in situ sur un total de 108 individus comptabilisés et un maximum de 3 individus de différence pour une même radiale sur un total de 25 individus.

Observation in	R1	R2	R3	R4	R5
situ	0	1	22	14	5
Comptage sur ordinateur	0	2	25	13	4
Différentiel	0	1	3	-1	-1



Mise en œuvre, 2022

Illustration des différences de densité pour les 2 méthodes de comptage

Les résultats de l'année 2022 sont basés sur les comptages réalisés par analyse des vidéos au bureau. Sur l'ensemble des 5 transects, 44 individus ont été comptés, pour une surface d'échantillonnage de 2 604 m². La densité de lambis en 2022 est donc estimée à 1,5 individus/100m² (+0,2 par rapport à 2021) soit 150 individus/hectare.

Cette densité est du même ordre de grandeur que les densités observées dans l'arc des Petites et des Grandes Antilles (Prada, 2020). Ce recensement ne revêt toutefois pas un caractère exhaustif mais constitue un état à une saison donnée (octobre).

Une forte disparité des densités est observée entre les transects ; La profondeur et le substrat (trop sableux) apparaissent alors comme deux des facteurs d'influence sur la répartition de la population de lambis. Les classes de taille révèlent une majorité d'individus adultes (61% au total).

Formation

En septembre 2022 une formation théorique a été dispensée par Créocéan aux nouveaux agents de la RN des îlets de Petite Terre et de la RN de Saint Barthélémy.

Cette formation a permis de présenter les différents protocoles existants ainsi que les indicateurs associés pour les écosystèmes « récifs coralliens » et « herbiers de phanérogames marines ».

Indicateurs de réalisation

 Nombre de suivis réalisés / an : 1 suivi réalisé par vidéo tractée dans le lagon de Petite Terre sur 5 radiales

- Trouver des financements pour mettre en œuvre le suivi
- Former les agents à la plongée scientifique : diplôme de scaphandrier CAH 1B
- Poursuivre la formation des agents titulaires du diplôme de scaphandrier aux protocoles de suivi du milieu marin dans le cadre du compagnonnage entre Réserve Naturelles
- Mettre en oeuvre le suivi

CS 37	CS 37 : Actualiser les connaissances sur les milieux		
Priorité 1	et les espèces de la réserve		
ENJEUX	FCR4 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes		
FCR/OLT	FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel		
Description	Cette action vise à développer et renforcer les connaissances sur le patrimoine naturel de la réserve par le biais d'observations naturalistes sur le terrain et d'études ponctuelles (inventaires) et concerne les milieux terrestres et marins.		
Indicateurs d'Etat	 Diversité des espèces marines et terrestres Nombre d'inventaires réalisés 		

Projet MOTUS

Afin de mieux connaitre le cycle de vie des oiseaux migrateurs fréquentant les Antilles françaises, les gestionnaires de la RNN des îlets de Petite Terre et l'OFB se sont associés pour installer une antenne télémétrique fixe destinée à suivre les mouvements d'oiseaux équipés d'émetteurs radios sur la RNN. L'antenne, installée le 29 octobre 2022 fait partie du réseau collaboratif « Motus Wildlife Tracking System ». Ce projet a été réalisé avec l'aide sur Service canadien de La Faune dans le cadre du protocole d'entente (Memorandum Of Understanding) du 19 janvier 2017 concernant la conservation des limicoles dans l'axe migratoire ouest atlantique.

- Office Français de la Biodiversité : Kevin URVOY
- association Titè : Léa SEBESI, Christophe SAINT AURET et 2 écovolontaires
- Office National des Forêts (ONF) : Anthony BASILE
- Service Canadien de la Faune (SCF): Yves AUBRY
- Bertrand DEMARCQ: antenniste et président du Radio Club de Guadeloupe

Mise en œuvre 2022





Installation de l'antenne télémétrique pour le projet MOTUS © B. Dessanges

Indicateurs de réalisation	 Diversité des espèces marines et terrestres Nombre d'inventaires réalisés : 1 étude en cours 	
Prévisionnel	Entretenir l'installation	
2023	Recueillir, bancariser et valoriser les données	

CS 39	CS 39 : Suivre la fréquentation de la RNN par les plaisanciers et professionnels		
Priorité 1			
ENJEUX	Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines		
Obj. opé.	OO.9 Evaluer et gérer les impacts de la fréquentation anthropique et des activités commerciales sur la RNN		
Description	Les agents de la réserve assureront une veille permanente sur la présence de professionnels disposant d'une autorisation d'exercer leur activité sur la RNPT (liste des sociétés commerciales autorisées, respect du planning) ainsi que sur les réservations conformes des mouillages par les plaisanciers (réservation effectuée, nombre de personnes déclarées)		
Indicateurs de Pression	 Nombre d'avertissements Nombre d'infractions constatées Quantification des activités et de la fréquentation de la RNN 		
Mise en œuvre 2022	 Le personnel de la Réserve procède à chaque mission à un contrôle des réservations à l'arrivée des plaisanciers et au respect de la charte de fréquentation signée par les croisiéristes. Partenaires: les sociétés commerciales autorisées sur la réserve remettent des comptesrendus sur le nombre de personnes transportées sur la réserve et le nombre de jours fréquentés. 		
	 Nombre de réservations Concernant l'affluence des plaisanciers en 2022, 2170 réservations ont été effectuées soit 649 commandes de plus que 2021. Le créneau le plus populaire est celui de 9h à 16h pour les plus petits bateaux. Les plus imposants préfèrent le créneau de 16h à 9h étant donné la possibilité de passer une nuit sur la Réserve. 9h – 16h 16h – 16h 16h – 9h 9h – 9h 		

	9h – 16h	16h – 16h	16h – 9h	9h – 9h
10 t	1060	343	183	211
30 t	40	121	134	65

Nombre de réservations de bouées de plaisance par créneau horaire.

Indicateurs de réalisation

Voir SP1 pour ce qui est des avertissements et les infractions constatées. Concernant l'affluence des professionnels, en moyenne, 200 visiteurs fréquentent quotidiennement la réserve. Cette moyenne maximale est théorique.



Evolution du nombre de réservations au cours de l'année 2021 (en vert) et 2022 (en bleu)

Prévisionnel 2023

La fréquentation des plaisanciers sera controlée via la mise à jour du module de réservation.

CS 41	CS 41 : Acquérir, bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN		
Priorité 1			
FCR/OLT	FCR4 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes		
FCR	FCR 4.3 - Sécuriser et bancariser les données		
Description	Il s'agira d'archiver et de sécuriser les données naturalistes de la réserve de façon à ce qu'elles soient facilement analysées et valorisées. Ces données sur le patrimoine naturel seront bancarisées dans des bases de données écologiques locales et nationales (ebird, Karunati, SIG).		
Indicateurs de	Mise à disposition des données collectées		
réalisation	Nombre de base de données utilisées		
Mise en œuvre 2022	Ci-dessous la liste des données produites qui ont été saisies et bancarisées Données Iguanes des Petites Antilles (CMR): bancarisées sur Excel par Ardops Environnement, transmis à la coordination du PNA Données Iguanes des Petites Antilles (Distance Sampling): bancarisées sur Excel en interne Données Scinques: bancarisées sur Excel en interne Données Tortues Marines (pontes et échouages): bancarisées sur Excel en interne, transmis à la coordination du PNA Données Requins: bancarisées sur Excel et Karunati par KapNatirel (REGUAR) Données reproduction des oiseaux marins: bancarisées sur Excel et saisies e-bird par Levesque Birding Enterprise Données limicoles: bancarisées sur Excel et saisies e-bird et par Levesque Birding Enterprise Données ornithologiques (autres): bancarisées sur Excel et saisies e-bird par Levesque Birding Enterprise Données STOC-EPS: bancarisées sur Excel en interne et transmission Karunati par AMAZONA Données suivi benthos et poissons: intégrées à la base de données récif par Créocéan Données suivi herbier (Terre de Bas): bancarisées sur Excel et Karunati par Ardops Environnement Données inventaire entomologique: bancarisées sur Excel et Karunati par Ardops Environnement Données inventaire petite hérpétofaune: bancarisées sur Excel et Karunati par Ardops Environnement		
Prévisionnel 2023	Poursuivre l'action		

CS 44	CS 44 : Suivre l'érosion littorale		
Priorité 2			
Enjeux	Tortues marines / Ecosystème terrestres		
Obj. opé.	OO.3 Restaurer les milieux altérés ou pollués		
Description	Les agents de la réserve mettront en place un suivi de l'érosion littorale par la prise de photographies des zones côtières sur les 2 îlets (suivi de 10 à 20 sites) à raison d'une à deux missions de suivi par an. Ces données permettront de suivre l'évolution du trait du côte et de mettre en évidence des zones impactées par des phénomènes d'érosion.		
Indicateurs de pression	 Evolution du trait de côte (10 à 20 points de suivis) Constation d'érosion littorale 		

L'évolution du trait de côte étant un des facteurs ayant l'influence la plus explicite sur la végétation au cours des dernières décennies, il a été étudié dans le cadre de la Cartographie par drone de la végétation de la RNPT.

Bourden & Rousteau (2012) ont identifié que le trait de côte est globalement en recul (en moyenne de 5,8 m en 57 ans, soit en moyenne ≈10 cm par an) malgré des zones d'accrétions variables, de sorte que les évolutions les plus visibles passées se font sur les secteurs mobiles du nord de Terre-de-Bas avec un déplacement des plages, des cordons lagunaires et de l'hydrologie des salines. La végétation littorale, rampante, herbacée ou arbustive, s'adapte à cette mobilité du trait de côte, mais certains secteurs, occupés par des forêts bien établies, reculent avec l'érosion.

Principaux secteurs où le trait de côte progresse

Le sud de la plage des visiteurs de Terre-de-Bas engraisse et une banquette de pourpriers stabilise cette progression d'environ 5 m de large. De même, le cap nord de Terre-de-Bas, qui marque l'étranglement du chenal, engraisse d'une vingtaine de mètres et est actuellement colonisé par les pionnières herbacées.

Mise en œuvre 2022





Gauche : accrétion stabilisée (sud de la plage des visiteurs). Droite : épaississement de la langue du cap nord de Terre-de-Bas, avec stabilisation en cours.

Principaux secteurs où le trait de côte recule

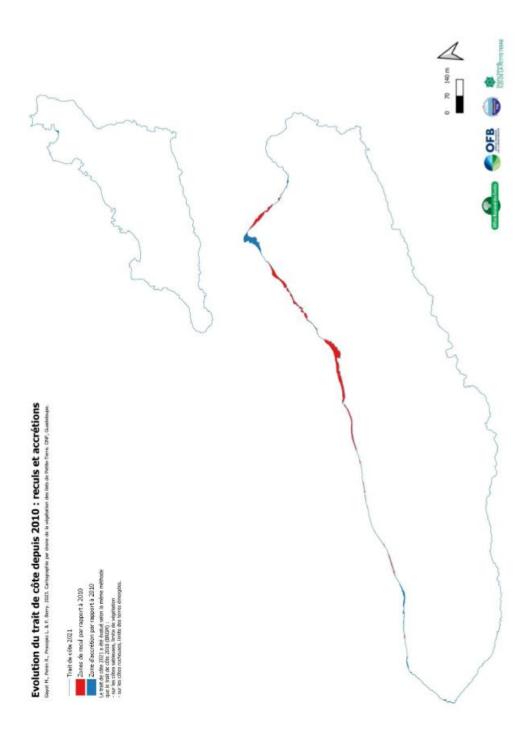
Le trait de côte continue à reculer dans certains secteurs mobiles, en particulier les secteurs qui sont en aval du chenal, au nord-est de Terre-de-Bas et déjà pointés par Bourden & Rousteau en 2012. Ces secteurs correspondent au cordon sableux qui longe le socle et a piégé les salines. Le recul affecte deux zones en particulier :

- La forêt sur sable à poiriers et mancenilliers, qui abrite quelques gaïacs (le recul y atteint jusqu'à 14 m en 11 ans). De gros et vieux arbres, possiblement pluri centenaires selon Rousteau, sont déchaussés par la mer. Le phénomène était déjà observé en 2012 et semble s'accélérer.
- Le cordon qui isole la saline 1 de la mer a reculé de ≈30 m mais ne s'est pas aminci (il aurait même épaissi) et continue d'abriter quelques palétuviers sur sable.

Un recul du trait de côte deux fois plus rapide sur la dernière décennie

La balance des zones en accrétion et en recul est négative. Entre 2010 et 2021, la superficie totale des deux ilets a régressé, passant de 147 ha à 146,4 ha. Le rythme de cette régression a doublé par

rapport à la période 1947-2004 : respectivement -0,055 ha/an contre 0,027 ha/han (d'après Bourden & Rousteau, 2012).



Évolution des salines

L'érosion est susceptible d'affecter rapidement l'équilibre des salines, notamment en rompant le cordon de dune qui les séparent de la mer ou/et en modifiant leurs conditions hydrologiques et de salinité. La situation de chaque saline a donc été observée :

- La saline 0, après s'être agrandie durant les dernières décennies, a peu évolué,
- La saline 1 est la plus menacée par l'érosion : le cordon recule et est de moins en moins boisé. Il pourrait rompre prochainement, à moins, comme la tendance le montre, que le cordon recule sans jamais rompre.
- Les saline 2 et 3 ne semblent pas confrontées à des modifications environnementales.



De haut en bas, « saline 0 » à « saline 3 », en 2017 (BDORTHO©IGN) et en 2021 (drone, ONF)

Roby BERCHEL, garde alternant à l'association Titè, a également mis en place un protocole de suivi du trait de côte, dans le cadre de son rapport de stage d'étude de BTS. Il a pour but de caractériser ce phénomène au niveau d'une bande sableuse située entre la saline 1 et la mer.

Indicateurs de réalisation	• Réalisation d'un protocole de suivi	
Prévisionnel 2023	Mise en place du protocole et parution du rapport	

3. Surveillance du territoire et Police de l'Environnement

SP 1	SP 1 : Réaliser des patrouilles de surveillance marine			
	et terrestre sur la RNN			
Priorité 1				
FCR / OLT	FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN			
Obj. Opé.	FCR 1.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN			
Description	Cette action de Police de l'Environnement vise à réaliser des patrouilles de surveillance terrestres et marines sur l'ensemble du périmètre de la réserve. L'objectif est de dissuader d'éventuelles infractions à la réglementation de la Réserve Naturelle et d'assurer un rôle d'information, de sensibilisation et de prévention auprès des publics, des usagers et des sociétés commerciales. Cette action de surveillance sur la Réserve Naturelle a un rôle préventif et répressif.			
	• Suivi du nombre et de la nature des infractions relevées sur la RNN / an			
Indicateur de	→ Nombre de PV / an = Pas de PV en 2022			
pression	→ Nombre de Timbres Amende / an = 10 en 2022			
	→ Nombre d'avertissements écrits et oraux / an = 2 avertissements écrits à des professionnels bénéficiant d'une autorisation d'exercice de leur activité commerciale			
Indicateur de réalisation	Nombre de jours de présence sur la réserve / an = 274 jours en 2022 (75% des jours de l'année) Temps agents consacré à la surveillance terrestre et du lagon : estimé à 25% du temps agent sur place jusqu'en 2018. Depuis 2019, le pourcentage a été réévalué à 60%. 1. 537 jours.hommes de présence sur la RNPT * 2. 416 jours.hommes de présence des gardes animateurs sur la RNPT ** 3. 250 jours.hommes de surveillance/police** Temps agents consacré à la surveillance marine avec un moyen nautique : estimé à 2h tous les 3 jours de mission * Ce chiffre prend en compte le temps de tous les agents ** Ce chiffre prend en compte uniquement le temps des gardes animateurs RNPT : au 1er janvier 2022, 2 agents de l'association Titè sont commissionnés et assermentés et sont habilités à constater des infractions, à saisir les objets ayant servi à commettre les infractions, dresser des PV et des amendes forfaitaires. Au 15 octobre 2022, la réserve ne dispose plus que d'un seul agent commissionné et assermenté.			
Prévisionnel 2023	 Poursuivre les missions de police Organiser un stage de commissionnement en local pour assurer la formation police des nouveaux agents Priorités de contrôle : Pêche en RN, activités commerciales, rejets. 			

SP 2	SP 2 : Surveiller la fréquentation touristique dans le lagon
Priorité 1	
Enjeu / FCR	ENJEU - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN
Obj. Opé.	OO. Evaluer et gérer les impacts de la fréquentation anthropique et des activités commerciales sur la RNN FCR 1.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN
Description	Les agents de la réserve assureront une surveillance permanente sur la fréquentation et les activités touristiques pratiquées dans le lagon : sociétés commerciales autorisées, réservation des mouillages, fréquentation hors des zones d'exclusion du lagon
Indicateurs de Pression	 Nombre d'infractions constatées dans le lagon / an = 10 en 2022 Quantification des activités et de la fréquentation dans le lagon. En 2022 il y a eu 2170 réservations en plaisance (source WordPress, site Internet de réservation). Le nombre moyen de passagers en 2022 par réservation est de 7,7 Nous pouvons estimer que la fréquentation par la plaisance est de 15 497 passagers. D'après les déclarations TPM des sociétés commerciales le nombre de visiteurs transportés par les professionnels s'élève à 59 256 passagers. En 2022 le nombre de visiteurs estimés s'élève à 74 753.
	En 2022, les infractions concernent le stationnement irrégulier de véhicule autre que terrestre à moteur, l'abandon, dépôt, jet ou dévèrsement irrégulier d'objet ou dechet, l'atteinte irrègulière à un animal non domestique, l'usage irrègulier d'instruments sonores. En 2022, nous estimons consacrer 15 minutes de prévention/surveillance par réservation en plaisance. D'après notre plateforme de réservation WordPress, il y a eu 2170 réservations de
	plaisanciers. L'estimation du temps passé spécialement à l'information et la prévention des plaisanciers s'élève à 543 heures soit 77.5 jours.homme.
Mise en œuvre 2022	





Bateaux au mouillage dans le lagon © Association Titè

Indicateurs de réalisation

• Surveillance de la réserve (nombre jours.hommes / an) = 250 jours.hommes en 2022

SP 3	SP 3 : Interdire l'accès à Terre de Haut		
Priorité 1			
FCR / OLT	FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN		
Obj. Opé.	FCR 1.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN		
Description	L'accès à l'ilet de Terre de Haut est interdit par Arrêté préfectoral depuis 2011 (AP n°2001-690 AD/1/4 du 5 juin 2001) afin de préserver la reproduction d'espèces sensibles comme l'Huîtrier d'Amérique. Seule la plage sud face au lagon est accessible aux visiteurs. Les agents de la réserve veilleront au respect de cette réglementation et dresseront des procèsverbaux ou des amendes forfaitaires en cas d'infraction.		
Indicateurs de	Nombre d'infractions constatées		
Pression	• Surveillance de la réserve (nombre de jours.hommes /an) = 191 jours.hommes en 2022		
Mise en œuvre 2022	Pas de bilan spécifique à cette action. Bilan police présenté dans les actions SP1 et SP2. La surveillance de cette interdiction se fait lors des tournées de surveillance dans la zone du lagon et lors des tournées sur l'îlet pour des suivis scientifiques ou l'entretien.		
Indicateurs de réalisation	Surveillance de la réserve (nombre jours.hommes / an) = 250 jours.hommes en 2022		
Prévisionnel 2023	 Poursuivre les missions de police Priorités de contrôle : Pêche en RN 		

SP 4	SP 4 : Renforcer la coordination des différents moyens de Police de l'Environnement sur le territoire
Priorité 1	
FCR / OLT	FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN
Obj. Opé.	FCR 1.1 Optimiser la surveillance et le respect de la réglementation sur la RNN
Description	 Il s'agit de renforcer les collaborations dans le cadre des plans de contrôles interservices des Polices de l'Environnement de Guadeloupe. Ces plans de contrôle sont élaborés par la MIPE pour le compte de la MISEN et définissent les enjeux prioritaires locaux, les objectifs ainsi que la stratégie de contrôle à mettre en œuvre. Cette action vise à renforcer la collaboration entre les services de Police de l'Environnement et de Justice de façon à suivre l'instruction des procédures reliées à des infractions constatées sur le périmètre de la RNN.
Indicateurs de Réalisation SP 4	 Participation aux réunions des plans de contrôle (a minima 1 fois / an) = 1 pour le plan de contrôle des polices de l'environnement et 1 pour le plan de contrôle des pêches et des activités maritimes pour la protection du milieu marin
Mise en œuvre 2022	Le logiciel CRPV est renseigné régulièrement. La conservatrice à participé à une réunion des plan de contrôle le 21 juin 2022. La Conservatrice et la chargée de mission scientifique assurent le lien avec les administrations et les autres forces de police : OFB, DM, gendarmerie maritime.
Prévisionnel 2023	 Organiser une mission interservice pour le contrôle des activités commerciales Continuer à renseigner CRPV Saisir les données sur le logiciel LICORNE Former la chargée de mission scientifique comme responsable police Participer aux réunions des plans de contrôle

SP 6	SP 6 : Sensibiliser les sociétés commerciales et les publics sur le patrimoine naturel de la RNN
Priorité 1	
OLT / FCR	Enjeux : Iguanes des Petites-Antilles / Scinques et lézards / Tortues marines / Oiseaux / Ecosystèmes terrestres / Mammifères marins / Requins et raies / Récifs coralliens et Herbiers FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
FCR/ Obj. opé.	FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel
	Il s'agit de mener des actions de communication et de sensibilisation sur le patrimoine naturel (importance patrimoniale, menaces) auprès des différents publics fréquentant la réserve : plaisanciers, sociétés commerciales autorisées à exercer une activité sur la RNN, pêcheurs professionnels, clubs de plongée. Cette action sera principalement réalisée par le biais de publications sur le site internet de la RNN des ilets de la Petite-Terre (cf action CC 4).
Description	Cette action se focalisera notamment sur : L'iguane des Petites Antilles Les tortues marines
	Les oiseaux
	Les mammifères marins
	Les raies et requins
	 Les récifs coralliens et herbiers de Phanérogames marines
	Les milieux terrestres
	• Les milleux terrestres
Indicateurs de Pression	 Bilan annuel des infractions constatées sur la réserve (nombre de PV, TA, avertissements)
Mise en œuvre 2022	 Voir PA1 Nombre de journées de formations : Formation initiale obligatoire avant le début de l'activité : organisation de 1 demi-journées de formation le 15/12/22 à Montebello : 14 nouveaux skipper, matelots et administratifs formés Formation complète plus approfondie prévue en 2023 en raison de l'entrée en vigueur du nouvel AP au 15 décembre 2022
Indicateurs de réalisation	 Nombre de supports de communication disponibles sur la faune, la flore et les habitats : 1 support créé et actualisé (livret biodiversité) Temps agent présent sur la réserve Temps de sensibilisation et d'information : 1 demi-journée
Prévisionnel 2023	Poursuivre les formations initiales pour les nouveaux entrants et les formations plus approfondies sur le terrain à Petite Terre. L'objectif est de permettre la montée en compétence des marins sur le métier d'écoguide.
	Mise en place d'un audit des societés pour le suivi du maintient de la qualité des prestations voire leur amélioration.

SP 7	SP 7 : Informer le public des règles de bonne conduite dans le lagon
Priorité 1	
Enjeu	ENJEU — Des biocénoses marines d'importance patrimoniale : récifs coralliens et herbiers de Phanérogames marines
Obj. Opé.	OO.2 Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales
Description	Cette action à pour objectifs de diffuser l'information auprès des croisiéristes et autres sociétés commerciales autorisés sur la réserve (cf PA1), de mettre en place ds supports de communication (site internet, panneaux) et d'informer le publics sur le site
Localisation	Milieu marin / lagon
Période	Toute la durée du plan
Indicateurs de	Nombre de sociétés commerciales autorisées /an
Pression	Nomre de visiteurs /an
Mise en œuvre 2022	Pas de bilan spécifique à cette action. Bilan police présenté dans les actions SP1 et SP2. La réalisation de ce volet se fait lors des tournées de surveillance dans la zone du lagon et de la cocoteraie ainsi que lors des tournées de police ou d'entretien.
Indicateurs de réalisation	 Sensibilisation des publics sur le site et temps de présence des agents sur le site : 274 jours de présence sur la RNPT (75% des jours de l'année)
Prévisionnel 2023	Poursuivre les missions de police

4. Interventions sur le patrimoine naturel

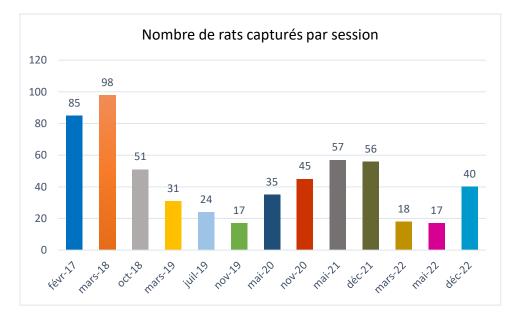
IP 1	IP 1 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou
Priorité 1	leurs impacts
ENJEUX	 Iguanes des Petites-Antilles / Scinques et lézards / Tortues marines / Ecosystèmes terrestres / Oiseaux / Récifs coralliens et Herbiers
00.1	 Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites
Description	L'objectif est de mener des actions d'information, de prévention et de gestion visant à réguler ou éliminer les populations d'espèces exotiques présentes sur la réserve (dont certaines espèces considérées comme envahissantes) afin de contribuer à limiter leurs impacts négatifs sur les habitats et les espèces natives. Ces actions de prévention, d'information et de gestion concerneront notamment : - L'iguane commun (Iguana iguana) : une réflexion sera menée dans le but de trouver un moyen de neutraliser les individus sur place et empêcher l'introduction d'individus sur la RNN (inspection des bateaux) - Le poisson lion (Pterois volitans) - Les cocotiers présents notamment sur la plage d'accueil Une action spécifique sera dédiée au projet de dératisation des ilets (cf. IP N°2).
Indicateurs de Pression	 Impacts constatés des espèces introduites sur les espèces natives ou leurs habitats
Mise en œuvre 2022	Iguane commun: Du matériel de capture (lasso) est disponible sur la RNPT. Une carabine pour la mise à mort de l'Iguane commun a été acquise et est remisée dans nos locaux à La Désirade. Elle pourra être amenée à la RNPT en cas de besoin (attendre la modification de l'arrêté prefectoral relatif aux mesures de capture et de destruction des Iguanes communs pour être habilités aux mises à mort). Une arbalète acquise par l'OFB peut également être mise à disposition des agents formés au besoin Les professionnels du tourisme sont incités à aborder le sujet de l'Iguane commun et à demander à leurs clients d'être vigilants. Poisson lion: Les poissons lions mis à mort le sont soit après un signalement fait par un usager, soit lors d'une prospection spécifique par les agents. Au total, ce sont 13 poissons lions qui ont été capturés en 2022. Cocotiers: Du 28 novembre au 1er décembre, 3 gardes ont participé à une formation à l'élagage et l'abbatage de cocotiers. Une vingtaine de cocotiers, situés en arrière de la cocoteraie au début du sentier des poiriers, ont été abbatus à cette occasion.
Indicateurs de réalisation	 Nombre d'interventions réalisées = non quantifiées en 2022 Nombre d'espèces exotiques éliminées = 13 poissons lions, une 20aine de cocotiers
Prévisionnel 2023	 Développer des actions spécifiques pour prévenir l'introduction de l'Iguane commun sur la RNPT (mise en place d'une biosécurité depuis les ports de Saint-François) Poursuivre l'abattage des cocotiers (Terre de Haut)

IP 2	IP 2 : Maitriser ou éradiquer la population de rats
Priorité 1	
ENJEUX	 Iguanes des Petites-Antilles / Scinques et lézards / Tortues marines / Ecosystèmes terrestres / Oiseaux
00.1	- Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites
Description	Cette action a pour but de limiter voire d'éradiquer la population de rats des ilets , principalement sur Terre de Bas où la fréquentation touristique est la plus importante. Cette espèce exotique envahissante a des impacts négatifs sur plusieurs espèces natives d'importance patrimoniale ainsi que sur les habitats (consommation de plantes et de fruits). La méthodologie employée dans le cadre de l'éradication des rats présents sur les ilets aura été au préalable définie et validée dans le cadre de l'action CS N°5.
Indicateurs de Pression	 Impacts de la prédation par les rats sur l'Iguane des Petites-Antilles, les scinques et autre petite herpétofaune, les tortues, les oiseaux
Indicateurs de réalisation	 Nombre de campagnes d'éradication / an = 3/3 en 2022 Nombre de rats capturés et éliminés : 75

• 3 campagnes de limitation de la pression de rats du 17 au 20 mars, du 14 au 17 juin et du 05 au 08 décembre 2022, 1 campagne annulée du 11 au 14 septembre

17/03 au 20/03 : 91 pièges, 3 nuits de captures, pas de passages intermédiaires, 18 captures 14/06 au 17/06 : 91 pièges, 3 nuits de captures, pas de passages intermédiaires, 17 captures 05/12 au 08/12 : 91 pièges, 3 nuits de captures, pas de passages intermédiaires, 40 captures





- Poursuivre la mise en oeuvre des campagnes de limitation de la population de rats.
- Mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du partenariat avec l'OFB (Etude de la présence de la souris grise et étude de faisabilité de la dératisation par des experts internationaux).

IP 3	IP 3 : Collecter et évacuer les déchets sur la réserve
Priorité 1	
ENJEUX	 Iguanes des Petites-Antilles / Scinques et lézards / Tortues marines / Ecosystèmes terrestres / Oiseaux / Récifs coralliens & Herbiers
00.3	- Restaurer les milieux altérés ou pollués
Description	La plupart des déchets recensés sur la réserve proviennent du large et s'échouent sur les plages des ilets. Cette action a pour objectif de mener des actions de nettoyage des milieux marins et terrestres, notamment de la plage d'accueil qui concentre l'essentiel de la fréquentation de la réserve, afin d'évacuer les déchets et de contribuer à la préservation des habitats et au maintien de l'attractivité du site. L'équipe de la réserve participera chaque année à la journée régionale de nettoyage des plages et des fonds marins organisée par l'école de la mer de Guadeloupe.
Indicateurs de Pression	Présence de déchets sur la réserve :
	Le nettoyage est réalisé par l'ensemble des agents appuyés par les bénévoles tout au long de

Le nettoyage est réalisé par l'ensemble des agents appuyés par les bénévoles tout au long de l'année. Le nettoyage des déchets est surtout réalisé sur le littoral des deux îlets. Pas d'opération spécifique.

- Une campagne de récupération des déchets situés à l'ouest de Terre de Haut a été organisée le 30 octobre 2022 à l'aide des moyens nautiques. Les dechets avaient préalablement été regroupés en un même lieu. Les principaux déchets retrouvés sont des engins de pêche (Casier, bouées, tête de DCP), du cordage et des déchets plastiques.
- Achat de pince à déchets pour le remassage des petits dechets laissés sur la zone d'acceuil. A noter la présence de nombreux mégots de cigarettes laissés sur la plage ou dans les barbeccues.

Mise en œuvre 2022



Barbecue rempli de mégots de cigarettes © Association Titè

Indicateurs de réalisation	Nombre d'opérations de nettoyage organisées sur la réserve : tout au long de l'année
Prévisionnel 2023	 Mise en place d'un outil pour quantifier le volume de déchets collectés Travailler sur la problématique des mégots Achat de matériel de transport (Hotte sur claie de portage ?)

IP 4 Priorité 3	IP 4 : Gestion des cocotiers sur la réserve
ENJEUX	- Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles
00.1	- Assurer une veille et réguler l'impact des espèces introduites
Description	Les cocotiers présents sur la plage d'accueil de Terre de Bas sont des espèces non natives de la région Caraïbe. Dans un 1 ^{er} temps, il s'agira de sélectionner des espèces végétales natives de substitution qui seront les plus adaptées à remplacer progressivement les cocotiers et qui seront également compatibles avec l'accueil du public (création de zones d'ombre). Les gestionnaires veilleront à limiter la propagation des cocotiers sur la réserve et à les abattre si nécessaire. Dans un 2 nd temps des espèces natives seront plantées sur la plage d'accueil afin de remplacer les cocotiers.
Indicateurs de Pression	Présence de plantes non natives sur la plage d'accueil (cocotiers)
Mise en œuvre 2022	 Acquisition d'une tronconneuse. Du 28 novembre au 1^{er} décembre, 3 gardes ont participé à une formation à l'élagage et l'abbatage de cocotiers. Une vingtaine de cocotiers, situés en arrière de la cocoteraie au début du sentier des poiriers, ont été abbatus à cette occasion. La formation a été dispensé par Emmanuel GORJUX, Expert senior Arbre Conseil Antilles/Guyane à l'ONF. Abattage des cocotiers par les gardes animateurs lors de la formation élagage dispensée par l'ONF en novembre 2022 © Association Titè
Indicateurs de réalisation	une vingtaine de cocotiers abbatus
Prévisionnel	Poursuivre l'abattage des cocotiers (Terre de Haut)

• Poursuivre l'abattage des cocotiers (Terre de Haut)

5. Communication et pédagogie, création de supports de communication

CC 1	CC 1 : Développer et diffuser les supports de communication sur la protection des écosystèmes marins, terrestres, et les salines
Priorité 1	
FCR/OLT	FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
FCR/ Obj. opé.	FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel
Description	Les gestionnaires définiront les besoins en matière de supports de communication à éditer ou implanter sur le site de la réserve afin d'informer et sensibiliser les publics (panneaux, flyers, affiches). Cette action sera principalement réalisée par le biais de publications sur le site internet de la RNN des ilets de la Petite-Terre (cf action CC 4).
Indicateurs de réalisation	 Actualisation du site internet : régulière. Nombre de supports de communication disponibles : plaquettes d'informations pour faciliter les arrivées sur Petite Terre et sensibiliser à la protection de son patrimoine ; livrets scolaires.

Le site est régulièrement approvisionné au sujet des études réalisées sur la réserve. Les plaquettes d'informations et les livrets sont proposés et distribués sur place par le personnel de la Réserve. La création des supports de communication se fait en interne. Mise à jour en interne du livret de découverte de la RNPT à destination des prestataires touristiques Impression de 200 livrets.

Création d'une **page Facebook** en mars 2022 à l'occasion de l'anniversaire des 20 ans de cogestion .

Statistiques au 31/12/2022 : Nombre de followers : 126 Nombre de publication : 115

Portée des publications (nombre de personne ayant vu le contenu) : 1300

Dans le cadre des **20 ans de cogestion**, plusieurs actions de communication et sensibilisation ont été mises en œuvre :

Mise en œuvre 2022

- Concours photos à destination des écovolontaires
- Appel à mobilisation des écovolontaires pour la création d'un logo des 20 ans
- Création de goodies à l'éfigie des 20 ans : stickers, tote bags, t-shirts, cartes postales



Logo crée par une éco volontaire pour l'anniversaire des 20 ans de cogestion Titè-ONF © Alison Mariette

- Valoriser les supports existants et en créer de nouveaux
- Créer et alimenter une page Instagram

CC 2	CC 2 : Développer et diffuser les supports de communication sur les risques potentiels liés à la réserve
Priorité 2	
FCR/OLT	FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
FCR/ Obj. opé.	FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel
Description	Il s'agira d'actualiser les supports d'information existants ou d'en développer de nouveaux afin d'informer les publics sur les comportements à adapter aux risques potentiels identifiés sur la réserve afin de prévenir les incidents/accidents (présence de falaises, risque de brûlures par la sève des mancenilliers, risques potentiels liés à la présence de requins, de poissons-lion ou de raies). Cette action sera principalement réalisée par le biais de publications sur le site internet de la RNN des ilets de la Petite-Terre (cf action CC 4).
Indicateurs de réalisation	 Actualisation du site internet : régulière. Nombre de supports de communication disponibles Les informations liées aux risques potentiels sur la réserve sont consultables sur place grâce aux panneaux déjà présents ou sur le site des réserves.
Mise en œuvre 2022	Production et impression d'un livret de découverte de la RNN de Petite Terre comportant des informations sur la faune et la flore locale, la réglementation et l'histoire de Petite Terre.

CC 3	CC 3 : Actualiser le site internet de la RNN
Priorité 2	
FCR/OLT	FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
FCR/ Obj. opé.	FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel
Description	Il s'agira d'actualiser régulièrement les informations sur les actions réalisées dans la réserve sur le site internet des Réserves Naturelles de La Désirade et des iles de Petite Terre : https://reservesdesiradepetiteterre.com/

• Fréquentation annuelle du site internet

Bilan annuel de la fréquentation du site reservesdesiradepetiteterre.com : 11 784 utilisateurs Les pages les plus consultées par les visiteurs sont :

- La page de réservation des mouillages
- La page d'acceuil
- La page d'information de l'Association Titè

Nombre de contenus mis en ligne / an sur le site internet

En 2022, 16 rapports scientifiques et 3 articles ont été publiés sur le site des réserves.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Publications sur le site	9	5	14	12	12	19

• Création d'une page facebook

Indicateurs de réalisation

En mars 2022, à l'occasion de l'anniversaire des 20 ans de la cogestion ONF-Titè, un compte Asso Titè aisi qu'une page facebook Réserves naturelles de Petite Terre et de La Désirade sont crées afin d'améliorer l'ancrage territorial de l'association et sa communication. Tous les articles publiés sur le Compte Asso Titè sont systématiquement partagés sur la Page.

Les statistiques au 30/12/2022 sont les suivantes :

Compte Asso Titè	Page RN Petite Terre et La Désirade
1500 abonnés	349 abonnés
	103 publications
	175 mentions J'aime
	1302 visites
	Couverture 17 774*

^{*} La couverture désigne le nombre de personnes qui ont vu au moins une fois l'une des publications de la Page. Cet indicateur est une estimation.

L'analyse géographique de l'audience, montre un bon état d'ancrage des réserves en Guadeloupe et plus précisément dans les communes de la Communauté d'Agglomération de La Riviera du Levant ainsi que Petit Bourg et Les Abymes.

	Lieu	Villes Pays	Lieu	Villes Pays
	Saint-François, Guadeloupe	40	Guadeloupe	185
	Abymes, Guadeloupe	18	France	142
	Petit-Bourg, Guadeloupe	18	Martinique	5
	Le Gosier, Guadeloupe	14	Belgique	2
	Sainte-Anne, Guadeloupe	14	Bénin	2
	Pointe-à-Pitre, Guadeloupe	9	Canada	2
	Baie-Mahault, Guadeloupe	7	Nouvelle-Calédonie	2
	Le Moule, Guadeloupe	7	Saint-Martin (Antilles françaises)	2
	Sainte-Rose, Guadeloupe	6	Allemagne	1
	Trois-Rivières, Guadeloupe	6	Côte d'Ivoire	1
Mise en œuvre	Audience Le chargée de mission (VSC ON		pook des réserves au 20/06 rnet et met régulièrement er	
Prévisionnel 2023	 les actions et actualités de la ré Mise à jour du site Continuer et améliore Créer un compte Insta 	r la diffusion des int		n des articles.

CC 5	CC 5 : Communiquer sur les enjeux et missions de la RNN dans les médias
Priorité 2	
FCR/OLT	FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
FCR/ Obj. opé.	FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel
Description	Cette action a pour but de faire connaître la réserve, de communiquer et sensibiliser les publics sur les objectifs et les actions réalisées dans la réserve par le biais de différents médias : publication d'articles dans la presse locale, régionale et internationale, participation à des émissions de radios ou des reportages télévisuels. Ces moyens de communication permettent de toucher un large public et de faire prendre conscience à la population locale et nationale de la valeur du patrimoine naturel de la réserve. Cette action comprend également le temps agents consacré à l'étude des demandes de dérogation à l'Arrêté préfectoral fixant les sociétés commerciales à exercer une activité dans la RNPT.

Revue de presse :

- Nombre d'articles parus dans la presse : 4 (magazine Outre-Mer grandeur Nature, reportage photos de l'association ACCWA pour le Compteur de biodiversité Outre-Mer, magazine Terres d'Evasions de la CARL, site de la Commission Européenne)
- Nombre d'émissions de radio ou de reportages TV : 3



Extrait de l'article paru dans le magazine Outre-Mer grandeur Nature

Prévisionnel 2023

Indicateurs de réalisation

Malgré les préconnisations données et l'encadrement fait par les gestionnaires, les reportages ne diffusent que rarement le message souhaité. Les gestionnaires souhaitent orienter les reportages sur La Désirade.

CC 7	CC 7 : Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques réalisées sur la RNN
Priorité 1	teeningues realisees sur la min
FCR/OLT	FCR4 / OLT Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et culturel et le fonctionnement des écosystèmes
FCR/Obj. opé.	FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel
Description	Les résultats des études scientifiques seront valorisés par le biais de publication de rapports et d'articles (site internet, presse) et la production de supports de communication (posters, affiches). Ces publications seront complétées par des expositions et animations permettant de présenter ces résultats aux scolaires et au grand public et par la participation des agents à des séminaires et conférences scientifiques. Les études scientifiques et les rapports seront mis à la disposition du public sur le site internet de la réserve. L'ensemble des données recueillies seront archivées dans les locaux de l'ONF et de l'association TiTè, ces informations permettront également d'enrichir les bases de données naturalistes régionales et nationales.
Indicateurs de réalisation	 Nombre de rapports ou articles publiés : En 2022, 19 rapports ont été présentés sur le site des réserves. Nombre de supports de communications créés ou publiés : 2 Participation à des colloques ou manifestations : 2
Mise en œuvre 2022	 Les rapports scientifiques et techniques sont rédigés par les chargés de mission et valorisés sur le site internet.

6. Prestations d'accueil et d'animation

PA 1	PA 1 : Coordonner la formation des prestataires pour l'encadrement des
Priorité 1	passagers
FCR/OLT	FCR1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN
FCR/ Obj. opé.	FCR 1.3 Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales sur la réglementation de la RNN
Description	Les prestataires commerciaux autorisés à exercer leurs activités dans la réserve seront sensibilisés chaque année à la réglementation de la réserve, aux règles de bonnes pratiques ainsi qu'au patrimoine naturel de l'espace protégé. Cette formation permettra aux opérateurs commerciaux de disposer de tous les éléments pour informer leurs clients sur les objectifs et la réglementation de la réserve.
Indicateurs de réalisation	 Nombre de réunions d'information réalisées par les gestionnaires : 1 Nombre de participants présents (pretataire, skipper, hôtesse) : 14
Mise en œuvre 2022	Nombre de journées de formaions : • Formation initiale obligatoire avant le début de l'activité : organisation de 1 demijournées de formation à Montebello : 14 nouveaux skipper ou matelots formés
Prévisionnel 2023	Poursuivre les formations initiales pour les nouveaux entrants et les formations plus approfondies sur le terrain à Petite Terre. L'objectif est de permettre la montée en compétence des marins sur le métier d'écoguide.

PA 2 Priorité 3	site de la réserve	
FCR/OLT	Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	
FCR 2.3	 Poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et renforcer le lien avec les publics 	
Description	Les prestataires commerciaux autorisés à exercer leurs activités dans la réserve seront sensibilisés chaque année à la réglementation de la réserve, aux règles de bonnes pratiques ainsi qu'au patrimoine naturel de l'espace protégé. Cette formation permettra aux opérateurs commerciaux de disposer de tous les éléments pour informer leurs clients sur les objectifs et la réglementation de la réserve.	
Indicateurs de réalisation	Bilan annuel des interventions : Nombre d'interventions pédagogiques / an : 10 interventions auprès des scolaires ont été réalisées (primaire, collège et lycée) Nombre de classe ou d'élèves sensibilisés : 341 enfants sensibilisés	

En 2022, 4 établissements scolaires et une classe d'ERASMUS ont bénéficié de 10 interventions pédagogiques des gestionnaires.

L'association Titè a ainsi participé au forum EDD du lycée de Gissac à Saint Anne et animé une sortie de découverte de la RNPT avec ses éco-délégués.

Les gestionnaires sont intervenus auprès des élèves de 5^{ème} du lycée de Gourdeliane dans le cadre du projet « Planet Discovery », réalisant une intervention en classe et une visite de la RNPT.

Les élèves de primaire et du collège de La Désirade ont participé à plusieurs opérations de nettoyage du littoral de la réserve géologique.

Un projet d'aire éducative a également été initié avec les élèves de cycle 3 de La Désirade. Il se poursuit tout au long de l'année scolaire 2022-2023.

Au total ce sont 341 enfants et leurs encadrants qui ont été sensibilisés aux enjeux des réserves naturelles de La Désirade.

Mise en œuvre 2022

Plusieurs supports ont été produits par les élèves à l'issue des interventions pédagogiques.





Sensibilisation des élèves du collège de Gourdeliane (à gauche) et d'Erasmus (à droite) par les agents de la réserve © Association Titè

Prévisionnel 2023

Embauche d'une chargée de mission vie associative permettant d'augmenter le nombre d'interventions pédagogiques en milieu scolaire et sur la réserve.

PA 4	PA 4 : Poursuivre les interventions auprès du public adulte et des associations	
Priorité 3		
FCR/OLT	FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	
FCR/Obj. opé.	FCR 2.3 - Poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et renforcer le lien avec les publics	
Description	Les gestionnaires de la réserve organiseront des évènements et participeront à des manifestations (cf. PA6) afin de sensibiliser les publics aux enjeux et règlementation de la réserve naturelle. Des visites sur le site de la réserve pourront être organisées. Les gardes assureront une communication permanente avec les visiteurs présents sur le site de la réserve.	
Indicateurs de réalisation	 Bilan annuel des interventions : 4 visites et 6 stands à destination du grand public Nombre de personnes sensibilisées : 652 (373 adultes et 279 enfants) 	

Durant cette année 2022, les gestionnaires ont participé à de nombreuses interventions.

La semaine de l'environnement de Destreland et le village d'arrivée de la route du rhum au MACTe ont été 2 évenements majeurs.

L'association Titè a également participé à d'autres manifestations qui contribuent à son ancrage sur le territoire désiradien : Fêtes de section de baie Mahault et du bourg et village du prologue du tour cycliste. Les gestionnaires ont également mis en place des visites commentées des réserves à destination du grand public ou à de groupes privés (ex. club de handball, centre pénitentiaire).

A noter, la participation de l'association Titè au forum du Service National Universel à permis de rencontrer 90 jeunes de Guadeloupe et des îles du Nord.

Au total se sont près de 652 personnes qui ont été sensibilisées par les agents aux enjeux des réserves naturelles en 2022.

Mise en œuvre 2022





Loïc TONTON, maire de La Désirade et Patrick NOVELLO, référent des éco volontaires devant le stand de la semaine de l'environnement à Destreland (à gauche) - Anthony BASILE (VSC ONF) animant une visite de la RND à l'occasion de la fête de section de Baie Mahault © association Titè

Prévisionnel 2023

Poursuivre les interventions auprès du grand public

7. Création et maintenance d'infrastructures d'accueil

CI 2	CI 2 : Entretenir le sentier de découverte pédestre
Priorité 1	
CI 3	Cl 3 : Entretenir les sentiers de gestion
Priorité 2	
ENJEUX	Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles
Obj. opé.	OO.7 Limiter les impacts directs et indirects des pressions anthropiques
Description	Afin de gérer les flux de visiteurs et éviter des atteintes à l'environnement dans les zones les plus sensibles de la réserve, un sentier pédagogique terrestre a été aménagé en 1995 au départ de la plage d'accueil. Un second sentier de valorisation du patrimoine naturel et culturel (notamment sur les vestiges d'habitation) a été mis en place en 2015. L'équipe de la réserve assurera un entretien régulier de ces sentiers afin de faciliter la circulation du grand public. Des layons sillonnent les 2 îlets et sont uniquement accessibles à l'équipe de la réserve et aux acteurs autorisés dans le cadre de missions scientifiques (oiseaux, iguanes, scinque). Ces sentiers de gestion seront entretenus de manière régulière en évitant de rendre les accès visibles au public. Les agents favoriseront l'implantation des agaves lors de la période de floraison hors de ces sentiers pédestre.
Indicateurs de Pression	 Impacts de la fréquentation humaine sur les milieux naturels
Mise en œuvre 2022	Répartition des sentiers: Alain Saint-Auret: Cairns 0 à 14 Christophe Saint-Auret: Cairns 14 à 26 Thomas Cesaire: Cairns 26 à 38 Jean-Claude Lalanne: Cairns 38 à 53 Roby Berchel: Terre de Haut + Sentier des poiriers cairns 60 à 68 Suite au départ de Thomas CESAIRE (aout) et de Alain SAINT-AURET (novembre) et en attendant leur remplacement début 2023, les portions de sentiers non attribuées ont été entretenues par l'ensemble des gardes. Le muret central et les layons de gaïacs sont entretenus au besoin ou en amont des suivis scientifiques. Le travail d'entretien est fait par les agents à l'aide d'une débroussailleuse, coutelas, scie et tronçonneuse.
Indicateurs de réalisation	Nombre d'interventions : Non quantifié en 2022
Prévisionnel 2023	 Poursuivre l'entretien des layons et sentiers indispensables à la gestion du site Intervenir sur le site des vestiges : retirer la végétation des citernes et réfléchir à la revégétalisation de la zone centrale en vue de créer de l'ombrage. Mise en place d'un outil de suivi de l'activité Redistribution des linéaires avec l'embauche des nouveaux gardes animateurs

CI 4	Cl 4: Entretenir les plateformes sur les salines
Priorité 1	
ENJEUX	Enjeu - Une aire de repos, d'alimentation et de nidification pour des populations d'oiseaux
Obj. opé.	OO.5 Favoriser les conditions d'accueil de l'avifaune des salines
Description	En 2019, 2 plateformes de 7,2 m² ont été installées sur les salines 1 et 3 de l'ile de Terre de Bas afin de favoriser la reproduction des Petites Sternes en limitant la prédation. 2 plateformes supplémentaires ont été installées en 2020. Ces aménagements seront régulièrement entretenus par les gardes.
Indicateurs de Pression	Evaluation du succès de la reproduction des Petites Sternes
Mise en œuvre 2022	Au mois de janvier 20022, les agents ont procédé à une vérification de l'état des plateformes et au décompactage du sable avant l'arrivée des premières sternes. Plusieurs œufs et poussins ayant été retrouvés flottants dans la saline 3 lors de la période de nidification, le garde chef et la chargée de mission scientifique, accompagnés de l'ornithologue Anthony Levesque, ont réalisé un état des lieux des plateformes au mois de novembre 2022. Des travaux d'entretien des infrastructures sont prévus début 2023. **Contrôle des plateformes de la saline 3 par les agents de la réserve © Anthony Levesque**
Indicateurs de réalisation	Réalisation des entretiens des plateformes : Oui

CI 5	CI 5 : Entretenir les mouillages
Priorité 1	Ci 3 . Entreteini les mountages
CI 6	CI 6 : Entretenir les balises de délimitation de la RNN
Priorité 1	
FCR/OLT	FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN
FCR/Obj. opé.	FCR 3.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites
	 Description des mouillages: Afin d'éviter de porter atteinte aux fonds marins, des mouillages écologiques composés de bouées d'amarrage maintenues par des corps morts ont été installés dans le lagon: 5 bouées pour l'accueil des croisiéristes professionnels (tirant d'eau < 2m, tonnage 30 tonnes max.), 8 bouées mises à la disposition des plaisanciers (tirant d'eau < 2 m, tonnage 10 tonnes max.) et 1 bouées d'un tonnage de 30 tonnes puis 4 bouées de 16h à 9h. 9 bouées près de la plage d'accueil réservées aux petites embarcations à faible tirant d'eau.
Description	
	Description du balisage : Six bouées de type « marques spéciales » ont été installées en 2001-2002 puis remplacées en 2015 par un prestataire de travaux sous-marins afin de délimiter la partie maritime de la réserve.
	Ces équipements particulièrement sensibles au vieillissement doivent être vérifiés très régulièrement. Les gardes de la réserve assureront une surveillance visuelle régulière de ces équipements, une vérification approfondie et les réparations seront réalisées par un prestataire extérieur afin de garantir des conditions d'accueil optimales pour l'ensemble des bateaux au mouillage dans la réserve.
Mise en œuvre	En 2022, l'entreprise AMAYA est intervenue en juillet pour le contrôle et l'entretien du balisage et des mouillages. En raison de problématiques d'approvisionnement de matériel, l'intervention du mois de décembre a été reportée à janvier 2023. Les interventions sont prévues à cette fréquence depuis plusieurs années, car elle correspond à la durée de vie du Kit Arnite sur les balises et permettent de faire un contrôle complet des mouillages garantissant ainsi la sécurité des usagers. Après chaque intervention l'entreprise AMAYA transmet aux gestionnaires un rapport complet d'expertise.
2022	Le projet de remplacer des corps morts des bouées de la Réserve a débuté face au constat de l'augmentation du tonnage des bateaux de plaisances, du déplacement des corps morts lors de cyclones et dans une volonté d'implanter des récifs artificiels. Ce projet, validé par le comité consultatif de 2020, est financé dans le cadre du plan de relance. Le lancement de la phase opérationnelle a pris du retard et est prévu pour le premier semestre 2023
Indicateurs de réalisation	Nombre de mouillages entretenus / an = 100 %
Prévisionnel 2023	 Poursuivre les interventions tous les 6 mois Lancement de la phase opérationnelle du renforcement des mouillages par des écomouillages

CI 7	CL7. Entrotonia la vadatta da aversillanca et l'annova
	CI 7 : Entretenir la vedette de surveillance et l'annexe
Priorité 1	
FCR/OLT FCR/Obj. opé.	FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN
rck/Obj. ope.	FCR 3.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites
Description	L'équipe de gestion de la réserve dispose de 2 bateaux : un bateau de 9 m de long « Mis'Titè » (mis en service en 2018) qui est utilisé pour se rendre sur la réserve de Petite Terre depuis La Désirade et assurer la surveillance marine et une embarcation plus légère « Calidris » (mise en service en 2012) pour circuler plus facilement dans le lagon peu profond. Les agents assureront l'entretien régulier de ces moyens nautiques indispensables à la réalisation de leurs missions. L'équipe de la réserve mènera une réflexion sur la possibilité de changer les 2 moteurs hors-bords du bateau « Mis'Titè » tous les 3 ou 5 ans de façon à limiter les dépenses liées aux réparations ou changements de pièces usées ou cassées, à disposer de moteurs ayant les dernières normes en vigueur (normes UE anti-pollution), à disposer de moyens nautiques disponibles en permanence (limitation du risque de pannes) et économiser les entretiens annuels des moteurs.
Mise en œuvre 2022	Mis'Titè La visite radio de Mis'Titè a été faite le 17/05/2022. La dernière visite de sécurité du 03/06/2022 et la corrections des différentes prescriptions ont permis d'obtenir un permis de navigation valable jusqu'au 03/06/23. Les moteurs ont été changés chez YAMAHA - SOGUAMAR en septembre 2022. Le changement des moteurs a été effectué après 5 années d'utilisation. Cependant, une usure prématurée des blocs moteurs a été constatée et a engendré une panne fin septembre. L'hypothèse de l'acidité de l'eau (dégradation des sargasses) des ports de La Désirade et Saint François a été avancée par les professionnels. Pour pallier à cette usure prématurée et limiter les frais, les nouveaux moteurs seront ammortis sur 3 ans. L'entretien du bateau par le chantier Forbin a été effectué au mois de décembre 2022.
	Calidris Fin 2021, une reflexion a été engagée concernant la remise en état de l'annexe qui necessite d'important travaux de stratification, peinture et remise en service du système d'évacuation de l'eau. Une consultation des differents chantiers navals a été lancée debut 2022. Compte tenu des propositions tarifiaires il a été décidé de faire l'acquisition d'une nouvelle embarcation légère. C'est le chantier naval Idéal Construction Marine de La Désirade qui a réalisé la nouvelle embarcation. Elle a été mise en service en octobre 2022. La vidange du moteur a été faite au mois de décembre 2022.
Indicateurs de réalisation	Budget alloué
Prévisionnel 2023	 Poursuivre les entretiens réguliers Mettre à jour la pharmacie et faire les vérifications des matériels de sécurité Effectuer la visité sécurité de Mis'Titè Effectuer la visite radio (ANFR) de Mis'Titè

CI 8	CI 8 : Entretenir/ la maison des gardes, les locaux et les équipements bureautiques
Priorité 1	
FCR/OLT	FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN
FCR/Obj. opé.	FCR 3.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites
Description	Il s'agit d'entretenir et de renouveler les équipements (centrale photovoltaïque, pompe à eau, matériel de plongée et de surveillance) et les locaux. La maison des gardes construite en bois nécessite un entretien régulier pour assurer la longévité des murs extérieurs. L'entretien intérieur, peinture, petite plomberie, menuiserie doit être assuré régulièrement. La salle d'exposition, le bureau et le local technique situés dans le phare nécessiteront également des travaux d'entretien. Cette partie du phare est mise à disposition de la réserve grâce à une convention avec le service des Phares et Balises qui précise les obligations de chaque partie.

La maison des gardes :

- Réparation de la porte côté Est de la maison des gardes : matériaux achetés, porte réalisée et mise en place.
- Construction d'un établi : matériaux achetés, établi réalisé et mis en place.

Mise en œuvre 2022





Fabrication d'une nouvelle porte d'entrée et d'un établi pour la maison des gardes © Association Titè

Indicateurs de réalisation	Budget alloué
Prévisionnel 2023	 Poursuivre l'entretien Prendre l'attache de Phares et Balises concernant les travaux d'entretien du phare

CI 9	CI 9 : Entretenir la zone d'accueil de la RNN
Priorité 1	
FCR/OLT	FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN
FCR/Obj. opé.	FCR 3.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites
Description	L'équipe de la réserve assurera un entretien régulier de la plage d'accueil de Terre de Bas concentrant l'essentiel de la fréquentation : nettoyage de la plage, entretien et élagage des cocotiers, entretien des équipements mis à la disposition du public (tables-bancs, barbecues), amélioration du point feu recueillant les déchets végétaux, enretien du sentier de découverte (cf. CI N°2).
Mise en œuvre 2021	 L'entretien a été réalisé par les agents aidés par les bénévoles. Démontage et évacuation des barbecues en mauvais état, septembre 2022. Elagage par les gardes des cocotiers considérés comme « dangereux », novembre 2022.
Indicateurs de réalisation	Budget alloué: Acquisition d'une tronçonneuse + Equipements de Protection Individuelle
Prévisionnel 2023	 Elagage prévu. Fréquence : tous les 2 ans Repositionner les mobiliers (tables et bancs) aux emplacement dédiés Réparer les barbecues restants

8. Management et soutien

MS 1	MS 1 : Participer au PNA pour la conservation de l'IPA
Priorité 1	
MS 23	MS 23 : Faciliter la réalisation des études prévues dans le cadre du PNA
Priorité 1	
ENJEUX/ FCR	Enjeu - Une population d'iguanes des Petites-Antilles importante à l'échelle mondiale FCR 4 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes
OLT	OLT 1 - Favoriser la conservation de la population d'iguane des Petites-Antilles (IPA) des ilets de Petite-Terre FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel
Description	Reptile protégé sur le territoire français depuis 1989, l'iguane des Petites-Antilles <i>Iguana delicatissim</i> bénéficie d'une attention particulière depuis 2010 avec la mise en place du 1 ^{er} PNA 2011-2015 coordonn par l'OFB (Legouez 2010) puis du 2ème PNA 2018-2022 animé par l'ONF (Angin 2017). Les gestionnaires de la RNN sont des acteurs du PNA et participent aux actions définies dans ce pla permettant « d'améliorer la connaissance sur l'espèce, sensibiliser à sa protection et contribue activement à sa conservation » (Legouez 2010).
	L'équipe de gestion assurera les suivis sur la réserve, participera aux suivis sur les autres territoires es sera impliquée dans les actions de sensibilisation, communication et de conservation cette espèci d'importance patrimoniale. Il s'agira de renforcer et développer les partenariats dans le but de mener des action de protection et de conservation de l'iguane des Petites-Antilles.
Indicateurs de réalisation	 Participation aux réunions annuelles et aux comités de pilotage = 2 en 2022 Actions mises en œuvre sur la RNN dans le cadre du PNA = 4 en 2022 Equipe de la CMR 2022 © Association Titè
Mise en œuvre 2023	Poursuive les suivis CMR et Distance Sampling ainsi que la veille Iguane commun et les formations des prestataires aux problématiques de conservation de l'iguane des Petites Antilles.

MS 2	MS 2 : Participer au plan de restauration des TM et au RTMG
Priorité 1	
ENJEUX	Enjeu - Des sites de reproduction et d'alimentation importants pour les populations de tortues marines
OLT	OLT 3 - Poursuivre les suivis d'activité de pontes des tortues marines sur la réserve
Description	Les gestionnaires de la réserve sont des acteurs du PNA en faveur des tortues marines des Antilles françaises (2018-2027) et participent aux actions définies dans ce plan dans le but d' « assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable de ces espèces menacées ».
Indicateurs de réalisation	 Participation aux thématiques des réunions annuelles, aux groupes de travail et aux comités de pilotage = 4 Actions mises en œuvre sur la RNN dans le cadre du PNA = 3
Mise en œuvre 2022	Les données de suivi des pontes ont été saisies et transmises à la coordination du PNA, ainsi que les données échouages/détresses. Les partenaires écotouristiques ont suivi des formations leur permettant d'améliorer leurs connaissances sur les tortues marines ainsi que les enjeux de conservation.

MS 3	MS 3 : Participer au plan d'actions du sanctuaire AGOA
Priorité 2	
ENJEUX	Enjeu - Des habitats et sites de reproduction pour les populations de mammifères marins
Obj. opé.	OO.8 Renforcer les partenariats avec les équipes scientifiques et l'équipe de gestion du Sanctuaire Agoa
Description	Les eaux marines de la réserve font partie intégrante du Sanctuaire AGOA, une aire marine protégée de 143 256 km² créée en 2012 dédiée à la protection et conservation des mammifères marins sur l'ensemble de la ZEE des Antilles françaises.
Description	Le Conseil de gestion du Sanctuaire Agoa est l'organe de gouvernance du sanctuaire. Il met en œuvre la politique du Sanctuaire et émet des avis sur les projets proposés sur l'aire marine protégée. Les gestionnaires de la RNN des ilets de Petite Terre font partie du Conseil de gestion Agoa depuis 2014 au sein du collège des représentants des gestionnaires d'AMP (délibération du 2 juillet 2014 du conseil d'administration de l'OFB-ex. AAMP).
Indicateur de pression	Manque de connaissances sur les mammifères marins
Indicateurs de réalisation	Participation aux comités de pilotage et aux réunions du Conseil de gestion = 2
	La conservatrice et la chargée de mission scientifique ont participé aux Ateliers de concertation du sanctuaire AGOA le 18 mars 2022.
	La conservatrice a participé au Conseil de Gestion du sanctuaire AGOA le 6 décembre 2022.
	Une formation de contrôle des activités de whale watching a été suivie par les gardes et chargés de missions de la RNPT le 14 septembre 2022. Ils ont acquis les compétences necessaires aux controles des activités de whale watching pratiquées par les plaisanciers et les prestataires écotouristiques dans et aux abords de la RNPT.
	Les gestionnaires se sont engagés à réaliser 2 missions de contrôle par mois.
	Un rappel de la réglementation relative à l'approche des cétacés a été envoyé par mail à l'ensemble des prestataires écotouristiques autorisés à exercer une activité commerciale dans la RNPT.
	Una reflevien a été angagée entre les gestionnaires et AGOA neur proposer une formation à

Mise en œuvre 2022 Une reflexion a été engagée entre les gestionnaires et AGOA pour proposer une formation à destination des prestataires écotouristiques inscrits dans l'AP du 15/12/22 souhaitant s'approcher à mois de 300 m des mammifères marins. Cette formation doit permettre une approche respectueuse des grands dauphins régulièrement observés aux abords de la RNPT.



Formation des agents au contrôle des activités de whale watching © Association Titè

Prévisionnel 2023

- Réaliser 2 actions / mois de contrôle de l'activité de whale watching
- Proposer une formation aux prestataires écotouristiques

MS 4	MS 4 : Gérer les mouillages
Priorité 1	
ENJEUX	Enjeu - Des biocénoses marines d'importance patrimoniale: récifs coralliens & herbiers de Phanérogames marines
Obj. opé.	OO.7 Limiter les impacts directs et indirects des pressions anthropiques
Description	Des mouillages écologiques composés de bouées d'amarrage maintenues par des corps morts ont été installés dans le lagon afin d'éviter de porter atteinte aux fonds marins par la pose d'ancre (ancrage interdit dans toute la réserve). Les gestionnaires de la réserve assureront la gestion de ces mouillages : nombre et localisation des bouées disponibles, gestion du planning hebdomadaire des activités à caractère commercial dans la réserve, outil de réservation en ligne des mouillages. Une réflexion sera menée par les gestionnaires sur les questions d'assurance liées à l'utilisation de ces mouillages et sur le tonnage maximum des mouillages. Cette action sera reliée à l'entretien régulier des bouées de mouillage (cf. CI N° 5).
Indicateur de pression	Impacts de la fréquentation humaine sur les milieux naturels
Indicateur de réalisation	 Nombre bouées de mouillage disponibles: 8 bouées pour un tonnage inférieur à 10 tonnes sont disponibles toute la journée; 1 bouée pour un tonnage de 30 tonnes maximum est disponible de 9h à 16h. Cette quantité passe à 4 de 16h à 9h. Suivi de l'occupation des mouillages: Concernant l'affluence des plaisanciers, en 2022, 2170 réservations de bouées ont été effectuées entre le 1er/01/2022 et le 31/12/2022 (cf CS39) Cette action est coordonnée par le conservateur et la chargée de mission scientifique (appropabation du nombre et de la localisation des bouées de mouillage). Les gardes assurent le suivi de l'occupation des mouillages sur le terrain (vérification des réservations en ligne via leur téléphone portable), respect de la réglementation de la réserve. Les réservations ont augmentés par rapport à 2021 (1389).
Prévisionnel 2023	Mise à jour et optimisation du module de réservation des bouées

MS 5	MS 5 : Définir le cadre réglementaire de la régulation de la fréquentation sur
Priorité 1	la RNN
FCR	FCR 1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN
Obj. opé.	FCR 1.4 Limiter les impacts directs et indirects des pressions anthropiques
Description	La fréquentation annuelle de la réserve est estimée à environ 40 000 visiteurs par an. La gestion de la fréquentation est un enjeu majeur pour la réserve qui est particulièrement impactée au niveau de la cocoteraie et du lagon qui concentrent la plupart des activités. Pendant la haute saison le risque de surfréquentation, et par conséquent des impacts sur les milieux naturels, est le plus important. Les sociétés autorisées à fréquenter la réserve de Petite Terre ainsi que le quota journalier maximum de visiteurs transportés via ces sociétés sont définis par Arrêté préfectoral et par le Comité Consultatif. Des rencontres régulières avec les professionnels permettront de vérifier le respect du planning et des quotas ainsi que d'évoquer les problèmes existants ou de prendre en compte les demandes en instance. Les gestionnaires mèneront une réflexion afin de gérer la fréquentation sur le site sur la base des recommandations du Schéma d'accueil élaboré en 2016 : cahier des charges, sélection des sociétés commerciales autorisées.
Indicateurs de réalisation	Régulation de la fréquentation
Mise en œuvre 2022	Les activités commerciales sur la RNN de Petite Terre sont des activités dérogatoires soumises à autorisation du préfet après avis du comité consultatif. Une procédure de sélection formalisée et validée par le comité consultatif a été mise en place. Les gestionnaires ont étudié les 30 candidatures réceptionnées selon la grille d'évaluation validée en amont. Les dossiers écrits ont été analysés par l'ONF (dont 1 agent assermenté), et la DEAL. Les membres de la commission activités nautiques ont participé à l'évaluation des dossiers aux côtés des gestionnaires : la direction de la mer et la douane ont vérifié la conformité de chaque dossier au regard de la règlementation en vigueur, la commune de La Désirade, la DEAL, et le CDL ont participé au jury lors des entretiens. La commission activités nautique s'est réunie le 20 juin 2022 et a étudié chaque dossier. A l'issue de cet examen, différents scenarii de planning de fréquentation ont été discutés. Les conclusions de la commission on tensuite été présentées en comité consultatif qui a validé une liste de candidata ainsi que la répartition du nombre de jours de fréquentation. L'arrêté préfectoral autorisant l'exercice des activités commerciales sur la RNN de Petite Terre a été publié le 15 novembre 2022 et est entré en vigueur le 15 décembre 2022. Il autorise 25 prestataires pour un maximum de 188 passagers transportés par jour. En réponse au souhait partagé des gestionnaires et des professionnels d'aller vers un arrêté prefectoral pluriannuel, la durée de l'autorisation est de 5 ans. Une réunion de présentation du nouvel arrêté s'est tenue le 29 novembre dans les locaux de la Direction de la Mer en présence des gestionnaires, du Directeur de la mer et du Directeur adjoint. Plusieurs sociétés ont déposé des recours en référé au tribunal administratif : 4 sociétés ont déposé 3 recours demandant l'annulation de l'arrêté de 2022. Les gestionnaires ont travaillé en lien avec le service juridique de la préfecture à la rédaction des mémoires en défense. Les procédures

Propositions formulées et validées en comité consultatif :

Les candidats inscrits à l'arrêté pluriannuel du 15/12/22 seront évalués en continu sur la prestation mise en œuvre sur le RNPT, selon les critères présentés dans le dossier de candidature. Les résultats de ce suivi seront présentés annuellement à la commission activités nautiques. La commission donnera un avis sur chaque prestation er sera en mesure de proposer au comité consultatif une modification du nomre de jours accordés. En cas de non-respect des engagements et de la règlementation ou de diminution de la qualité de la prestataion proposée, tout ou partie de l'autorisation pourra être retirée. Ces sanctions sont précisées dans le dossier de candidature.

Prévisionnel 2023

Refonte du module de réservation des mouillage pour les plaisanciers permettant l'application du quota de fréquentation dès la phase de réservation du mouillage.

Activités aéronautiques

Les gestionnaires ont constaté le développement considérable des activités de survol de la RNN. Par ailleurs ces survols sont régulièrement réalisés en dessous de la limite règlementaire des 300m. Anthony Levesque, ornithologue réalisant les suivis sur la Réserve Naturelle, a également constaté du dérangement de l'avifaune au passage des gyroptères au-dessus des salines. Au regard de ces élements, le comité consultatif a acté l'organisation d'une réunion de travail DGAC, DEAL, ONF, Titè, sous prefecture afin d'échanger quant à la mise en place de mesures règelemntaires visant à interdire le survol de la RNN.

MS 7		MS 7 : Assurer la formation technique, de sécurité et de secourisme des
		agents
Priorité	1	
MS 8		MS 8 : Assurer les formations complémentaires en termes de
		commissionnement et d'assermentation des agents
Priorité	1	
MS 10		MS 10 : Assurer la formation Animation Nature des agents
Priorité	3	
FCR		FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN
FCR / Obj. opé		FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN
Description		L'équipe de la réserve bénéficiera de formations régulières dans le cadre de la formation professionnelle. Ces formations (ou recyclages) répondront à des besoins de compétences particulières des agents pour réaliser leurs missions d'étude et de suivi du patrimoine naturel (plongeur professionnel, permis bateau, secourisme, sécurité en mer, formation SIG, permis chasse), d'encadrement d'actions d'éducation à l'environnement (guide nature) et de réalisation des missions de Police de l'Environnement (commissionnement et assermentation).
Indicateurs de réalisation	•	 Budget annuel alloué pour la formation professionnelle Nombre de formations : 4
Mise en œuvro 2022	е	 L'ensemble des agents de terrain a participé à une formation aux techniques de communication et concertation dans le cadre des missions de police le 14/04/22. Cette formation, dispensée par Nadine BOULON, référente police ONF, permet une première approche en attendant un stage commissionnement police. Jean-Claude LALANNE, référent police a participé à une formation audition dispensée par l'OFB le 13/04/22. Du 28 novembre au 1^{er} décembre, Jean Claude LALANNE, Christophe SAINT AURET et Roby BERCHEL ont participé à une formation aux techniques d'élagage et d'abattage dispensée par Emmanuel GORJUX, Expert senior Arbre Conseil Antilles / Guyane à l'ONF.
Perspectives 2023		 2 classe 1B supplémentaires Comissionnement pour les nouveaux gardes, la chargée de mission et la conservatrice Permis bateau pour les nouveaux gardes non qualifiés PSC1

MS 9	MS 9 : Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel
Priorité 1	
FCR	FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN FCR 4 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes
FCR / Obj. opé.	FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel
Description	Les agents la réserve seront formés en interne sur le patrimone naturel de la RNN et sur les protocoles scientifiques réalisés lors d'études ou de suivis des espèces ou des habitats (suivis des biocénoses marines, suivis des oiseaux marins et des limicoles, études sur la flore, suivis des populations de requins).
Indicateurs de réalisation	 Budget annuel alloué pour la formation professionnelle Nombre de formations

- 3 gardes ont pu bénéficier lors de missions de terrain d'une formation en continu sur les différents suivis scientifiques mis en œuvre sur la RNN. Ces formations sont dispensées par les partenaires scientifiques, la chargée de mission ou les anciens gardes expérimentés.
- Ce volet formation de l'équipe de terrain est désormais systématiquement inclus dans les conventions de partenariats qui concernent les suivis scientifique. Il a également été repriorisé dans la fiche de poste de la chargée de mission scientifique: les nouveaux agents de terrain devront monter rapidement en compétence et participer activement aux suivis scientifiques.
- Thomas CESAIRE, Aurélie RAMSAMY, Roby BERCHEL, Léa SEBESI, Christophe SAINT-AURET et Anthony BASILE ont suivi une formation à la capture et mise à mort de l'iguane commun. Ils sont ainsi tous habilités à procéder à cet exercice.
- Léa SEBESI a suivi une formation à la réalisation d'examens externe et interne des cadavres de tortues marines, dispensée par le Réseau Échouage et la clinique vétérinaire de Sainte-Rose en Guadeloupe le 15/01/2022.
- Les gardes et chargés de missions de la RNPT ont participé à une formation de contrôle des activités de whale watching dispensée par Meï-Li BELMARE du sanctuaire AGOA, le 14/09/22.

Mise en œuvre 2022

• Roby BERCHEL, Jean-Claude LALANNE, Christophe SAINT-AURET, Sophie LE LOC'H et Léa SEBESI ont suivi une formation aux différents protocoles et indicateurs associés pour le suivi des écosystèmes « récifs coralliens » et « herbiers de phanérogames marines ». Cette formation animée par le bureau d'études Créocéan s'est tenue le 23 septembre 2022.



Formation des agents de la réserve de Petite Terre © Créocéan

Prévisionnel 2023

Formation complémentaire des gardes avec les experts faune et flore collaborant avec les Réserves.

MS 11	MS 11 : Assurer la gestion des ressources humaines
Priorité 1	
FCR	FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN
FCR / Obj. opé.	FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN
Description	Les démarches administratives et financières liées à la gestion des ressources humaines sont assurées par la secrétaire générale administrative, le bureau de l'association Titè et l'expert comptable de la réserve Le recrutement des agents est assuré par le Conservateur et le bureau de l'association Titè pour les agents recrutés par Titè après concertation du Conseil d'Administration et le Conservateur et la direction de l'ONF pour les agents recrutés par l'ONF.
Indicateurs de réalisation	Nombre d'ETP recruté sur la durée du plan
Mise en œuvre 2022	Le contrat de Ruben PENIN, VSC ONF est arrivé à son terme en février 2022. Il a été remplacé par Anthony BASILE en mars 2022 pour une durée de 1 an. La Réserve a recruté plusieurs stagiaires en 2022 : Sarah SELLIER et Ariane DELLOUE. Aurélie RAMSAMY, chargée de mission dédiée à l'éducation à l'environnement a quitté l'association en novembre 2022 pour une reprise d'études. Elle a été remplacée par Sarah SELLIER, chargée de mission vie associative en janvier 2023. Ce recrutement fait suite à une subvention dédiée au renforcement des actions d'éducation à l'environnent au sein des réserves naurelles. Thomas CESAIRE, garde référent des prestataires écotouristiques a quitté l'association en aout. Il a été remplacé en janvier 2023 par Dylan CLAMENS. Alain SAINT AURET, garde chef a quitté l'association en novembre 2022. Il a été remplacé par Sébastien RONADA en janvier 2023. Jean-Claude LALANNE est garde chef depuis janvier 2023. Roby BERCHEL poursuit son alternance, il a démarré sa deuxième année de BTS en septembre 2022. En raison des nombreux mouvements de personnels (ruptures conventionnelles, fin de contrat) et des absence prolongées de plusieurs agents (plus de 24 mois d'arrets maladie cumulés sur 4 postes et 4 mois de mi-temps thérapeutique sur un poste), l'association Titè a fait face à plusieurs vacances de postes temporaires. L'équipe des Réserves a oeuvré afin d'assurer la continuité de service et limiter au maximum l'impact de ces absences.

MS 12							
	MS 12 : Suivre et contrôler le budget annuel de la RNN						
Priorité 1	MS 12 · Accurar la gostian administrativa de la PNN						
MS 13	MS 13 : Assurer la gestion administrative de la RNN						
Priorité 1 FCR	FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN						
FCR / Obj. opé.	FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN						
Teny obj. ope.	Ten 312 Assurer to Bestion duministrative et infanciere de la titit						
Description	Une grande partie de la gestion administrative de la réserve est assurée par l'association Titè. La gestion financière et la gestion administrative liées aux missions de la RNN sont assurées par Conservateur, la secrétaire générale administrative, le bureau de l'association Titè et l'expert comptable mandaté par les gestionnaires. Le bilan des comptes annuels est présenté chaque année au commissaire aux comptes qui vérifie les informations et produit un rapport de contrôle des comptes. Une comptabilité analytique est mise en place afin de suivre les dépenses et d'évaluer le budget prévisionnel. Dans le cadre de la gestion administrative, les gestionnaires réaliseront une révision de la convention de gestion entre l'ONF et l'association Titè signée en 2002.						
Indicateurs de réalisation	Publication du rapport d'activité et des comptes annuels						
Mise en œuvre 2022	 Clôture de l'exercice budgétaire de la RNN pour l'année écoulée et réalisation du budget prévisionnel de l'année en cours Démarches administratives liées à la comptabilité de la réserve (fiches de salaires, paiement des charges sociales et cotisations diverses) Le budget réalisé de l'année 2022 et le budget prévisionnel 2023 sont présentés dans ce rapport d'activité Prestataires: Cabinet comptable mandaté pour réaliser le bilan comptable effectif et prévisionnel, pour l'élaboration des fiches de paie et les déclarations auprès des organismes sociaux (retraite, URSSAF, prévoyance). Commissaire aux comptes mandaté dans le cadre de sa mission de certification des comptes annuels de la réserve. 						
Prévisionnel 2023	 Proposition: Dissocier la présentation et la validation du budget prévisionnel de la présentation du budget réalise et du rapport d'activité. Présentation pour validation du budget prévisionnel (n+1) au comité consultatif fin décembre de l'année (n): permettre aux gestionnaires d'obtenir la subvention de fonctionnement et début d'année. Présentation du rapport d'activité de l'année (n) et du budget réalisé de l'année (n) en avri (n+1) au comité consultatif: la cloture budgétaire et la rédaction des rapports d'activités ne permettent pas la tenue du comité consultatif avant le mois d'avril. 						

MS 14	MS 14 : Rechercher de nouveaux moyens de financements				
Priorité 1					
FCR	FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN				
FCR / Obj. opé.	FCR 3.1 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN				
Description	Les gestionnaires de la réserve chercheront des financements complémentaires afin d'accroître le budget de fonctionnement de la RNN et réaliser les actions prévues dans le plan de gestion. Ces subventions ponctuelles ou pluriannuel viendront s'ajouter à la dotation annuelle de fonctionnement émanant du ministère de l'Environnement, aux redevances sur les activités commerciales et de plaisance (redevance des mouillages, taxe sur le transport des passagers maritimes).				
Indicateurs de réalisation	Nombre et montant des financements complémentaires obtenus / an				
Mise en œuvre 2022	 RNPT: Ces recherches de financements seront principalement réalisées par la conservatrice et la chargée de mission scientifique. Une veille est réalisée en continu pour suivre la publication d'appel à projets pouvant émmaner de différents partenaires. 2022: poursuite et clôture de la mise en œuvre du projet FEDER, clôture des 2 projets OFB, 1 projet dans le cadre du plan de relance 				
Prévisionnel 2023	 Plan de relance : mise en œuvre projet de renforcement des mouillages existants par des écomouillages. Cloture du FEDER Participation au LIFE Sratégique pour la Nature en tant que site test pour l'Outre Mer Recherche de financement FEDER, Fonds vert, Mécénat, MIG Bio 				

MS 15	MS 15: Assurer l'accueil, l'encadrement et la formation des stagiaires et services civiques							
Priorité 1								
FCR	FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN							
FCR / Obj. opé.	FCR 3.2 Renforcer les moyens humains							
Description	Les gestionnaire accueilleront régulièrement des stagiaires et services civiques afin de renforcer les moyens humains de l'équipe et réaliser différentes missions liées aux suivis du patrimoine naturel ou au renforcement des connaissances sur les espèces et les habitats. Ces moyens humains supplémentaires permettent d'accroître de façon sensible la présence du personnel sur le terrain. L'association Titè mènera la démarche d'agrément pour encadrer des services civiques.							
Indicateurs de réalisation	 Nombre de stagiaires et services civiques / an : Un chargé de mission en VSC ONF est dédié aux Réserves de la Désirade. Aucun contrat de Service Civique n'a été signé par Titè cette année 2022. Concernant les stagiaires, ont été reçus : 1 stagiaire de M2 en aménagement et urbanisme des territoires littoraux Université Bretagne Sud et 1 stagiaire de L3 de géologie à l'Université de Tours. 							
Mise en œuvre	 RNPT: Les stagiaires et services civiques sont sélectionnés par la conservatrice et la chargée de mission scientifique ainsi que le VSC. Le recrutement des services civiques de l'ONF est réalisé après avis de la Conservatrice et de l'ONF. Partenariats: Universités, Ecoles d'Ingénieurs, Centres de recherche, collèges et lycées (accueil de stagiaires de 3ème en stage de découverte d'un métier) 							
2022	Le contrat de Anthony BASILE, VSC ONF a été signé en mars 2022 pour une durée de 1 an. 2 stagiaires ont été recrutés courant 2022 pour travailler sur diverses thématiques : Sarah SELLIER : Diagnostic d'ancrage territorial de la réserve naturelle nationale à caractère géologique de La Désirade Ariane DELLOUE : Géologie et sites d'interets de la reserve naturelle de l'ile de La Desirade							
Prévisionnel 2023	Accueil de stagiaires prioritairement sur la réserve de La Désirade							

MS 16	MS 16 : Renforcer l'équipe de la RNN avec l'accueil et l'encadrement d'EV
Priorité 1	
FCR	FCR 3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN
FCR / Obj. opé.	FCR 3.2 Renforcer les moyens humains
Description	Depuis 2008, l'association Titè a modifié ses statuts afin de permettre l'inscription de nouveaux adhérents et la mise en place d'un système d'éco-volontariat . Un grand nombre de volontaires accompagnent les gardes au sein de la réserve et participent à des missions de terrain liées à l'activité quotidienne sur le site (entretien de la réserve, information du public) ou à des suivis scientifiques (tortues marines, iguanes, oiseaux, gaïacs, milieu marin). Les gestionnaires pourront former les bénévoles aux protocoles de suivis et à la sensibilisation des publics.
Indicateurs de réalisation	Nombre d'écovolontaires / an, Nombre d'heures de présence.
	En 2022 ce sont 76 écovolontaires qui ont partoiné à des missions de 3 qu 4 jours sur la RNPT avec en

En 2022 ce sont 76 écovolontaires qui ont partcipé à des missions de 3 ou 4 jours sur la RNPT avec en général 2 bénévoles par mission ce qui représente 276 jours.hommes de bénévolat (1,3 ETP)

La gestion du planning des gardes représente une part importante du travail de la chargée de mission scientifique qui est appuyée dans cette tâche par le chargé de mission ONF (VSC).

En 2022, les référents des écovolontaires Patrick Novello et Corinne Lopez ont proposé et animé deux formations à l'attention des bénévoles : le 6 octobre à Montebello Petit Bourg et le 15 octobre à Sainte Anne. Elles ont touché respectivement 11 et 15 écovolontaires.

Mise en œuvre 2022



Formation des éco volontaires à Sainte Anne © Association Titè

MS 17	MS 17 : Renouveler les équipements bureautiques et petits matériels						
Priorité 2							
FCR	FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN						
FCR / Obj. opé.	FCR 3.3 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites						
Description	Les équipements informatique et bureautique de la réserve seront entretenus et renouvelés. L'acquisition de nouveau matériel sera à prévoir suite à des recrutements.						
Indicateurs de réalisation	Budget alloué / an						
Mise en œuvre 2022	En 2022 l'association Titè a fait l'acquisition des matériels suivants : - 1 ordinateur portable pour la chargée de mission scientifique - 2 ordinateurs portables administratifs pour le bureau - 4 GPS - 2 paires de jumelles Kite Petrel II - 4 paires de jumelles pour les animations pédagogiques						

MS 18	MS 18 : Organiser et animer le Comité Consultatif						
Priorité 1							
MS 19	MS 19 : Rédiger et diffuser les Rapports d'activités annuels						
Priorité 1							
FCR	FCR3 - Optimiser les moyens de gestion de la RNN						
FCR / Obj. opé.	FCR 3.4 Animer les instances de gouvernance de la réserve et assurer le rapportage des actions sur la RNN						
Description	Le bilan annuel des actions réalisées sur la réserve sera présenté chaque année au Comité Consultatif de la RNN. Les gestionnaires s'assureront de l'organisation de ces réunions de façon à informer les différentes instances de la gestion courante et des activités de la réserve.						
Période	Réunions et publication des RA annuelles						
Indicateurs de réalisation	 Nombre de Comité Consultatif : 1 Publication des rapports d'activités : 1 						
Mise en œuvre 2022	 RNPT: La publication du RA et l'organisation du Comité Consultatif seront coordonnées par le conservateur et le chargé de mission scientifique et administratif. Le Comité Consultatif de la RNN se réunit au moins une fois par an et donne son avis sur le fonctionnement et la gestion de la Réserve Naturelle, ainsi que sur les conditions d'application de la réglementation publiée dans le décret de création de l'espace protégé. Le Comité est consulté pour donner son avis sur le plan de gestion, son renouvellement et sa mise en œuvre. Ce Comité est présidé par le préfet de Guadeloupe, ou son représentant, et est composé de 13 membres répartis en 4 collèges (Arrêté Préfectoral n°2011-1536-DEAL du 30 décembre 2011). En 2022, celui-ci s'est tenu le 7 juillet 2022. Les rapports d'activités annuels de la réserve dressent le bilan des actions réalisées et permettent d'informer les élus, les publics, les partenaires et sociétés commerciales sur les objectifs et les missions de la réserve. Le bilan financier de l'année écoulée et le budget prévisionnel permettent de justifier les financements engagés ou prévus (projets, partenariats, études scientifiques). Ces documents sont publiés sur le site internet de la réserve. 						

MS 24	MS 24 : Développer le partenariat avec l'office du tourisme de la Désirade					
Priorité 2						
MS 25	MS 25 : Renforcer la coopération avec le comité des pêches de Guadeloupe					
Priorité 2	(CRPMEM) et l'association des pêcheurs désiradiens					
FCR 5	- Renforcer l'ancrage territorial, régional et national de la RNN					
FCR 5.1	- Renforcer l'intégration locale de la RNN					
Description	Ces partenariats viseront à renforcer les liens avec les instances de tourisme, de pêche professionnelle ainsi que la populations locales. Les modalités de ces partenariats restent à définir. Un partenariat avec l'office de tourisme de La Désirade permettrait de valoriser la destination éco touristique de la Désirade et de Petite Terre. Les termes de ce partenariat restent à définir. De nouvelles démarches seront entreprises afin de mettre en place une coopération avec les professionnels de la pêche dans la perspective de profiter de l'effet réserve pour améliorer la gestion de la ressource halieutique en périphérie de la réserve. L'équipe de la réserve participera à des réunions de concertation ainsi qu'à des manifestations locales afin de sensibiliser les différents publics sur les enjeux, la règlementation et les objectifs de gestion de la réserve (cf. PA N°6). Les réunions annuelles de l'association Titè, qui se tiennent à la capitainerie de la Désirade, seront des moments privilégier pour entretenir ce contact.					
Indicateurs de réalisation	Mise en œuvre de partenariats					
Mise en œuvre 2022	 RNPT: Le développement des partenariats est coordonné par la conservatrice et le chargé de mission scientifique, après avis du Conseil d'Administration. L'ensemble de l'équipe participera aux manifestations et réunions de concertation. En 2022 la conservatrice a rencontré l'Union des Marins pécheurs de La Désirade au sujet d'un projet de cantonnement de pêche. 					
Prévisionnel 2023	 Developpement de visites guidées de la RND animées par la chargée de mission vie associative en collaboration avec l'office de tourisme de la Desirade Appui au projet TOPASE Accompagnement du projet de cantonnement de pêche 					

MS 26	MS 26 : Assurer le compagnonnage avec les réserves naturelles et autres ENP
Priorité 2	
FCR 5	- Renforcer l'ancrage territorial, régional et national de la RNN
FCR 5.3	- Renforcer les échanges et partenariats avec les réseaux régionaux et Nationaux
Description	Ces échanges permettront de contribuer à la formation des agents afin de renforcer leur réseau de compétences et de profiter des expériences acquises dans les autres espaces protégés. Depuis 2007 un réseau d'échanges entre les réserves naturelles des Petites-Antilles (Petite-Terre, St Martin, St Barthélemy) a été mis en place dans le cadre du réseau des Réserves permettant de suivre l'état de santé des récifs coralliens et des herbiers. Ces compagnonnages permettent notamment de constituer une équipe de plongeurs formés aux protocoles de suivis qui participent aux phases de terrain sur les différentes AMP.
Indicateurs	Nombre de réunions
de réalisation	Nombre de compagnonnages : 1
Mise en œuvre 2022	 Les agents de la RNPT ont acceuilli Aude BERGER (RNN St Martin) et Pauline PINGLAUT (RNN St Barthélémy) du 3 au 07/10/2022 à l'occasion du suivi milieu marin de Petite Terre. Jean-Claude LALANNE a participé au suivi milieu marin de la RNN St Barthélémy du 17 au 21 octobre 2022.
Prévisionn el 2023	 Développer une mission de compagnonnage avec les réserves géologiques de Bretagne (Groix, Crozon) et celle de Saint Martin (actions EEDD)

MS 27	MS 27 : Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux régionaux						
Priorité 2							
MS 28	MS 28 : Participer aux réunions et renforcer les partenariats avec les réseaux						
	nationaux						
Priorité 1							
FCR	FCR 5 - Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN						
FCR / Obj.	FCR 5.3 - Renforcer les échanges et partenariats avec les réseaux régionaux et Nationaux						
opé.							
Description	La RNPT participera activement aux réseaux régionaux et nationaux tels que RNF (Réserves Naturelles de France), le réseau TeMeUm, le Forum des gestionnaires d'AMP, le Colloque national des AMP ainsi que d'autres réseaux qui fédèrent l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux de gestion d'aires protégées en France métropolitaine et en outre-mer. Ces réseaux permettent de favoriser les échanges et la mise en commun d'expérience entre les gestionnaires d'espaces naturels protégés.						
Indicateurs de réalisation	Nombre de réunions ou colloques / an : 1						
Mise en œuvre 2022	Réserves Naturelles de France (RNF) fédère un réseau national de plus de 700 acteurs impliqués dans la gestion et conservation du patrimoine naturel (gestionnaires, animateurs, gardes). Ce réseau rassemble plus de 340 réserves naturelles. La réserve de Petite Terre participe aux Commissions Outre-Mer et Education à l'Environnement. Sarah SELLIER a représenté les réserves naturelles de La Désirade au 40 ème congrès RNF qui s'est tenu à Annecy du 11 au 13 octobre 2022.						
Prévisionnel 2023	• Participer au 41 ^{ème} congrès RNF						

MS 30	MS 30 : Renforcer les partenariats avec les sociétés commerciales						
Priorité 2							
FCR	Enjeu - Des écosystèmes terrestres emblématiques des Petites-Antilles FCR 1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN						
FCR / Obj. opé.	OO.7 Limiter les impacts directs et indirects des pressions anthropiques FCR 1.3 Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales sur la réglementation de la RNN						
Description	Les gestionnaires veilleront à informer et former les prestataires d'activités commerciales quant à l'organisation de leurs prestations sur la plage d'accueil et le lagon, qui concentrent l'essentiel de la fréquentation touristique de la réserve. Cette action vise notamment à former des écoguides chargés de faire visiter la réserve et disposant d'un minimum de compétences pédagogiques dans le domaine de l'environnement, d'encadrer et gérer l'organisation des repas sur la cocoteraie (utilisation des points de feu, limitation de charbon de bois ou utilisation d'autres combustibles, nettoyage des grilles et des points feu, gestion des poubelles, tri sélectif des déchets), de sensibiliser les passagers aux écogestes (utilisation de petites palmes, de crèmes solaires minérales, utilisation de lycras). Les gestionnaires de la réserve mèneront une réflexion avec les sociétés commerciales partenaires afin de les associer sur différentes thématiques (visite guidée, accueil sur la						
Indicateurs de pression	 réserve). Impacts de la fréquentation humaine sur les milieux naturels Nombre et nature des infractions relevées sur la RNN / an 						
Indicateurs de réalisation	 Mise en œuvre de mesures de gestion liées à l'utilisation du site par les sociétés commerciales 						
Mise en œuvre 2022	 Production d'un livret pédagogique comprenant des informations relatives à la faune et à la flore observable à Petite Terre. Ce support à destination des croisiériste permet d'appuyer leur visite par des photographies ainsi que des données récentes récoltées en RNN. Mise en place de formation obligatoire pour tout nouveau skipper se rendant sur la RNN. Implication des croisiéristes dans la gestion de la RNN: Participation de chaque croisiériste à 1 mission courte par an en tant qu'écovolontaire Développement des sorties avec les scolaires 						
Prévisionnel 2023	 Mise en place de formation obligatoire pour tout nouveau skipper se rendant sur la RNN. Organisation de sessions de formation sur le terrain pour tous les skippers. Mise en place d'une formation à l'approche des mammifères marins en partenariat avec AGOA pour encadrer la pratique du whale watching aux abords de la RNPT Implication des croisiéristes dans la gestion de la RNN: Organisation de journées de nettoyage, ou d'entretien de sentier Participation de chaque croisiériste à 1 mission courte par an en tant qu'écovolontaire Développement des sorties avec les scolaires Accompagnement des professionnels à la mobilisation des aides de la Région ou du CTIG afin de favoriser l'accès et la découverte de la RNN aux Guadeloupéens. 						

Budget réalisé – 2022 – RNN Petite Terre

		BUDGET 2	2022 - RNPT	
Charges			Produits	
60 - Achats		92 579 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	157 920 €
Achats d'études et de prestation de services Suivi repro STEANT	CS18	30 473 € 2 800 €	Taxes passagers Maritime	36 243 €
Suivi reguin	CS8	3 600 €	Redevance opérateurs professionnels	36 557 €
Suivi Oiseaux (limi et canards+ marin)	CS19,20,22	5 013 €		
Suivi oiseau STOC	CS21	1 400 €		
Suivi milieu marin	CS29	17 660 €	Redevance plaisanciers	77 908 €
Achats non stockés de matières et fourniture	S			
Fournitures non stockables (combustibles) Fournitures d'entretien et petit équipement		8 164 € 4 278 €	Frais dossier procédure sélection professionnels	4 050 €
matériel travaux salines et sentier	Cl 3 Cl 4	4 276 € 1 677 €	rrais dossier procedure selection professionners	4 050 €
matériel protection	MS17	872 €		
matériel maison	CI8	370 €		
matériel animation	EEDD - PA	1 359 €		
Fournitures administratives		166 €		
smartphone PC	MS 17 EEDD - MS	137 € 29 €		
Autres fournitures	LLDD 1413	236		
Prestations		49 498 €		
ONF	MS	49 498 €	Prestations Services	3 162 €
61 – Services extérieurs		42 776 €		
Sous-traitance générale		- €	74 – Subventions d'exploitation	265 881 €
Locations location de bateau	SP 1,2,6,7	7 470 € 5 086 €	Etat : DEAL Renforcement EEDD	232 480 € 26 978 €
	3F 1,2,0,7 CS 28.29.3034.35.36	1 640 €	Keniotenen EEDD	203/0€
AOT mouillages	MS 4	744 €		
Entretien et réparation		26 228 €		
Etretien maison - Sunzil	CI8	- €		
Matériel d'entretien	CI 3,4,5,8	547 €		
Mise à jour module de réservation du site	MS4	- €	OFB	
Entretien bateau	CI7	6 206 €		
Entretien mouillages-balisage	CI 5,6	19 268 €		
Etretien zone d'accueil - Elagage cocotiers	CI9	- €		
Entretien matériel informatique	MS17	207€		
Assurance		7 901 €		
Documentation		223 €	Région(s):	
Divers		953 €	Discourage of the second secon	
62 – Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires		43 836 € 22 887 €	Département(s) :	
comptabilité	MS	14 985 €		
comptabilité	EEDD	225 €		
site internet et assistance RH	MS	4 729 €		
montage moteurs et reservation mouillages	MS CI7	2 948 €	Communes(s) :	
Publicité, publication		6 138 €		
Supports 20 ans cogestion Livrets	PA EEDD	6 127 € 11 €		
Déplacements, missions, réceptions	LLUU		Organismes sociaux (à détailler) :	
Formation : plongée, elagage, ornitho		- €	Fonds européens (FEDER)	
Frais repas (dist sampling), equipe, ecoV	CS 2 MS	1 043 €	ASP (emplois aidés)	
Frais deplacement formation et CA	MS	3 100 €	Autres recettes	
Billet bateau et Frais déplacement équipe	MS	3 292 €	Autres recettes - report EEDD	
Location voiture Frais déplacement EEDD	EEDD	- € 965 €	Autres recettes - résultat 2020 Subvention autres tiers	6 423 €
Sortie PT scolaires	EEDD - PA	900 €	Subvention duties dets	0 423 €
Frais postaux et de télécommunications	2200 771	3 480 €		
abonnement internet et téléphone M.	S	3 285 €		
dont EEDD	EEDD	195 €		
Services bancaires, autres		2 031 €	75 – Autres produits de gestion courante	2 804 €
frais bancaires et dropbox cotisation RNF et Vreef		1 626 € 405 €	Cotisations	2 804 €
63 – Impôts et taxes		403 € 1 793 €		
Impôts et taxes sur rémunération		1 793 €		
dont EEDD	MS	1 582 €	76 – Produits financiers	42 €
	dont EEDD		77 – Produits exceptionnels	32 785 €
Autres impôts et taxes			Sur opération d e gestion	10 200 €
64 – Charges de personnel Rémunération des personnels			quote part des subv d'invest au resultat de l'exercie	22 585 € 16 086 €
1 CM, 3 gardes CDI, 1 alternant, 1 SGA	MS	149 /63 € 136 178 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions 79 - Transfert de charges	4 419 €
1 ETP EEDD	EEDD - MS	13 585 €	9	3 061 €
Charges sociales		19 963 €		1 358 €
1 CM, 3 gardes CDI, 1 alternant, 1 SGA	Ms	18 911 €		
1 ETP EEDD	EEDD - MS	1 052 €		
Autres charges de personnel		9 105 €		
CIST-pharmacie Habillement - EPI		1 248 € 3 275 €		
Formation		4 582 €		
65 – Autres charges de gestion courante		1 887 €		
66 – Charges financières		- €		
67 – Charges exceptionnelles		163 €		
68 – Dotation aux amortissements provisions pou	r renouvellement)	53 893 €		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		4€	TOTAL DES PRODUITS PREVICIONNELS	470.020.0
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES 86 – Emplois des contributions volontaires en natu	ire	415 /59 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS 87 – Contributions volontaires en nature	479 938 € 34 427 €
Secours en nature		2, 013 6	Bénévolat	21 143 €
Mise à disposition gratuite de biens et prest	ations	13 284 €		13 284 €
Personnel bénévole		23 731 €	Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS	514 364 €

Budget prévisionnel – 2023 – RNN Petite Terre

Charges			NEL - RNPT - Année 2023 Produits	
	Codes PG			
60 – Achats		129 067,40€	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	120 000,00 €
Achats d'études et de prestations de services		45 280 €	Taxes passagers Maritime	30 000 €
Suivi repro STEANT	2518	2800€		
CMRIPA	C51	6 908 €	Redevance opérateurs professionnels	40 000 €
Photo ID TM Suivi Oiseaux (limi et canards+ marin)	2510 2510;20	7500€	nedevance operateurs professionnels	400004
Suivi Oiseaux (IIImi et canaras+ marin) Suivi oiseau STOC	22 2527	5 012 € 1 400 €		
Suivi milieu marin	£529	17 660€	Redevance plaisanciers	50 000 €
Suivi colonie palmata	£532	4 000 €		
Achats non stockés de matières et fournitures				
Fournitures non stockables (combustibles)	07	10 100€	Frais dossier procédure sélection professionnels	
Fournitures d'entretien et petit équipement		13 787€		
Surveiller l'introduction de l'IC	253	- €		
Collecte et évacuation déchets	IF3	200€		
materirel piegeage souris	IF2	5 685 €		
Gites chauve souris	IF5	50€		
matériel distance sampling	252 5P1	- € 800€		
Appareil photo matériel (lagon/gaiac)	05-1 03-	900€		
divers maison	0.8 0.8	1000€		
matériel animation	EEDD-	5152€		
Fournitures administratives		2 400€		
smartphone PC	NS17	1600€		
smartphone	EEDD	800€		
Autres fournitures				
Prestations		57 500€	Prestations Services	
ONF	NS	49 500 €		
Elagage cocoteraie	JF4	8 000 €		
61 – Services extérieurs		50 300 €	74 – Subventions d'exploitation	347 143 €
Sous-traitance générale			Etat : DEAL	232 480 €
Locations		5 850€	Renforcement EEDD	26 978 €
location de bateau	SP	4 000 €		
location de matériel de plongée	<i>CS29</i>	750€		
location de voiture	EEDD CI5	600€ 500€	l	
AOT movillages Entretien et réparation	- 60	35 450 €		
	NS4	3950€	OFB	
Gestion fréquentation - Maintenance site internet Mise à jour module de réservation du site	///.54	10 000€	UFD	
Equipement bateau	07	1500€		
Entretien bateau	07	5 000€		
Entretien mouillages-balisage	275	15 000€		
Assurance	NS	8 000€	Région(s):	
Documentation	NS	1000€		
Divers		- €	Département(s):	
62 – Autres services extérieurs		65 864€		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		14 400€		
Publicité, publication	,	19 156€	Communes(s):	
informer le public règles lagon	<i>5</i> 27	1600€		
renforcer partenariat avec croisiéristes	N530	700€ 11 256€		
20 ans cogestion	FA EEDD-	5 600€		
Déplacements, missions, réceptions		28 034 €		
Formation : plongée, elagage, ornitho + compagnonage	NS7	9656€	Organismes sociaux (à détailler) :	
Frais repas distance sampling	252	732€		
Participation colloques	N529	3960€	Fonds européens (FEDER)	
Frais de déplacements	NS.		ASP (emplois aidés)	3 001 €
Billets de bateau Comadile	NS.	5 078€	Autres recettes	
Billets de bateau Comadile	EEDD-	555€	Autres recettes - résultat 2020	68 764 €
20 ans cogestion	F4 SF2	- €	Autres recettes - report EEDD	15 920 €
Billets de bateau PT Sortie PT scolaires	SF2 EEDD-	- € 4935€		
Sortie F1 scolaires Formation - compagnonage	EEDD -	985 €		
Frais postaux et de télécommunications		3 524 €		
Services bancaires, autres		750€		
63 – Impôts et taxes		3 172 €	75 – Autres produits de gestion courante	4 800 €
Impôts et taxes sur rémunération		3 172 €	Cotisations	4800€
dont EEDD	NS-	441 €		7000€
Autres impôts et taxes				
64 – Charges de personnel		175 000€	76 – Produits financiers	
Rémunération des personnels		}	77 – Produits exceptionnels	- €
1 CM, 3 gardes CDI, 1 alternant, 1 SGA	NS	124176€	Sur opération d e gestion	_
1 ETP EEDD	EEDD-	20 026€	Sur exercices antérieurs	
Charges sociales	NS		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
1 CM, 3 gardes CDI, 1 alternant, 1 SGA	NS.	23 593 €		
1 ETP EEDD	EEDD -	3 805 €		
Autres charges de personnel	NS	3 400€		
65 – Autres charges de gestion courante				
66 – Charges financières				
67 – Charges exceptionnelles Dotation aux amortissements provisions pour	N5	48 540€		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	. 10	420 231 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	471 943 €
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		28738€	87 – Contributions volontaires en nature	
		20730€	Bénévolat	28 738 € 15 778 €
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations		12 960€	Mise à disposition gratuite de biens et prestations	12 960 €
Personnel bénévole	NS		Dons en nature	22,000€
			TOTAL DES PRODUITS	500 681 \$

TABLES DES ANNEXES

Annexe 1 : Dossier de candidature – activités commerciales	.108
Annexe 2 : Compte rendu du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle de Petite Terre 2022	.119
ANNEXE 3 : AP DU 15.11.22 PORTANT AUTORISATION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR LA RNPT	.129



ACTIVITE COMMERCIALE DANS LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE PETITE TERRE

DEMANDE D'AUTORISATION

Décret n°98-801 Arrêté portant création de la réserve naturelle nationale des îlets de Petite Terre Arrêté Préfectoral n° BAT DD/ 2017_02 portant réglementation des activités commerciales et non commerciales dans la réserve naturelle des îlets de Petite Terre

Ordonnance n° 2017-562 relative à la propriété des personnes publiques Arrêté DEAL/RN du 15/12/2020 portant renouvellement du comité consultatif de la RNNPT et précisant ses missions et son fonctionnement

Arrêté DEAL/RN du 05/02/2021 portant création d'une formation restreinte au sein du comité consultatif de la RNNPT compétente en matière d'activités commerciales exercées dans la RNN

L'autorisation est attachée à UN navire, UNE entreprise et UN armateur, conformément à l'article 12 de l'arrêté préfectoral n°BAT DD/2017_02. Une seule demande d'autorisation peut être déposée, correspondant à un navire, une entreprise et un armateur.

L'autorisation est délivrée pour une durée déterminée. Tout ou partie de l'autorisation pourra être retirée en cas de non-respect des engagements et de la règlementation de la Réserve Naturelle.

Aucune nouvelle demande d'autorisation ne sera examinée en cours de période.

L'autorisation ne pourra en aucun cas être cédée.

Nom du bateau et immatriculation :		
Nom de la société :		
Nom de l'armateur :		
Date de dépôt du dossier :		
Dossier complet : OUI	NON (sera renseigné par les gestionnai	es au moment de l'analyse des dossiers)
Avis de la Direction de la Mer (conformité rela	tive de la réglementation maritime) au moment	du dépôt du dossier :
Avis des gestionnaires :		
Avis de la commission :		
Réserve Naturelle	1/11	







108



Présentation de la consultation

Activité concernée	Excursions écotouristiques
Nom du site	Réserve Naturelle Nationale des îlets de Petite Terre
	LA DESIRADE / GUADELOUPE (971)
	Petite Terre est une Réserve Naturelle Nationale.
	L'arrêté ministériel de création i nterdit toute activité commerciale dans la réserve (décret n°98-801 du 3 septembre 1998). Par ailleurs, le schéma d'accueil élaboré en 2016 préconise une diminution du nombre de personnes fréquentant la réserve en vue du maintien du bon état écologique du site. En effet, depuis plusieurs années la capacité de charge du milieu est dépassée.
	La réserve naturelle a toutefois vocation à accueillir du public dans le but de sensibiliser le grand public à la préservation de cette biodiversité d'exception.
	Les activités commerciales sur la Réserve Naturelle sont des activités dérogatoires . Elles sont délivrées par arrêté préfectoral après étude par une commission composée de membres du comité consultatif de la Réserve Naturelle (AP 971-2021-02-09-004 du 5 février 2021)
	L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 prévoit que les autorisations d'exercice d'une activité commerciale sur le domaine public maritime doivent respecter les règles suivantes :
	 Mise en place d'une procédure de sélection des candidats présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence
	o Faire de la publicité
Description du	 Limiter la durée des autorisations de manière à ne pas restreindre la libre concurrence
contexte dans lequel s'inscrit l'activité	L'offre est donc ouverte à tous les opérateurs écotouristiques habilités à la réception du public et au transport maritime de passagers.
envisagée	Les candidats retenus seront bénéficiaires d'une autorisation unique et limitée dans le temps.
	Les autorisations seront accordées dans la limite des mouillages disponibles et du quota de 180 personnes maximum par jour. Pour rappel : 27 mouillages sont mis à disposition des prestataires touristiques, des plaisanciers et des gestionnaires
	 13 bouées dédiées aux navires de 10T maximum: 3 de ces bouées sont destinées aux prestataires touristiques.
	 5 bouées dédiées aux navires de 30T maximum : 4 de ces bouées sont destinées aux prestataires touristiques
	 9 bouées installées au plus proche de la plage pour les embarcations de plus petite taille : ces bouées ne sont pas réservables par les plaisanciers
	16 mouillages peuvent donc être dédiés aux prestataires touristiques.
	Les navires d'un tonnage supérieur à 30 T et/ou transportant plus de 50 passagers ne pourront pas bénéficier d'une autorisation.



Durée de 5 ans

l'autorisation







Caractéristiques de la société

Société / Nom / Statut		
Activité exercée		
Adresse		
Représentée par	Fonction	
Nom de l'armateur		
Site internet		
N° SIRET / SIREN		
Objet de la société*		
Téléphone / email		

Caractéristiques du navire

Type de navire	
Nom / Immatriculation	
Nombre de passagers / Nombre membre équipage	
Dimensions / Poids (en tonnes) avec moteurs et réservoirs (essence + eau) pleins	
Nombre de moteur / marque / modèle	
Type de motorisation / puissance / Type de carburant	
Date de la motorisation	
Consommation moyenne (L/h) / Durée de navigation	
Antifouling utilisé / Surface mouillée de la coque	
Evier ou lavabo / Toilettes à bord (oui/non)	
Cuves pour eaux grises/noires (oui / non)	
Système de fermeture à la mer pour les cuves	







^{*} L'objet de la société doit correspondre à l'activité réalisée sur la RNN.



Composition de l'équipage

La liste des skippers pouvant intervenir sur le bateau devra être fournie également ici.

Nom et prénom	Fonction	Brevets et certificats maritimes valides	Expérience encadrement de public / pédagogie / environnement

Il devient obligatoire que tout skipper se rendant sur la réserve naturelle soit formé à la règlementation de la réserve ainsi qu'à la préservation de la biodiversité du site.

Tout skipper se rendant sur la réserve naturelle devra être en mesure de fournir au contrôle des gardes une attestation de formation individuelle délivrée par les gestionnaires de la réserve naturelle.

Les skippers ayant déjà suivis une formation devront fournir leur certificat de formation avec ce dossier de candidature. Ils pourront si nécessaires participer à une ou plusieurs sessions de formation de mise à jour.

Les nouveaux skippers seront obligatoirement formés <u>avant</u> de débuter toute activité commerciale sur la réserve naturelle. La formation sera organisée par les gestionnaires de la réserve naturelle.

Une attention particulière sera portée au taux d'encadrement du groupe et à l'utilisation d'outils ou de supports d'information pédagogiques validés par les gestionnaires.

Proposition tarifaire

Dépôt du dossier	
Frais de dossier	150 € à la réception du dossier*
Redevance annuelle	*par chèque à l'ordre de l'association Titè. Non remboursable. Tout dépôt de dossier ne formalise pas automatiquement l'attribution d'une autorisation
Redevance mouillage	3 038 €/an pour les bateaux d'une taille de 15m et plus 1 519 €/an pour les bateaux d'une taille inférieure à 15m Sur la base de 4 jours par semaine.
	Sera calculée au prorata du nombre de jours indiqués dans l'arrêté préfectoral.









Logistique

Port de départ	
----------------	--

Chaque candidat doit renseigner 3 vœux différents. Les jours souhaités sont demandés à titre indicatif. Les gestionnaires réaliseront le planning en fonction des disponibilités des mouillages, du nombre de demandes et de la qualité des dossiers.

Le nombre de jours ainsi que la répartition demandée permettra aux gestionnaires de juger de la volonté des candidats de minimiser leur impact sur le site.

Grosses embarcations: movillages 10T et 30T

brosses embarcations : movillages 101 et 301		
	VOEUX 1	
Créneau horaire souhaité : 9h-12h30 / 12h30-16h / 9h-16h		
Nombre de jours par semaine souhaité par créneau horaire		
Jours de la semaine souhaités (planning)		
	VŒUX 2	
Créneau horaire souhaité : 9h-12h30 / 12h30-16h / 9h-16h		
Nombre de jours par semaine souhaité par créneau horaire		
Jours de la semaine souhaités (planning)		
	VŒUX 3	
Créneau horaire souhaité : 9h-12h30 / 12h30-16h / 9h-16h		
Nombre de jours par semaine souhaité par créneau horaire		
Jours de la semaine souhaités (planning)		

Petites embarcations : mouillages proches de la plage

	VŒUX 1
Créneau horaire souhaité : 8h-11h30 / 13h-17h / 8h-16h	
Nombre de jours par semaine souhaité par créneau horaire	
Jours de la semaine souhaités (planning)	









	VŒUX 2	
Créneau horaire souhaité : 8h-11h30 / 13h-17h / 8h-16h		
Nombre de jours par semaine souhaité par créneau horaire		
Jours de la semaine souhaités (planning)		
	VŒUX 3	
Créneau horaire souhaité : 8h-11h30 / 13h-17h / 8h-16h		
Nombre de jours par semaine souhaité par créneau horaire		
Jours de la semaine souhaités (planning)		

Présentation du projet écotouristique du candidat

Les critères ci-dessous doivent permettre à la commission de classer les prestations respectant au mieux les principes de développement durable, de tourisme écoresponsable et compatibles avec les objectifs du plan de gestion de la réserve. La proposition d'un véritable produit écotouristique, devient un des aspects prioritaires dans l'attribution des autorisations d'activités commerciales dans la réserve naturelle de Petite Terre.

En plus de la réponse au questionnaire ci-dessous, chaque candidat proposera un dossier de présentation de son projet écotouristique en décrivant précisément la prestation proposée, le fil conducteur du discours de présentation ainsi que les actions mises en place.

Chaque candidat dont le dossier est recevable (complet et en règle vis-à-vis de la législation) devra ensuite présenter son dossier devant un jury lors d'un entretien d'une durée de 20 min. Le détenteur de l'autorisation ainsi que la personne en charge de la mise en œuvre de la prestation seront reçus devant le jury. Cet entretien se tiendra fin mars.

La commission statuera ensuite quant à l'attribution des autorisations.









Questionnaire

-	Quel autre site naturel utilisez-vous pour votre activité ?
-	Comment prenez-vous en compte la fragilité du milieu dans votre prestation ?
-	Quelles sont vos attentes vis-à-vis des gestionnaires ?
-	Quels sont les propriétaires et gestionnaires du site ? quels sont leurs rôles respectifs ?
-	Quelles utilisations faites-vous de la Réserve Naturelle ? Quelle est votre vision du site et des acteur qui y sont présents ?
-	Comment organisez-vous les repas et quels sont les produits utilisés et comment gérez-vous les déchets ?
-	Quels équipements mettez-vous à disposition des passagers ?









Détaillez votre circuit de commercialisation :

Nom Prénom du vendeur	Mail	Téléphone	Adresse du point de vente	N° de SIRET

- Nombre de points de vente :
- Fournir le contenu de la publicité faite par les vendeurs (flyer, spots publicitaires...)

Rappel de l'article 16 de l'AP nº BAT DD / 2017_02

« Les prestataires autorisés à fréquenter la réserve de Petite Terre sont responsables de la commercialisation de leur prestation, et doivent faire appel pour leur billetterie uniquement à des intermédiaires en règle avec la règlementation en vigueur. La vente à la sauvette est proscrite. Les prestataires sont responsables du contenu de leurs publicités et dépliants ainsi que du discours commercial de leurs vendeurs.

L'autorisation d'activité commerciale dans la réserve des îles de la Petite Terre peut être remise en cause totalement ou en partie en cas de non-respect de cette disposition, et notamment en cas de promesse par le vendeur à la clientèle de prestations non conformes aux règles de la réserve et de la protection de la faune et de la flore. »









Pièces constituant l'offre du candidat

Document permettant de vérifier la légalité de la situation des candidats par rapport à la législation :

- Le permis de navigation à jour
- Le permis d'armement valide avec décision d'effectif
- Le rapport de la visite de sécurité du navire
- L'acte d'immatriculation et de francisation ou acte d'enregistrement du navire
- Les relevés de service (conformément à l'article L5542-39-1 du code des transports et au décret 201-440 du 17 avril 2015)
- Une photo du navire
- Les titres des marins employés, en cours de validité et correspondant aux fonctions
- L'assurance couvrant la totalité de la prestation proposée à terre et en mer, la responsabilité de l'armateur en vertu de la convention de Naïrobi (enlèvement des épaves), les passagers et une responsabilité civile.
- Attestation des cotisations URSSAF
- Attestation fiscale
- La déclaration européenne de conformité des moteurs ou certificat attestant la conformité environnementale des moteurs

Pour les prestataires ayant bénéficié d'une autorisation en 2020 :

- Le bordereau mensuel de déclaration à la douane du paiement de la TPM
- La fiche de déclaration mensuelle de redevance d'accès à la réserve naturelle

Tout candidat n'étant pas à jour de ces règlements à la date de clôture de la réception des offres verra son dossier classé irrecevable. Tout écart injustifié entre les déclarations de TPM et les déclarations de redevance d'accès à la Réserve Naturelle rendra le dossier irrecevable.

Documents relatifs à la mise en place d'une prestation écotouristique de qualité et compatibles avec les objectifs du plan de gestion de la réserve naturelle :

- Le présent dossier de candidature rempli, paraphé et signé
- Le dossier de présentation du projet écotouristique du candidat pour l'accueil des visiteurs sur le site.
 Tout élément permettant la bonne compréhension du projet sera étudié.
- Le contenu de la publicité faite par les vendeurs ou les liens vers celle-ci.
- La charte de partenariat, paraphée et signée.

Attention:

La fourniture de l'ensemble des justificatifs ci-dessus est indispensable pour permettre la prise en compte de votre dossier. Tout dossier incomplet et/ou déposé hors délais ne sera pas étudié.









Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères. Une importance particulière sera portée à la cohérence de l'activité avec les orientations de gestion durable portées par la réserve naturelle.

- Qualité technique (30 %): entretien du navire, formation de l'équipage, maîtrise du circuit de commercialisation, taux d'encadrement des visiteurs sur le site, organisation logistique.
- Qualité de la prestation écotouristique (30%): respect et prise en compte de la charte, adaptation de la prestation à la fragilité du milieu, diversité du projet, outils pédagogique et matériel à disposition des passagers, implication aux côtés des gestionnaires, prise en compte des contraintes environnementales et approche écoresponsable.
- Qualité de la présentation orale (40 %): La présentation orale doit permettre au jury de juger la parfaite maîtrise du projet écotouristique proposé par le détenteur de l'autorisation, ses connaissances de la réserve naturelle, et sa volonté d'implication dans la préservation de celle-ci.

Tout candidat obtenant une note inférieure à la moyenne ne se verra pas attribuer d'autorisation d'exercice d'activité commerciale sur la Réserve Naturelle.

Remise des offres

Date de fin de remise des offres	25 avril 2022
Adresse de remise des offres	Office National des Forêts
	Arboretum de Montebello
	97170 Petit Bourg
Adresse mail de remise des offres	sophie.leloch@onf.fr

Les offres sont à remettre par pli postal, ou en main propre, ou par mail. Un accusé de réception du dossier sera remis à chaque candidat.







117



Evaluation et suivi des prestations

Les candidats retenus seront évalués en continu sur la prestation mise en œuvre sur la Réserve Naturelle.

Ce suivi portera sur :

- Le respect des engagements pris individuellement au travers du dossier de candidature
- Le respect des règlementations : maritime, fiscale, sociale
- Le respect de la règlementation de la Réserve Naturelle ainsi que de la charte de partenariat
- La participation aux sessions de formations et aux actions proposées par les gestionnaires
- L'état général et l'entretien du navire
- La gestion des déchets et des eaux souillées
- Le respect des règles de navigation et des arrêtés préfectoraux
- L'affichage du partenariat avec la Réserve Naturelle
- La maitrise de la communication
- La qualité de la prestation écotouristique et l'encadrement du groupe
- L'organisation logistique

Les résultats de ce suivi seront **présentés annuellement à la commission activités nautique**. La commission donnera un avis sur chaque prestation et sera en mesure de proposer au comité consultatif une modification du nombre de jours accordés.

En cas de non-respect des engagements et de la règlementation ou de diminution de la qualité de la prestation proposée, tout ou partie de l'autorisation pourra être retirée.

Les sanctions seront appliquées à l'issue de la commission « activités nautiques » annuelle et valables jusqu'à la commission suivante. Elles seront appliquées graduellement :

- 2 avertissements* par courrier recommandé : retrait d'1/2 journée sur planning hebdomadaire
- 1 timbre amende**: retrait d'1 jour sur planning hebdomadaire
- 1 procès-verbal**: retrait de 2 jours sur planning hebdomadaire

Une suspension de l'autorisation interviendra <u>immédiatement</u> si le permis de navigation n'est pas à jour. La suspension sera levée lorsque le renouvellement du permis de navigation sera validé par le centre de sécurité des navires.

Un retrait définitif de l'autorisation interviendra en cas d'atteinte grave à l'environnement ou envers l'équipe de gestion, après entretien avec le contrevenant et avis du comité consultatif.

Signature du candidat, précédée de la mention	Α	Le://
« Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des informations comprises dans ce document, de la page 1 à 11 »		







^{*} Les avertissements sanctionnent le non-respect des engagements pris à travers ce dossier de candidature ainsi que la diminution de la qualité de la prestation écotouristique

^{**} Les timbres amendes et procès-verbaux sanctionnent les infractions au code de l'environnement





Compte rendu du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de Petite Terre

Le 07 juillet 2022

Le comité consultatif de la réserve naturelle s'est réuni le jeudi 07 juillet 2022 en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno ANDRE, Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre.

Liste des personnes présentes :

Bruno ANDRE, Sous-Préfet de Pointe-à-Pitre Gaël MAGNE, Chef du pôle accompagnement des collectivités, Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre

Jean-François BOYER, Directeur de la DEAL (visioconférence)

Daniel SERGENT, Chef du service ressources naturelles de la DEAL (visioconférence)

Aurélien JAPAUD, Chargé de mission milieu marin et espaces naturels de la DEAL (visioconférence)

Mylène MUSQUET, Directrice régionale de l'ONF

Mathieu FELLMANN, Chef de service Biodiversité et Développement Durable de ONF

Régis RAGAZZI, Technicien Forestier Territorial secteur Moule, Saint François, La Désirade, ONF

Laurent TURQUETIT, Commandant de Gendarmerie

Didier LAMBERT, Conservatoire du littoral

Franck GUY, Chef de service GMNAVDDAM, Direction de la Mer

Loïc TONTON, Maire de la commune de La Désirade

David LANDRY, Élu de la commune de La Désirade et Président de l'association des éleveurs de cabris Fabrice ROSEAU, Élu de la commune de La Désirade et Président de l'Association des chasseurs (visioconférence)

Francine GARNIER ARBAU, Directrice environnement et cadre de vie, Région

Nathalie BORDY, Office du Tourisme intercommunal de la Riviera du Levant (visioconférence)

Michel NATHOU, Représentant des croisiéristes de la RNN de Petite Terre Alice PICAN, Chargée de mission vie associative Kap Natirel (visioconférence) Marina MOUTOU, Animatrice des PNA Tortues marines et iguane des Petites Antilles, ONF Anthony Levesque, Association AMAZONA (visioconférence)

Raoul LEBRAVE, Président de l'Association Titè
Sophie LE LOC'H, Conservatrice, ONF
Anthony BASILE, Chargé de mission Réserves Naturelles, ONF
Léa SEBESI, Chargée de mission scientifique et technique, Association Titè
Claudine CABRERA, Expert-comptable, Association Titè
Jean-Claude LALANNE, Garde, Association Titè
Roby BERCHEL, Garde, Association Titè

Sarah SELLIER, Stagiaire Diagnostic d'Ancrage Territorial, Association Titè





Personnes excusées :

Emilie PEUZIAT, Présidente de l'association AEVA
Claude BOUCHON, spécialiste de l'écologie des milieux marins récifaux des Antilles
Gilles LEBLOND, président du CSRPN
Bruno MARCEL, Vice-président du CRPMEM-IG
Eloise INGADASSAMY, conseil Départemental

Document joint : courrier de la présidente de l'association AEVA

A 11h20, Mr ANDRE ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

La réunion est animée par Sophie LE LOC'H.

1. Approbation du PV de la réunion du 06 mai 2021.

Le PV est approuvé à l'unanimité sans observation.

2. Rapport d'activité 2021

Sophie LE LOC'H entame la présentation des rapports d'activités 2021. Les rapports d'activités ont été mis en ligne sur le site internet de la réserve en amont de la réunion. Les actions y sont détaillées selon les domaines d'activités du plan de gestion. Toutes les actions ne seront pas évoquées en séance. Elle commence par présenter les objectifs de gestion, récapitule les changements d'équipe qui ont eu lieu en 2021 : arrivée de Aurélie RAMSAMY, animatrice nature en juin, de Léa SEBESI, chargée de mission scientifique et technique, Christophe SAINT AURET et Thomas CESAIRE, gardes animateurs et Roby BERCHEL garde alternant en octobre. Elle annonce également l'arrivée de Anthony BASILE, VSC à l'ONF en mars 2022.

Léa SEBESI poursuit en présentant les suivis iguanes (CMR et distance sampling).

Bruno ANDRE, s'interroge sur la durée de vie d'un iguane.

Sophie LE LOC'H précise qu'elle est estimée à une vingtaine d'années.

Anthony BASILE prend la parole pour faire le bilan des suivis de nidification des tortues marines.

Mylène MUSQUET, lors de la présentation des suivis sur les tortues marines, se questionne sur les raisons de la baisse de leur population.

Sophie LE LOC'H explique qu'en 2019, l'effort de suivi a été beaucoup plus important car une personne était dédiée aux comptages traces, ce qui a induit une bancarisation de données plus importante.

Laurent TURQUETIT se pose une question sur la manière de présenter les résultats et voudrait connaître le nombre de tortues venant pondre au cours de la saison.

Sophie LE LOC'H lui indique que le protocole appliqué est défini dans le cadre du PNA tortues marines. Il s'agit de mesurer l'activité de ponte, plus parlante d'un point de vue des analyses statistiques. Il n'y a plus de suivis réalisés à l'échelle des individus.





Loïc TONTON évoque une activité plus importante de ponte ces dernières années et s'interroge ensuite sur l'impact des sargasses sur les tortues marines.

Sophie LE LOC'H explique que Petite Terre n'est pas impactée par les sargasses grâce au courant : les bancs de sargasses ne s'y accumulent pas.

Raoul LEBRAVE ajoute que la période du confinement a prouvé que la nature reprend ses droits.

David LANDRY s'interroge sur les différentes prédations qu'il peut y avoir sur les œufs de tortues marines.

Sophie LE LOC'H évoque la prédation par les rats.

Anthony BASILE poursuit avec la présentation du suivi de la reproduction des limicoles et des canards. Concernant les Petites Sternes, l'expérience des plateformes installées sur les salines en 2019 est toujours un succès : 60 jeunes minimum à l'envol sur les plateformes pour 135 couples reproduits à Petite Terre.

Anthony BASILE présente ensuite la cartographie de la végétation et des milieux phytosociologiques produit dans le cadre du projet d'actualisation d'inventaire floristique. Les prises de vue par drone et les relevés de terrain ont permis d'affiner la cartographie faite par Alain Rousteau en 1994.

Léa SEBESI reprend la présentation en exposant le bilan de l'étude sur le milieu marin au travers de 4 indicateurs suivis annuellement : peuplement benthique, ichtyologiques, lambis et herbiers de phanérogames. Elle présente également les résultats d'une étude plus approfondie sur l'évolution de la distribution et des caractéristiques des herbiers de phanérogames. L'étude traduit une détérioration de l'état de santé des herbiers par des changements de leurs structures, de leur fonction et de leur résilience ; tendance constatée globalement à l'échelle de la Caraïbe.

Léa SEBESI poursuit en exposant le bilan des missions de police et de surveillance. En 2021, 60 % du temps de présence a été consacré à la surveillance, prévention et police. 1 PV pour action de pêche en réserve a été dressé, le matériel et une partie de la pêche saisis et le bateau appréhendé.

Raoul LEBRAVE, rebondit sur cette affaire qui a donné lieu à une course poursuite, n'a pas pu être jugée comme elle aurait dû et a affecté les gardes impliqués.

Sophie LE LOC'H rappelle l'importance du travail réalisé sur cette procédure, montée conjointement par la Réserve Naturelle, la Direction de la Mer et la gendarmerie, ainsi que la sensibilisation, à plusieurs reprises de Mr Ohayon, procureur de la République adjoint, sur ce dossier. Malheureusement, en raison du contexte social de fin d'année, ni l'équipe de la Réserve, ni l'avocat mandaté, n'a pas pu se rendre au Tribunal pour défendre le dossier.

Raoul LEBRAVE précise que le dossier pourtant bien monté aurait mérité de mobiliser le procureur plus en amont.

Jean François BOYER, confirme qu'il fallait réussir à obtenir des condamnations et ce, conjointement, pour favoriser une cohérence et éviter une deuxième affaire comme celle-ci.

Mylène MUSQUET explique que le sujet a été abordé lors de la dernière réunion MISEN au cours de laquelle les acteurs ont exprimé unanimement leur déception quant à l'issue du jugement. Cette





affaire aurait dû servir d'exemple car il est très rare d'interpeller des contrevenants en situation de flagrant délit.

Loïc TONTON, exprime son soutien au Président de l'Association Titè et Mr ANDRE propose son aide dans l'hypothèse où une affaire similaire se produirait.

Sophie LE LOC'H termine la présentation du rapport d'activité 2021 par le suivi de la fréquentation par les plaisanciers et les professionnels. Elle présente également la procédure de sélection des croisiéristes révisée en 2021.

Laurent TURQUETIT, s'interroge sur l'augmentation des prestataires et la diminution de la capacité de charges du site.

Sophie LE LOC'H explique que les gestionnaires sont soumis à une réglementation imposant la libre concurrence et qu'ils doivent par ailleurs tenir compte de la capacité d'accueil des mouillages d'une part et de la capacité de charge du milieu d'autre part. Elle précise qu'en 2021 l'accent a été mis sur la sensibilisation notamment à travers la nouvelle charte.

David LANDRY demande si les gestionnaires s'assurent du respect des plannings par les prestataires y compris en ce qui concerne les demi-journées à La Désirade.

Sophie Le LOC'H répond que la vérification sur la Désirade ne rentre pas dans les prérogatives des gardes, en revanche ils vérifient que le planning de fréquentation est bien respecté sur Petite Terre.

Nathalie BORDY, explique qu'elle comptabilise depuis 9 mois, la venue des NUC, dans des rapports mensuels. Elle propose donc de transmettre ces informations aux gestionnaires afin qu'ils puissent effectuer leurs vérifications.

Sophie LE LOC'H accepte la proposition.

Le report de fréquentation de Petite Terre vers La Désirade est évoqué.

Loic TONTON assure qu'un bon nombre de prestataires accepterait probablement cette idée, notamment pour favoriser l'économie de l'île.

Sophie LE LOC'H souligne bien qu'il est rappelé depuis plusieurs années aux prestataires de ne pas baser leur modèle économique seulement à Petite Terre, et que la réserve naturelle n'a pas vocation à développer économiquement les entreprises.

David LANDRY s'interroge une nouvelle fois sur des possibles mensonges des prestataires, qui utiliserait l'argument d'un circuit via La Désirade pour obtenir l'autorisation d'aller à Petite Terre.

Sophie LE LOC'H indique que l'audit qui sera mis en place doit justement permettre de déceler les manquements des prestataires vis-à-vis de leurs engagements.

Bruno ANDRE précise que l'objectif final est de réduire les jours de présence à Petite Terre.

Loïc TONTON confirme qu'auparavant la plupart des prestataires ne venaient pas à La Désirade mais que depuis un an environ, la demi-journée sur l'île s'est développée et les prestataires qui s'y sont engagés respectent leur circuit.

Mr ANDRE propose de procéder au vote. Le rapport d'activité 2021 est approuvé à l'unanimité.





3. Compte rendu de l'exécution du budget 2021

Claudine CABRERA présente le compte rendu de l'exécution du budget 2021.

Raoul LEBRAVE revient sur le poste de dépense lié à la gestion des mouillages. Il explique que le temps consacré aux missions de surveillance ne permet pas de s'occuper également de l'entretien des mouillages qui est par ailleurs très coûteux et chronophage. Il souhaite que s'applique dorénavant le principe du « casseur-payeur ».

Bruno ANDRE rappelle que l'objet social de l'association n'est pas de faire de l'activité commerciale ; l'ensemble des coûts analytiques doivent donc être facturés. Ce point devra être pris en considération dès 2022.

Loïc TONTON demande des précisions sur les recettes des mouillages.

Claudine CABRERA explique que l'Association a perçu en 2021, 55 000 euros de redevance par les plaisanciers ainsi que 35 000 euros de redevance des professionnels.

Loïc TONTON évoque le projet d'installation des mouillages organisés à La Désirade, cette information doit lui de mieux calibrer le seuil de rentabilité du dispositif.

Sophie LE LOC'H précise que les mouillages prévus à La Désirade sont des dispositifs plus légers.

Raoul LEBRAVE revient à Petite Terre, précisant, que le choix des matériaux utilisés garantit une certaine solidité et que les dégradations sont souvent dues à des incivilités.

Laurent TURQUETIT souhaite connaître le nombre de prestataires qui ont payé pour la casse.

Sophie LE LOC'H répond qu'aucun prestataire n'a participé aux frais de remise en état des mouillages.

Mylène MUSQUET demande si certains ont été identifiés.

Sophie LE LOC'H répond par l'affirmative.

Bruno ANDRE interroge Franck GUY sur la possibilité d'assurer les mouillages contre la dégradation.

Franck GUY confirme cette possibilité.

Bruno ANDRE encourage les gestionnaires à prendre l'attache des compagnies d'assurance et ce afin de leur enlever toute charge financière en lien avec l'entretien lié à la dégradation des mouillages.

Raoul LEBRAVE explique que la responsabilité des mouillages revient à l'Association Tité et assure que prochainement le principe du « casseur payeur » sera appliqué sans quoi les charges seront réparties à l'ensemble des prestataires écotouristiques.

Le budget 2021 est approuvé à l'unanimité

4. Budget prévisionnel 2022

Sophie LE LOC'H poursuit la présentation des actions programmés en 2022. En plus de la mise en œuvre des actions du plan de gestion, les gestionnaires vont continuer de se pencher sur le projet de dératisation, le projet financé dans le cadre du plan de relance, ainsi que la clôture du FEDER. 2022 sera également l'anniversaire des 20 ans de la cogestion entre l'association Titè et l'ONF.





David LANDRY s'interroge sur la durée préalable nécessaire à la mise en place du projet de dératisation.

Sophie LE LOC'H explique que le projet va débuter cette année, mais qu'un certain nombre d'enjeux doivent être identifiés au préalable pour le projet soit une réussite : test de la présence de souris, impact de la dératisation sur les espèces endémiques et protégées présentes, programmes de translocation, aspects réglementaires, conséquences de l'utilisation des produits chimiques, etc.

Mylène MUSQUET souhaite préciser ce chiffre de deux années, s'agit-il de la durée totale du projet ou uniquement du temps consacré aux études préalables ?

Loic TONTON, confirme que les rats ont toujours été présents à Petite Terre, bien avant que le site ne devienne une réserve.

Sophie LE LOC'H explique que l'étude de faisabilité commencera dès 2022, et que la phase opérationnelle suivra.

Mylène MUSQUET demande s'il y aura une comparaison avec les projets de dératisation déjà réalisés sur d'autres îlets.

Sophie LE LOC'H confirme que les actions engagées se baseront sur les résultats des travaux déjà effectués dans l'hexagone mais également dans la Caraïbe.

Loïc TONTON s'interroge sur l'impact des rats sur les gaïacs.

Sophie LE LOC'H précise que les rats mangent les graines ainsi que les jeunes feuilles, ce qui explique probablement en partie le fait qu'il n'y ait pas de régénération naturelle des gaïacs à Petite Terre.

Sophie LE LOC'H évoque une autre problématique qui sera abordée en 2022 : le **développement des** activités aéronautiques. Elle explique que le nombre de gyroptères fréquentant la réserve a considérablement augmenté. De plus l'équipe constate régulièrement des survols sous la limite des 300 m autorisés. Anthony LEVESQUE, ornithologue réalisant les suivis sur la Réserve Naturelle, a part ailleurs constaté du dérangement de l'avifaune au passage des gyroptères au-dessus des salines. La conservatrice suggère la mise en place de nouvelles mesures : quota accompagné d'un planning de fréquentation ou alors une interdiction totale de survol de la réserve.

Mylène MUSQUET précise que l'interdiction totale est souvent de mise dans les réserves.

Bruno ANDRE est favorable à l'interdiction de survol. Il propose de programmer une réunion avec la DGAC, la DEAL et l'ONF pour faire un point réglementaire.

Sophie LE LOC'H poursuit avec la présentation de la **problématique des activités commerciales déguisées** et de celle des armateurs autorisés ayant en plus plusieurs bateaux de location (avec skipper non déclarés) venant sur la réserve. Ces deux activités s'exercent sur la Réserve au détriment de la véritable activité de plaisance. La conservatrice propose que soit mis en place un quota de fréquentation fixé à 4 jours par mois par bateau, société de location et skipper, de limiter le temps de présence maximum sur site à 48h et d'imposer aux plaisanciers de quitter la terre à la tombée de la nuit. Ces propositions ont en amont été soumises à la commission activités nautique qui en a validé le principe sous réserve de validation par le comité consultatif.





Le programme d'actions et le budget 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Les mesures concernant la gestion des plaisanciers et des activités aéronautiques sont adoptées à l'unanimité.

 Procédure de sélection des prestataires écotouristiques pour une période de 5 ans (2022-2027)

Sophie LE LOC'H reprend la procédure dans les grandes lignes.

Elle rappelle le contexte réglementaire dans lequel la procédure de sélection est mise en place :

- Activités commerciales: dérogatoires. Interdites par le décret n°98-801 du 3 septembre 1998, soumises à autorisation du préfet après étude par une commission composée des membres du comité consultatif restreint de la Réserve Naturelle. (AP 971-2021-02-09-004 du 5 février 2021)
- L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 prévoit que les autorisations d'exercice d'une activité commerciale sur le domaine public maritime doivent respecter les règles suivantes ;
 - Mise en place d'une procédure de sélection des candidats présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence
 - Faire de la publicité
 - Limiter la durée des autorisations de manière à ne pas restreindre la libre concurrence (5 ans dans le cadre de cette procédure)
- L'autorisation est attachée à un navire, une entreprise et un armateur, conformément à l'article 12 de l'arrêté préfectoral n°BAT DD/2017_02. Tout ou partie de l'autorisation pourra être retirée en cas de non-respect des engagements et de la réglementation de la Réserve Naturelle (sanctions précisées dans le dossier de candidature). Aucune nouvelle demande d'autorisation ne sera examinée en cours de période. L'autorisation ne pourra en aucun cas être cédée.
- Les autorisations seront accordées dans la limite des mouillages disponibles et du quota de 180 personnes par jour. Pour rappel: 27 mouillages sont mis à disposition des prestataires touristiques, des plaisanciers et des gestionnaires
 - 13 bouées dédiées aux navires de 10T maximum : 3 de ces bouées sont destinées aux professionnels.
 - 5 bouées dédiées aux navires de 30T maximum : 4 de ces bouées sont destinées aux professionnels.
 - 9 bouées installées au plus proche de la plage pour les embarcations de plus petite taille : ces bouées sont exclusivement dédiées aux professionnels.

16 mouillages peuvent donc être dédiés aux prestataires touristiques

Sophie LE LOC'H poursuit en présentant la procédure de sélection mise en place :

Un appel à candidature a été mis en ligne le 25 mars 2022 sur les sites internet de la Réserve Naturelle, de la Direction de la Mer, de la Préfecture et de l'ONF. La date limite de réception des dossiers était fixée au 25 avril 2022. 30 dossiers ont été réceptionnés le 25 avril. Les dossiers ont été déposés sous plis cachetés et chaque candidat a reçu un récépissé de dépôt de son dossier. Par rapport à la saison 2021, 7 nouvelles demandes sont déposées.





L'ouverture des plis s'est déroulée le 26 avril en présence d'un membre du bureau de l'association Titè, de la DEAL, de la conservatrice ainsi que d'un agent assermenté de l'ONF.

10 dossiers sur les 30 déposés sont complets au 25 avril. Les 20 candidats dont les dossiers sont incomplets sont informés qu'ils disposent d'un délai d'une semaine pour compléter leur dossier. Chacun dispose de la liste des pièces manquantes. Un candidat n'a pas été en mesure de fournir l'ensemble des pièces et a retiré sa candidature à cette étape de la procédure.

La liste des candidats ainsi que les informations sur leurs marins et leurs bateaux ont été transmises à la direction de la mer ainsi qu'au centre de sécurité des navires (CSN). La direction de la mer et le centre de sécurité des navires ont produit un avis de conformité sur chaque dossier.

Les dossiers écotouristiques écrits ont été analysés selon les critères décrits dans le dossier de candidature et validés par le comité consultatif. Cette analyse a été réalisée conjointement par la conservatrice des RNN, un agent assermenté de l'ONF et vérifiée par la DEAL.

Les 29 candidats ont été convoqués en entretien. Ces entretiens d'une durée de 20 min se sont tenus sur 2 jours complets les 16 et 17 mai 2022. Le jury était composé des membres de la commission « activités nautiques » suivant : les représentants la commune de la Désirade (le Maire de la Désirade et sa directrice de cabinet), le Conservatoire du Littoral (chargée de mission « appui aux gestionnaires »), la DEAL (chargé de mission « espaces naturels »), l'ONF (la conservatrice et l'agent assermenté ayant réalisé l'analyse des dossiers écrits), et l'association Titè (le représentant du président). Les questions posées à l'entretien ont été les mêmes pour tous, permettant de remplir la grille de notation validée. Une moyenne des notes attribuée par chaque membre du jury a ensuite permis de déterminer la note finale pour chaque candidat.

La commission activité nautique s'est réunie le 20 juin 2022 et a étudié en détail chaque dossier. À l'issue de cet examen, différents scenarii de planning de fréquentation ont été discutés. La commission a retenu au terme de la réunion le planning de fréquentation fixant la limite haute à 188 passagers par jour. Un seul nouveau dossier a été accepté, celui de Mr Francis MIRRE.

David LANDRY demande à connaître la liste des membres constituant la commission activité nautique.

Sophie LE LOC'H liste l'ensemble des membres, et rappelle que la composition et le fonctionnement de la commission est fixé par l'arrêté préfectoral du 05 février 2021.

Bruno ANDRE salue l'objectivité et la transparence des critères ainsi que l'exemplarité dans la mise en œuvre de la procédure de sélection.

Sophie LE LOC'H présente au comité consultatif le scenario retenu par la commission. Ce scenario propose une différenciation du nombre de jours accordé en fonction de la note attribuée et donc du classement, et ce pour l'ensemble des candidats :

- Très bons dossiers : vœux n°1 : 4 jours ou 4 jours et 1 demi-journée
- Bons dossiers : vœux n°1 ou maximum 4 jours
- Dossiers moyens: Vœux n°2 ou maximum 4 jours
- Dossiers les moins bons (BACCOVICH et RICHY): 4 demi-journées; Awak: 3 jours





En moyenne le nombre de passagers transportés est de 188 par jour. La capacité de mouillage est respectée, mais reste à flux tendu.

Des échanges s'ensuivent sur le cas des moins bons dossiers.

Michel NATHOU intervient pour soutenir le prestataire Awak. Il explique que l'armateur emploie de nombreux salariés et qu'une diminution du nombre de jours autorisés sur la réserve les impacterait directement.

Sophie LE LOC'H revient sur le détail de ce dossier. Au-delà de la méthode de notation qui peut paraître scolaire, les avertissements reflètent la réalité sur le terrain. Trois prestataires ont reçu des avertissements courant 2021, il s'agit de l'Awak, de Mr NATHOU et de Mr BACCOVICH. Ces trois prestataires font partie des moins dossiers. Une solution intermédiaire peut cependant être proposée pour l'Awak : lui accorder 3 jours les semaines paires et 4 jours les semaines impaires.

Jean-François BOYER est favorable à ce que des sanctions fermes soient appliquées.

Mylène MUSQUET abonde dans le sens de Mr BOYER et rappelle que cette démarche est engagée depuis plus de 3 ans auprès des prestataires qui ont été largement informés de l'évolution de cette procédure et accompagnés dans l'adaptation de leur prestation.

Michel NATHOU conteste son avertissement. Il explique qu'il n'était pas présent sur la Réserve le jour où l'avertissement a été donné.

Sophie LE LOC'H précise que ce sont les gardes assermentés qui ont relevé l'infraction.²

Raoul LEBRAVE renouvelle sa confiance à son équipe et notamment en son garde chef qui travaille pour la réserve depuis plus de 20 ans.

Bruno ANDRE explique que Mr NATHOU est en droit de contester l'avertissement en sollicitant un recours au tribunal mais que ce n'est ni le lieu, ni le moment pour le faire.

Bruno ANDRE invite les membres du comité consultatif à voter sur le scenario proposé en précisant le nombre de jours accordé :

- Awak: 3 jours ou 3,5 jours
- Mr NATHOU: 4 jours ou 3 jours et 1 demi-journée
- le maintien de 4 demi-journées pour Mr BACCOVICH





Le scenario est approuvé à l'unanimité avec les nombres de jours suivants :

- Awak: 3 jours
- Mr Nathou : 3 jours et 1 demi-journée
- le maintien de 4 demi-journées pour Mr Baccovich

Mylène MUSQUET, Bruno ANDRE ainsi que l'ensemble des participants remercient la Conservatrice Sophie LE LOC'H et l'équipe de gestion pour la qualité du travail effectué.

6. Questions diverses

Les membres du comité sont favorables à ce que les prochaines réunions du Comité Consultatif se tiennent, respectivement à La Désirade et Petite Terre.

En l'absence de questions diverses et l'assemblée ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 13h20.

Le Sous-Préfet

Bruno ANDRE



Préfecture de la région Guadeloupe Sous-préfecture de Pointe à Pitre Pôle accompagnement des collectivités

Arrêté n° du 15 novembre 2022 portant autorisation des activités commerciales et non commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre)

Le Préfet de la région Guadeloupe préfet de La Guadeloupe représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin Chevalier de la légion d'Honneur

VU le code des douanes notamment son article 285 quater ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 332-1 à L. 332-27, R. 332-1 à R. 332-81 :

VU le code des transports notamment les articles L 5232-1 à L 5236-2 et R 5232-1 à R 5232-25

VU le décret n° 98-801 du 3 septembre 1998 portant création de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre et notamment les articles 15 et 17;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-1514 du 6 décembre 2005 relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'État en mer ;

VU l'ordonnance nº 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques

Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de Guadeloupe, en outre représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint Barthélémy et de Saint Martin – M.ROCHATTE (Alexandre);

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination des espaces protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes (modification de l'annexe1);

VU l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2022 portant délégation de signature à M. Bruno ANDRE, sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre;

VU l'arrêté n° 2017-02 du 07 février 2017 portant réglementation des activités commerciales et non commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre);

VU l'arrêté préfectoral nº 971-2021-02-09-004 du 05 février 2021 portant création d'une formation

Page 1	

restreinte au sein du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des îles de la Petite Terre (commune de la Désirade) compétente en matière d'activités commerciales exercées dans la réserve naturelle nationale;

VU les avis formulés par la commission consultative restreinte de la réserve naturelle nationale des îles de la Petite Terre qui s'est réunie le 20 juin 2022 ;

VU les avis formulés par le comité consultatif de la réserve naturelle des îles de la Petite Terre en date du 7 juillet 2022 ;

Considérant que la Réserve Naturelle Nationale des îles de la Petite Terre a pour objectif d'assurer l'intégrité des espèces et des milieux ;

Considérant l'augmentation de la demande de développement des activités commerciales au sein de la Réserve Naturelle Nationale de Petite Terre ;

Considérant l'appel à candidature publié du 25 mars 2022 au 25 avril 2022 sur les sites internet de la Préfecture, de la Direction de la Mer, de l'ONF et des Réserves Naturelles Nationales ;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Pointe à Pitre,

ARRÊTE

Chapitre 1^{er} - Autorisation des activités commerciales dans la réserve naturelle nationale des îles de la Petite Terre

<u>Article 1</u>: Les professionnels dont les noms et immatriculations de navires suivent, sont autorisés à exercer une activité commerciale dans la réserve naturelle nationale des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre):

1 – Navires à passagers

Nom du bateau	Immatriculation	Nombre de passagers maximum autorisé	Fréquentation hebdomadaire maximum	Nom de l'armateur ou de la compagnie responsable de l'exploitation	Détenteur de l'autorisation
PARADOXE 2	PP 871241	45 passagers	4 jours	Paradoxe Croisières	M. Desjardins Mickael
AWAK II	PP 929260	50 passagers	3 jours	Caribmer Croisières	M. Grémion Gilles

Page 2

2 - Navires à utilisation commerciale (NUC)

Nom du bateau Immatriculation		Nombre de passagers maximum autorisé	Fréquentation hebdomadaire maximum	Nom de l'armateur ou de la société responsable de l'exploitation	Détenteur de l'autorisation
FRANTZ III	PP 904688	13 passagers	4 jours	ABP Uhaïna Croisières	M. Mouriau Jean François
TI MANGANAO	PP 919263	27 passagers	4 jours	ABP Uhaïna Croisières	M. Mouriau Jean François
NO LIMIT	PP 919622	12 passagers	3 jours et 1 demi-journée	Excursion No Limit	M. Belamour Rudy
LE ROMA	PP 917403	12 passagers	4 jours et 1 demi-journée	Passion Karukera	M. Brouzet Mathias
BIG GAME	PP 931325	12 passagers	4 jours	Ocean Best Adventures	M. Torres Jean François
MARA FISHING	PP 934169	12 passagers	4 demi-journées	Cool Lagoon	M. Baccovich Maxime
RAPTOR CONCEPT	PP 934421	12 passagers	3 jours et 1 demi-journée	Domaine de la Pointe	M. Nathou Michel
INVEST	PP 931883	12 passagers	4 jours	Gwada Walk Tour	M. Coulon Alain
FISHON	PP 931885	12 passagers	4 jours et 1 demi-journée	SARL Lupalina	M. Labrit Ludovic
POUL 'DO	PP 932582	12 passagers	3 jours et 2 demi-journées	Poul'do	M. Moussamy Nicard
NEMO	PP 431911	12 passagers	4 demi-journées	Richy Emmanuel	M. Richy Emmanuel
TI FOLIE	PP 853358	12 passagers	5 demi-journées	Francis Mirre	Francis Mirre
TI-MOUSS	PP 929264	12 passagers	4 jours	Saint Auret Jocelyn	M.Saint Auret Jocelyn
MOLOK	PP 931366	12 passagers	4 jours et 1 demi-journée	Chastanet Jean François	M. Chastanet Jean François
CASSIOPEE	PP 936023	12 passagers	4 jours	Desir Evasion	M. Benvar Renald
BUSINESS PARADISE	PP 935933	12 passagers	4 jours	M. Cham Adams	M. Cham Adams
LOVE PARADISE	PP 935021	12 passagers	4 jours et 1 demi-journée	SAS Love Paradise	M. Berchel Joël et Katia
MY FREEDOM	PP 936142	12 passagers	4 jours et 1 demi-journée	Sarl EBC	Saint Auret Jimmy
KREYOL HORIZON	PP 935496	12 passagers	3 jours et 1 demi-journée	Vou & Mwen Excursion	M. Césarin Faider
SEA SPIRIT	PP 935622	12 passagers	5 demi-journées	Lyris	M. Saint Auret David
ALIZA	PP 854092	9 personnes	3 jours	Aliza	M. Laslaz Marc

Page 3

Nom du bateau	Immatriculation	Nombre de passagers maximum autorisé	Fréquentation hebdomadaire maximum	Nom de l'armateur ou de la société responsable de l'exploitation	Détenteur de Fautorisation
TI PRENS	PP 936652	9 personnes	2 jours	EURL Petit Prince	M. Bernadoy JeanMarc

Article 2 : Activité commerciale liée à la plongée en scaphandre autonome

Le prestataire dont le nom suit est autorisé à exercer une activité commerciale de plongée en scaphandre autonome dans la réserve naturelle nationale des îles de la Petite Terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre), exclusivement sur les sites de Trou à Canard et Roche à Gilles:

Nom du bateau	Immatriculation	Capacité maximum autorisée	Fréquentation Hebdomadaire maximum	Nom de la société	Détenteur de l'autorisation
Le Noa	PP 890163	10 personnes	1 jour	Noa Plongée	M. Martin Yann

Aucun débarquement à terre des passagers n'est autorisé, sauf autorisation ponctuelle, écrite, des gestionnaires.

Chapitre 2 : Planning hebdomadaire et quota de fréquentation

Article 3 : Les prestataires autorisés devront respecter la réglementation de la réserve, la charte de partenariat et le calendrier hebdomadaire de fréquentation touristique établi par les gestionnaires. Ce planning, applicable toute l'année, est élaboré afin de réguler l'accès à la réserve naturelle nationale des îles de la Petite Terre. Il est consultable dans les locaux de l'Office National des Forêts et dans ceux de l'association « Titè ».

Les autorisations sont délivrées dans la limite du nombre de mouillages disponibles et avec l'objectif de maintenir la fréquentation moyenne à 188 personnes par jour.

Une journée est définie par les horaires suivants : de 9h à 16h pour les grosses embarcations (mouillage 10T et 30T) et de 8h à 16h pour les petites embarcations (mouillage proche de la plage).

Une demi-journée est définie par les horaires suivants : de 8h à 11h30 le matin, de 13h à 17h l'après-midi.

Rappel des dispositions de l'article 12 de l'arrêté n°BAT DD/2017-02 portant règlementation des activités commerciales et non commerciales dans la réserve naturelle : l'autorisation est attachée à un détenteur, une entreprise, un navire. Cette autorisation ne peut en aucun cas être gagée ou cédée. L'autorisation peut être remise en cause en cas de manquements graves et répétés à la charte de partenariat ou au présent arrêté.

Chapitre 3 : Redevance de mouillage et TPM

Article 4: Une redevance de mouillage est instituée pour tous les détenteurs d'une autorisation commerciale mentionnée dans le présent arrêté. Elle est fixée à 360 euros par demi-journée pour les bateaux d'une taille de 15 mètres et plus et à 180 euros par demi-journée pour les bateaux d'une taille inférieure à 15 mètres. Cette redevance est destinée à l'entretien des mouillages, elle est perçue par l'association Titè gestionnaire de la réserve et elle est calculée au prorata du nombre de demi-journées mentionné dans la colonne fréquentation hebdomadaire du présent arrêté sachant qu'une journée compte pour 2 demi-journées.

<u>Article 5</u>: Les prestataires assurant une prestation avec un navire de transport de passagers ou un navire à utilisation commerciale sont soumis à la taxe relative aux passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés, prévue par l'arrêté du 17 décembre 2020 susvisé.

Chapitre 4 : Activités non commerciales dites « activité de plaisance »

<u>Article 6</u>: Rappel de la définition de l'activité de plaisance dans l'arrêté n° 2017-02 du 07 février 2017 : fréquentation de la réserve à titre de loisir. Seule est admise la fréquentation de la réserve par des plaisanciers utilisant leur propre navire ou un navire pris en location auprès d'un loueur sans mise à disposition d'un skipper par le loueur.

<u>Article 7</u>: L'activité de plaisance dans la réserve naturelle des îles de la Petite Terre s'effectue selon les règlements en vigueur et dans le respect des recommandations suivantes émanant du plan de gestion et des décisions du comité consultatif :

- Effectuer une réservation à partir du site internet de la réserve ou des gestionnaires au moins 48h à l'avance. L'autorisation sera accordée dans la limite des mouillages disponibles, après acceptation de la charte de bonne conduite et paiement de la redevance de mouillage. Une autorisation écrite sera délivrée en format numérique ou papier et devra être présentée au contrôle des gestionnaires.
- La fréquentation mensuelle par bateau, skipper, société de location est limitée à 4 jours maximum par mois.
- Le temps de présence consécutif sur le site est limité à 48h maximum.
- Le débarquement est autorisé uniquement dans le lagon situé entre les deux îlets et à terre uniquement sur l'île de Terre de Bas.
- La fréquentation de la partie terrestre de Terre de Bas est autorisée uniquement la journée

Chapitre 5: Infractions et sanctions

<u>Article 8</u>: L'exercice d'une activité commerciale sans autorisation dans la réserve naturelle nationale des îles de la Petite Terre, la pratique de la pêche dans l'espace maritime de la réserve naturelle nationale sont punis des peines prévues pour les contraventions de la 5^{ène} classe conformément à l'article R. 332-74 du code de l'environnement.

En application des articles 121-6 et 121-7 du code pénal, les peines pour l'exercice d'une activité commerciale sans autorisation dans la réserve des îles de la Petite Terre s'appliquent aux complices de l'infraction et notamment aux intermédiaires ayant vendu les prestations délictueuses.

Chapitre 6: Dispositions finales

<u>Article 8</u>: Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter du 15 décembre 2022. Les autorisations sont accordées pour la période comprise entre cette même date et le 15 décembre 2027.

L'arrêté n° 971-2021-04-16-00001 du 16 avril 2021 portant autorisation des activités commerciales dans la réserve naturelle des îles de la Petite terre (dite réserve naturelle des îlets de la Petite Terre) est abrogé.

Article 9: Le Secrétaire général de la préfecture, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe, le directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Guadeloupe, le directeur de la Guadeloupe, le colonel commandant de la Gendarmerie de Guadeloupe, le directeur régional des douanes et des droits indirects de la Guadeloupe, la directrice régionale de l'Office national des forêts de la Guadeloupe, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité de la Guadeloupe, le maire de La Désirade, le maire de Saint-François, le président de l'association Titè sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Guadeloupe.

Le sous-préfet

LE SOUS-PREFET

Brung ANDRE

Délais et voies de recours -

La légalité de la présente décision peut être contestée par toute personne ayant intérêt à agir, dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. A cet effet, cette personne peut saisir le tribunal administratif de la Guadeloupe d'un recours contentieux. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le ministre compétent. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr